

2019



rapport annuel consolidé

Contenu

- 1. Rapport de gestion consolidé**
- 2. Notes aux comptes consolidés**
- 3. Rapport du collège
des commissaires sur
les comptes consolidés**

1. Rapport de gestion consolidé

Rapport de gestion consolidé relatif aux comptes consolidés 2019

Les états financiers consolidés du Groupe SNCB au 31 décembre 2019 ont été établis en respectant les dispositions du référentiel IFRS (International Financial Reporting Standard) telles qu'adoptées par l'Union européenne et publiées à cette date, à savoir les normes publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et les interprétations publiées par l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

En annexe sont repris les états financiers consolidés avec leurs notes aux comptes reprenant toutes les informations selon les normes IFRS.

I. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation regroupe l'ensemble des sociétés formant le Groupe SNCB. Elles sont reprises dans les comptes consolidés selon les deux techniques admises par les normes IFRS, selon qu'il existe ou non un contrôle de la société par le Groupe, à savoir l'intégration globale et la mise en équivalence.

L'évolution du périmètre de consolidation

	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019
Maison-mère	1	1	1	1	1	1	1
Sociétés intégrées globalement	33	21	15	12	11	9	9
Sociétés mises en équivalence	25	21	17	16	12	12	11
TOTAL	59	43	33	29	24	22	21

En 2019, Lineas Group est sortie du périmètre de consolidation.

Depuis 2015, le Groupe Lineas (avec Lineas Group comme société mère) est mis en équivalence sur une base consolidée au pourcentage de contrôle de 31,12%. En 2019, en application du «Investment Shareholder Agreement» conclu en juin 2015, l'autre actionnaire a exercé son option call et a racheté à la SNCB 21,12% des actions de Lineas Group. Suite à cette opération, les mécanismes de décision au sein de la société ont été modifiés. Lineas Group n'est plus une entreprise associée et la mise en équivalence cesse à partir de la date du rachat. La participation résiduelle de 10% est comptabilisée dans les Autres actifs financiers.

Sans impact sur le périmètre de consolidation, la SNCB qui détenait 100 actions de la filiale De Leewe II (1 action rachetée à Eurostation en 2016 et 99 actions suite à la fusion par absorption d'Eurostation en 2018) a revendu 1 action à B-Parking en 2019.

II. États financiers consolidés 2019

II.A. Bilan

ACTIF

<i>En millions €</i>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>Variation</u>
<u>Actifs non-courants</u>	<u>9.932,4</u>	<u>9.795,9</u>	<u>136,5</u>
Immobilisations incorporelles	223,0	217,4	5,6
Immobilisations corporelles	7.221,6	7.046,3	175,2
Immeubles de placement	440,0	464,6	-24,7
Participations mises en équivalence	399,3	409,0	-9,7
Créances commerciales et autres débiteurs	668,6	719,1	-50,5
Instruments financiers dérivés	292,8	267,6	25,2
Autres actifs financiers	672,8	658,7	14,1
Actif d'impôts différés	14,4	13,1	1,3
<u>Actifs courants</u>	<u>2.091,3</u>	<u>1.854,6</u>	<u>236,7</u>
Stocks	227,8	217,7	10,1
Créances commerciales et autres débiteurs	1.441,1	1.337,4	103,7
Instruments financiers dérivés	10,0	0,1	9,9
Autres actifs financiers	40,9	7,8	33,0
Créance d'impôt courant	3,4		3,4
Trésorerie et équivalent de trésorerie	368,2	291,6	76,6
<u>Actifs non-courants classés comme détenus en vue de la vente</u>	<u>34,4</u>	<u>47,9</u>	<u>-13,5</u>
TOTAL DES ACTIFS	12.058,1	11.698,4	359,7

L'ensemble des actifs consolidés du Groupe SNCB au 31 décembre 2019 représente un montant de 12.058,1 M€, soit une variation de +359,7 M€ (+3,1 %) par rapport à la clôture 2018. La SNCB représente 96,3 % du total des actifs consolidés, voire 99,6 % hors participations dans les sociétés mises en équivalence.

Les actifs non-courants (9.932,4 M€) représentent 82,4 % du total actif, soit :

- ❖ 7.884,6 M€ (79,4 % des actifs non-courants) relatifs *aux immobilisations incorporelles et corporelles ainsi qu'aux immeubles de placement* dont 99,6 % proviennent de la maison-mère. Les investissements réalisés à la SNCB en 2019 s'élèvent à 566,0 M€¹ dont 331,4 M€ pour l'acquisition et la rénovation de matériel roulant, 107,6 M€ pour l'accueil des voyageurs, 52,2 M€ pour la construction et l'aménagement des ateliers et 74,8 M€ d'autres investissements (dont IT et bâtiments). Ces investissements de la maison mère ont été financés par des subsides en capital sauf 7,8 M€ financés sur fonds propres. En outre, suite à l'application de la norme IFRS 16 à partir du 1^{er} janvier 2019, des actifs au titre du droit d'utilisation ont été comptabilisés dans le Groupe SNCB pour un montant de 32,5 M€. Hors IFRS 16, les amortissements annuels et pertes de valeur des actifs de la maison mère s'élèvent à 417,9 M€, dont 14,2 M€ de reprises nettes de pertes de valeur suite à un test général de pertes de valeur des terrains (inclus dans les Immobilisations corporelles et les Immeubles de placement) réalisé en 2019 par les spécialistes internes de la valorisation immobilière de la SNCB². Ce test est effectué tous les 3 ans et a eu lieu pour la première fois en 2016. La variation de +156,1 M€ par rapport à l'exercice précédent s'explique principalement par : l'acompte versé par la SNCB en 2019 au groupement Bombardier/Alstom pour l'acquisition de voitures M7 (+100 M€), la première application de IFRS 16 dans le Groupe (+32,5 M€) et la reprise nette de pertes de valeur des terrains comptabilisée à la SNCB en 2019 (+14,2 M€).
- ❖ 399,3 M€ (4,0 % des actifs non-courants) relatifs à la quote-part dans les capitaux propres des sociétés mises en équivalence, entreprises dans lesquelles la SNCB a une influence notable sans toutefois en posséder le contrôle dont THI Factory (267,0 M€), Eurofima (109,4 M€), HR RAIL (10,6 M€) et BeNe Rail International (6,9 M€). La variation par rapport à l'exercice précédent (-9,7 M€) s'explique principalement par les dividendes versés par les sociétés mises en équivalence à la SNCB (-17,5 M€ dont THI Factory: 15,6 M€), par la sortie du périmètre de Lineas Group (-16,1 M€) et par la quote-part des mises en équivalence dans le résultat net consolidé (+25,4 M€ dont THI Factory : 20,0 M€).
- ❖ 1.648,6 M€ (16,6 % des actifs non-courants) concernent les créances commerciales et autres débiteurs, les instruments financiers dérivés, les autres actifs financiers et les actifs d'impôts différés dont 577,8 M€ relatifs aux interventions de l'Etat, 565,2 M€ de placements dans le cadre de la gestion de la dette, 292,8 M€ d'instruments financiers de couverture, 92,3 M€ de participation dans Eurostar International, 86,4 M€ de créances long terme de location-financement et 14,4 M€ d'actif d'impôt différé comptabilisé à la SNCB.

¹ Hors montant réservé M7 de 31,6 M€ et remboursement de l'emprunt lié à LLN de 7,1 M€

² L'analyse a concerné l'ensemble du patrimoine, à l'exclusion des terrains situés dans le triangle Bruxelles-Anvers-Gand (testés en 2017), de certains terrains situés autour des gares et pour lesquels des projets de développement existent (testés en 2017 et 2018) et des terrains autour de la gare de Vilvorde qui ont été testés en 2019 à l'aide d'un cabinet externe.

Les actifs courants (2.091,3 M€) représentent 17,3 % du total de l'actif et sont constitués, notamment, de trésorerie et équivalent de trésorerie (368,2 M€), de créances sur l'Etat (585,6 M€), de cautionnements versés dans le cadre des instruments financiers dérivés (373,8 M€), de stocks (227,8 M€ principalement ceux de la SNCB), de créances commerciales à moins d'un an (177,9 M€) et de TVA à récupérer (116,2 M€). L'augmentation de 236,7 M€ d'un exercice à l'autre provient essentiellement de la SNCB et s'explique principalement par +132,1 M€ d'augmentation des liquidités et +59,9 M€ de cautionnements versés pour les Credit Support Annex.

Les actifs non-courants classés comme détenus en vue de la vente (34,4 M€ ou 0,3 % du total de l'actif) diminuent de 13,5 M€. Cette diminution concerne exclusivement les actifs corporels de la SNCB principalement suite à des ventes de bâtiments et terrains en 2019.

PASSIF

<i>En millions €</i>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>Variation</u>
<u>Capitaux propres</u>	<u>-154,0</u>	<u>-239,4</u>	<u>85,4</u>
<u>Passifs non-courants</u>	<u>10.273,1</u>	<u>10.361,0</u>	<u>-88,0</u>
Dettes pour avantages au personnel	364,9	329,4	35,5
Provisions	103,4	167,9	-64,5
Dettes financières	2.413,5	2.770,5	-357,0
Instruments financiers dérivés	515,1	402,0	113,1
Passifs d'impôts différés	1,8	1,8	0,0
Dettes commerciales	15,9	32,9	-17,0
Subsides	6.821,0	6.599,0	222,0
Autres dettes	37,6	57,6	-20,0
<u>Passifs courants</u>	<u>1.939,1</u>	<u>1.576,8</u>	<u>362,3</u>
Dettes pour avantages au personnel	118,6	121,6	-3,0
Provisions	86,6	81,9	4,7
Dettes financières	586,9	233,9	353,0
Instruments financiers dérivés	12,6	12,9	-0,3
Dettes d'impôt courant	0,5	3,7	-3,2
Dettes commerciales	423,6	385,5	38,1
Dettes sociales	105,6	95,4	10,2
Subsides	378,8	373,2	5,6
Autres dettes	225,9	268,6	-42,8
<u>Dettes directement associées à des actifs non-courants classés comme détenus en</u>	<u>0,0</u>	<u>0,0</u>	<u>0,0</u>
TOTAL DES PASSIFS	12.058,1	11.698,4	359,7

Les **capitaux propres consolidés** sont négatifs de 154,0 M€. Par rapport à 2018, les capitaux propres ont augmenté de 85,4 M€ ce qui correspond au résultat global consolidé de

l'exercice. Ces capitaux propres excluent les subsides en capital comptabilisés en tant que dettes en IFRS, contrairement au droit belge où ils sont inclus dans les capitaux propres

Les **passifs non-courants et courants** s'élèvent à 12.212,2 M€, soit +274,3 M€ par rapport à l'exercice précédent. Cette variation s'observe principalement pour :

- ❖ +280,5 M€ imputables à la SNCB dont principalement + 227,6 M€ de subsides en capital relatifs au financement des actifs incorporels et corporels, +112,8 M€ d'instruments financiers dérivés de couverture, +34,0 M€ de gains et pertes actuariels comptabilisés en 2019 sur les avantages postérieurs à l'emploi, +33,3 M€ d'augmentation des dettes financières locatives suite à l'application de la norme IFRS 16 à partir du 1^{er} janvier 2019, -52,8 M€ de réduction de la dette vis-à-vis de l'Etat dans le cadre du Fonds RER et - 61,1 M€ de reprise de la provision pour autres litiges juridiques suite à une évolution favorable du dossier.
- ❖ -6,2 M€ pour les *autres sociétés du Groupe* dont principalement -5,4 M€ concernant Eurogare.

II.B. compte de résultats

<u>En millions €</u>		<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>Variation</u>
Résultat cash		57,2	63,4	-6,1
récurrent		42,6	57,0	-14,4
	<i>SNCB</i>	35,4	50,7	-15,3
	<i>Groupe Eurostation*</i>	0,0	3,0	-3,0
	<i>Ypto</i>	3,1	1,9	1,2
	<i>Eurogare</i>	0,3	-1,6	1,9
	<i>Autres entités</i>	3,8	3,0	0,9
non récurrent	SNCB	14,6	6,4	8,3
Résultat non cash		2,6	-68,1	70,7
	<i>SNCB</i>	8,9	-65,9	74,8
	<i>Groupe Eurostation*</i>	0,0	-1,1	1,1
	<i>Ypto</i>	-2,5	-0,7	-1,8
	<i>Eurogare</i>	0,0	2,5	-2,5
	<i>Autres entités</i>	-3,7	-2,9	-0,9
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		25,4	26,8	-1,4
QUOTE-PART GROUPE DANS RESULTAT GLOBAL		85,3	22,0	63,3

*Le résultat 2018 du Groupe Eurostation inclut le résultat d'Eurostation du 01/01/2018 au 01/07/2018.

Le **résultat cash** (récurrent + non récurrent) s'élève à +57,2 M€ soit une détérioration de 6,1 M€ par rapport à 2018, soit principalement :

- ❖ -7,0 M€ pour la SNCB dont principalement :
 - +34,5 M€ de chiffre d'affaire (essentiellement généré par le trafic national)
 - +33,8 M€ de subventions d'exploitation
 - -15,6 M€ de production immobilisée

- +17,4 M€ d'autres produits d'exploitation dont +6,8 M€ de plus-values sur réalisation d'actifs corporels, +5,5 M€ de TVA, amendes et intérêts à récupérer de l'administration de la TVA suite au règlement d'un litige et +1,9 M€ de compensation des coûts supportés par la SNCB dans le cadre d'un projet informatique
- -46,6 M€ d'augmentation des services et biens divers dont -18,2 M€ de redevance infrastructure et -20,6 M€ de prestations ICT
- -24,8 M€ d'augmentation des charges de personnel
- -2,5 M€ d'autres charges d'exploitation dont -4,3 M€ de moins-value suite à la vente de 21,12% des actions dans Lineas Group.

Le résultat cash non récurrent 2019 de la SNCB de 14,6 M€ comprend notamment 10,2 M€ de plus-values suite à la vente d'actifs corporels repris d'Eurostation lors de la fusion, 5,5 M€ de TVA et amendes à récupérer, -4,3 M€ de moins-value suite à la vente des actions de Lineas Group.

❖ +0,9 M€ pour les filiales du Groupe

La variation du **résultat non cash** (+70,7M€) provient essentiellement de la SNCB (+74,8M€) dont +61,1 M€ de reprise de la provision pour Autres litiges juridiques, +41,2 M€ d'ajustement à la juste valeur de la participation dans Eurostar International et -29,0 M€ d'OCI relatif aux gains et pertes actuariels sur les avantages postérieurs à l'emploi par rapport au 31 décembre 2018.

L'évolution de la **quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence** s'élève à -1,4 M€ dont -2,7 M€ pour THI Factory, -3,1 M€ pour Lineas Group, +1,1 M€ pour Eurofima et +2,6 M€ pour BeNe Rail International.

//C. dette économique

La dette économique est égale à :

- ❖ la dette financière nette, à savoir
 - la dette contractée auprès des institutions financières ;
 - plus les dettes de location-financement ;
 - moins les placements de trésorerie et valeurs disponibles ainsi que les créances Back to Back avec l'Etat dans le cadre de la reprise de la dette au 1^{er} janvier 2005 ;
- ❖ plus le solde des subsides en capital versés par l'Etat pour lesquelles les investissements restent à exécuter ;
- ❖ plus ou moins le solde des créances et dettes commerciales ;
- ❖ plus ou moins les cautionnements reçus ou versés dans le cadre des Credit Support Annex ;
- ❖ plus ou moins les cofinancements, à savoir le solde financier des investissements réalisés par la SNCB pour le compte d'autres pouvoirs publics et
- ❖ moins la créance nette relative aux subsides d'exploitation.

<i>En millions €</i>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>Variation</u>
<u>Dette financière nette</u>	<u>2.136,0</u>	<u>2.202,1</u>	<u>-66,1</u>
Subsides en capital versés par l'Etat pour des travaux encore à exécuter	776,4	718,8	57,6
Fonds de roulement (créance/dettes commerciales + interventions Etat pour l'exploitation)	-236,8	-271,2	34,4
Cautionnements CSA	-373,8	-304,2	-69,6
Cofinancements	-11,9	-0,7	-11,2
Impact IFRS 16 (neutralisation)	-33,3	0,0	-33,3
DETTE ECONOMIQUE	2.256,5	2.344,8	-88,3

Evénements importants postérieurs à la date de clôture et application des règles de continuité

La crise du Coronavirus a des impacts organisationnels et financiers pour le Groupe SNCB. Suite à la crise sanitaire actuelle, les revenus actuels et attendus ont diminué d'une manière importante après la date de clôture. Sur base d'une analyse des conséquences financières attendues et en particulier de la position actuelle de liquidité, des flux financiers attendus et des sources financières disponibles, il apparaît que la continuité des activités du Groupe SNCB n'est pas compromise. D'autant plus que le Groupe SNCB dispose de la possibilité de faire appel à une garantie de l'Etat belge pour un montant jusqu'à 1.138 millions EUR (le Groupe SNCB n'a pas fait appel à cette garantie de l'Etat et n'a actuellement pas l'intention d'y faire appel). Par conséquent, les comptes consolidés au 31 décembre 2019 ont été établis dans une hypothèse de continuité des activités du Groupe.

Indications sur les autres circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement du Groupe

Le rapport de gestion publié individuellement par les différentes entreprises formant le Groupe SNCB justifie, pour chacune d'entre elles, les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement.

Hormis les circonstances évoquées concernant la crise sanitaire, il y a lieu de noter qu'actuellement, un nouveau contrat de gestion n'a pas encore été conclu avec l'Etat. Les travaux préparatoires en vue de l'établissement d'un nouveau contrat de gestion entre la SNCB et l'Etat sont en cours de finalisation. Outre les obligations de la SNCB, le contrat de gestion définira également les dotations que la SNCB recevra pour ses missions de service public tant au niveau des investissements que de l'exploitation, ainsi que l'offre, la politique commerciale et tarifaire.

En attendant, le contrat de gestion 2008-2012 a été prolongé et des règles provisoires valant contrat de gestion ont été fixées par l'arrêté royal du 3 février 2019. Cet arrêté royal fixe provisoirement la dotation que la SNCB recevra pour la période 2016 à 2020, pour ses missions de service public tant au niveau des investissements que de l'exploitation. Par ailleurs, des subsides ont été octroyés à la SNCB par cet arrêté royal pour la période 2016 à 2020, pour couvrir le coût de projets spécifiques concernant la lutte contre le terrorisme et le radicalisme.

En outre, la SNCB recevra également de l'Etat une partie du « milliard vertueux » servant à finaliser les chantiers RER dès que le Fonds RER sera épuisé et à réaliser des investissements stratégiques dans les Régions. Ces investissements font l'objet du Plan Stratégique Pluriannuel d'Investissements 2018-2031.

Application de la dérogation prévue à l'article 3:32 du Code des Sociétés

L'article 3:32 du Code des Sociétés définit le contenu du rapport de gestion portant sur les comptes consolidés. Cependant, dans son dernier alinéa, cet article précise que « *le rapport de gestion sur les comptes consolidés peut être combiné avec le rapport de gestion établi en application de l'article 3:6 pour constituer un rapport unique, pour autant que les indications prescrites soient données de manière distincte pour la société consolidante et pour l'ensemble consolidé* ».

Pour les matières autres que celles explicitées ci-avant, il y a lieu de se rapporter au rapport de gestion sur les comptes annuels statutaires de la SNCB (= société consolidante).

Pour ce qui concerne plus particulièrement l'utilisation d'instruments financiers dérivés, nous renvoyons aux notes annexes au rapport financier annuel, qui comprennent l'ensemble des mentions et informations requises par les normes IFRS 9 et IFRS 7

2. Notes aux comptes consolidés

Groupe SNCB

États financiers consolidés

au 31 décembre 2019

Les notes 1 à 37 font partie intégrante des états financiers consolidés IFRS
au 31 décembre 2019

I. État consolidé de la situation financière

L'application de la nouvelle norme IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019 a des conséquences sur la comptabilisation des Immobilisations corporelles au titre du droit d'utilisation et sur les dettes financières (locatives). Les informations présentées pour l'année 2018 n'ont pas été retraitées et sont présentées selon IAS 17 Contrats de location. Les informations présentées pour 2019 sont conformes à la norme IFRS 16. Pour plus de détails, nous vous renvoyons aux notes 1. Résumé des principales règles d'évaluation, 6. Immobilisations corporelles et 21. Dettes financières.

Actifs

		31/12/2019	31/12/2018
	Notes		
Actifs non-courants			
Immobilisations incorporelles et Goodwill	5	223.016.266,21	217.374.724,52
Immobilisations corporelles	6	7.221.555.421,79	7.046.336.594,85
<i>A. Terrains</i>		799.979.255,98	780.224.213,98
<i>B. Constructions</i>		1.161.730.488,45	1.093.186.728,97
<i>C. Infrastructure ferroviaire</i>		107.554.015,44	71.884.153,97
<i>D. Matériel roulant ferroviaire</i>		3.493.529.999,51	3.609.370.276,84
<i>E. Installations et équipements divers</i>		350.081.588,48	296.778.221,76
<i>F. Immobilisations corporelles en cours</i>		1.308.680.073,93	1.194.892.999,33
Immeubles de placement	7	439.971.423,38	464.629.917,21
Participations Mises en Equivalence	8	399.275.085,21	409.002.904,46
Créances commerciales et autres débiteurs	9	668.557.321,38	719.084.379,17
Instruments financiers dérivés	11	292.833.744,63	267.618.898,36
Autres actifs financiers	12	672.791.979,85	658.718.038,40
Actifs d'impôt différé	22	14.399.087,60	13.106.475,11
Sous-total actifs non-courants		9.932.400.330,05	9.795.871.932,08
Actifs courants			
Stocks	13	227.781.505,98	217.705.065,03
Créances commerciales et autres débiteurs	9	1.441.066.330,42	1.337.391.811,88
Instruments financiers dérivés	11	9.995.250,96	144.142,75
Autres actifs financiers	12	40.867.372,67	7.825.612,03
Créances d'impôt courant		3.414.150,25	0,00
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14	368.173.760,27	291.561.419,83
Sous-total actifs courants		2.091.298.370,55	1.854.628.051,52
Actifs non-courants classés comme détenus en vue de la vente			
Actifs non-courants classés comme détenus en vue de la vente	15	34.403.537,63	47.908.292,79
TOTAL DES ACTIFS		12.058.102.238,23	11.698.408.276,39

Capitaux propres et passifs

		31/12/2019	31/12/2018
	<u>Notes</u>		
Capitaux propres			
Capital	17	249.022.345,57	249.022.345,57
Réserves consolidées	18	-405.509.988,04	-490.823.414,40
Capitaux propres Groupe		-156.487.642,47	-241.801.068,83
Participations ne donnant pas le contrôle		2.460.336,42	2.402.930,07
Total des capitaux propres		-154.027.306,05	-239.398.138,76
Passifs non-courants			
Dettes pour avantages au personnel	19	364.893.302,46	329.380.494,06
Provisions	20	103.378.211,10	167.880.343,71
Dettes financières	21	2.413.503.575,56	2.770.466.556,09
Instruments financiers dérivés	11	515.057.465,84	402.000.234,35
Passifs d'impôt différé	22	1.820.323,35	1.841.312,10
Dettes commerciales	23	15.851.553,77	32.870.060,80
Subsides	25	6.820.979.366,34	6.598.985.195,89
Autres dettes	26	37.585.583,72	57.595.883,27
Sous-total passifs non-courants		10.273.069.382,14	10.361.020.080,27
Passifs courants			
Dettes pour avantages au personnel	19	118.604.171,45	121.604.864,42
Provisions	20	86.592.452,20	81.942.261,55
Dettes financières	21	586.876.217,48	233.898.747,82
Instruments financiers dérivés	11	12.619.257,84	12.903.845,39
Dettes d'impôt courant		509.083,70	3.744.193,71
Dettes commerciales	23	423.622.906,18	385.510.542,51
Dettes sociales	24	105.613.568,50	95.363.874,55
Subsides	25	378.762.262,18	373.170.603,68
Autres dettes	26	225.860.242,61	268.647.401,25
Sous-total passifs courants		1.939.060.162,14	1.576.786.334,88
Dettes directement associées à des actifs non-courants classés comme détenus en vue de la vente			
Dettes directement associées à des actifs non-courants classés comme détenus en vue de la vente	15	0,00	0,00
Total des passifs		12.212.129.544,28	11.937.806.415,15
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		12.058.102.238,23	11.698.408.276,39

II. État consolidé du résultat global

		31/12/2019	31/12/2018
	<u>Notes</u>		
ACTIVITÉS POURSUIVIES			
Produits d'exploitation avant subsides en capital			
Chiffre d'affaires	27	1.175.242.843,45	1.140.975.826,78
Subsides d'exploitation	25	1.249.852.760,92	1.216.136.951,13
Production immobilisée		169.315.043,98	217.820.570,71
Autres produits d'exploitation	27	66.141.008,68	53.977.597,23
Total des produits d'exploitation avant subsides en capital		2.660.551.657,03	2.628.910.945,85
Charges d'exploitation avant amortissements et pertes de valeur			
Approvisionnements et marchandises		-108.026.329,50	-108.864.580,60
Services et biens divers	27	-1.223.549.568,85	-1.259.426.604,36
Frais de personnel	28	-1.160.574.423,80	-1.150.603.355,38
Autres charges d'exploitation	27	-32.854.317,06	-28.588.320,87
Total des charges d'exploitation avant amortissements et pertes de valeur		-2.525.004.639,21	-2.547.482.861,21
Résultat d'exploitation avant subsides en capital, amortissements et pertes de valeur		135.547.017,82	81.428.084,64
Subsides en capital	25	388.061.414,85	376.005.342,30
Amortissements et pertes de valeur	5, 6, 7 & 15	-429.195.641,80	-428.613.955,00
Résultat d'exploitation		94.412.790,87	28.819.471,94
Produits financiers	29	85.568.539,39	63.963.715,25
Charges financières	29	-134.329.218,66	-93.734.159,65
Résultat financier - net		-48.760.679,27	-29.770.444,40
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	8	25.435.115,10	26.785.460,43
Résultat net des activités poursuivies avant impôt sur le résultat		71.087.226,70	25.834.487,97
Charges d'impôt sur le résultat net	30	5.226.412,83	-11.263.329,75
Résultat net de l'exercice généré par les activités poursuivies		76.313.639,53	14.571.158,22
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		76.313.639,53	14.571.158,22
Autres éléments du résultat global :			
Qui ne seront jamais reclassés dans le résultat net			
Gains et pertes actuarielles	19	-34.009.233,44	4.926.363,26
Impôts liés aux autres éléments du résultat global		667.109,31	1.708.061,68
Quote-part des autres éléments des entreprises mises équivalence	8	-1.657.103,53	112.613,26
Risque de crédit propre		2.867.189,37	1.759.922,44
Ajustement JV Autres actifs financiers		41.173.561,38	-619.733,86
Sous-total des autres éléments du résultat global qui ne seront jamais reclassés dans le résultat net		9.041.523,09	7.887.226,78
Qui pourraient être reclassés ultérieurement dans le résultat net			
Quote-part des autres éléments des entreprises mises équivalence	8	23.597,55	-150.313,58
Sous-total des autres éléments du résultat global qui pourraient être reclassés ultérieurement dans le résultat net		23.597,55	-150.313,58
Total des autres éléments du résultat global de l'exercice		9.065.120,64	7.736.913,20
RESULTAT GLOBAL TOTAL		85.378.760,17	22.308.071,42
		31/12/2019	31/12/2018
Résultat net de l'exercice attribuable aux:			
Actionnaires du Groupe		76.248.305,68	14.308.245,54
Participations ne donnant pas le contrôle		65.333,85	262.912,68
		76.313.639,53	14.571.158,22
Résultat global total de l'exercice attribuable aux:			
Actionnaires du Groupe		85.313.426,32	22.045.158,74
Participations ne donnant pas le contrôle		65.333,85	262.912,68
		85.378.760,17	22.308.071,42

III. État consolidé des variations des capitaux propres

Capitaux propres revenant aux actionnaires du Groupe			Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
	Capital	Réserves consolidées		
Au 1^{er} janvier 2018	249.022.345,57	-508.308.200,09	2.519.792,82	-256.766.061,70
Impact de la modification des règles d'évaluation (IFRS 9)		-4.438.168,94	-53.805,07	-4.491.974,01
Capitaux propres retraités au 01/01/2018	249.022.345,57	-512.746.369,03	2.465.987,75	-261.258.035,71
Résultat net 2018		14.308.245,54	262.912,68	14.571.158,22
Autres éléments du résultat global 2018		7.736.913,20		7.736.913,20
Dividendes aux actionnaires n'ayant pas le contrôle			-7.927,50	-7.927,50
Variation du périmètre		-122.204,27	-318.042,86	-440.247,13
Arrondis		0,16		0,16
Au 31 décembre 2018	17 & 18 249.022.345,57	-490.823.414,40	2.402.930,07	-239.398.138,76
Au 1^{er} janvier 2019	249.022.345,57	-490.823.414,40	2.402.930,07	-239.398.138,76
Résultat net 2019		76.248.305,68	65.333,85	76.313.639,53
Autres éléments du résultat global 2019		9.065.120,64	0,00	9.065.120,64
Dividendes aux actionnaires n'ayant pas le contrôle			-7.927,50	-7.927,50
Arrondis		0,04		0,04
Au 31 décembre 2019	17 & 18 249.022.345,57	-405.509.988,04	2.460.336,42	-154.027.306,05

IV. Tableau consolidé des flux de trésorerie

		31/12/2019	31/12/2018
	<i>Notes</i>		
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES			
Résultat net de l'exercice		76.313.639,53	14.571.158,22
Ajustements pour			
Amortissements et pertes de valeur sur immobilisations incorporelles, corporelles, immeubles de placement et actifs détenus en vue de la vente	5,6,7 & 15	429.314.506,66	427.453.557,70
Réductions de valeur sur stocks, créances commerciales et autres débiteurs	9.2 & 13.2	19.868.726,87	16.153.738,24
Variations de juste valeur sur instruments financiers dérivés	11.2	11.471.597,21	750.707,86
Variations de juste valeur et pertes de valeur sur autres actifs financiers et dettes financières		211.185,40	-694.318,76
(Plus-values) / moins-values sur cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles, immeubles de placement et actifs détenus en vue de la vente	15.2	-20.660.091,34	-12.585.122,87
(Plus-values) / moins-values sur cessions de filiales et participations mises en équivalence	27.2.2	4.290.871,99	0,00
Prise en résultat des commissions sur opérations de financement alternatif	27.1.2	-3.512.634,69	-8.333.990,60
Provisions	27.2.1 & 29.2	-59.851.941,96	-5.059.376,32
Avantages au personnel		-1.497.118,01	6.392.684,95
Prises en résultat des subsides en capital	25.1	-388.061.414,85	-376.005.342,30
Produits et charges d'intérêts, net	29	30.410.526,00	34.000.755,76
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	8.2 & 8.3	-25.435.115,10	-26.785.460,43
Charges d'impôt sur le résultat	30	-5.226.412,83	11.263.329,75
Ecarts de conversion		-612.035,22	2.334.726,36
Trésorerie brute générée par les activités opérationnelles		67.024.289,66	83.457.047,56
Variation nette du besoin en fonds de roulement			
Stocks		-28.928.024,10	-18.195.842,98
Créances commerciales et autres débiteurs		-69.444.306,49	98.986.950,60
Dettes commerciales, sociales et autres dettes		-28.635.635,26	-101.720.373,63
		-127.007.965,85	-20.929.266,01
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles avant impôts		-59.983.676,19	62.527.781,55
Impôts payés		-2.065.138,09	-1.654.107,88
TRESORERIE NETTE (ABSORBEE) / GENEREE PAR LES ACTIVITES OPERATIONNELLES		-62.048.814,28	60.873.673,67

		31/12/2019	31/12/2018
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles, corporelles et immeubles de placement	5.1.2, 6.1, 7.1 & 15.1	-614.320.152,29	-434.978.324,16
Acquisitions d'actifs financiers		-22.207.699,36	-25.172.000,63
Acquisition de participations mises en équivalence		0,00	-40.000,00
Subsides en capital reçus		630.016.308,84	607.309.570,89
Encaissements lors de cessions d'immobilisations incorporelles, corporelles, immeubles de placement et actifs détenus en vue de la vente		65.373.592,27	28.851.164,50
Encaissements lors de cessions d'autres actifs financiers		26.324.926,52	39.788.129,46
Encaissements lors de cessions de participations mise en équivalence		8.788.679,00	0,00
Intérêts reçus		59.447.360,33	63.743.664,47
Dividendes reçus	8.2, 8.3 & 12.2	20.819.622,34	2.769.284,60
TRESORERIE NETTE (ABSORBEE) / GENEREE PAR LES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		174.242.637,65	282.271.489,13
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Augmentation des dettes financières	21.1	219.023.951,28	40.124.162,66
Remboursement des dettes locatives	21.1	-10.277.452,35	-3.190.904,18
Remboursement des dettes financières	21.1	-219.006.832,25	-381.974.724,68
Remboursements/ paiements nets des instruments financiers dérivés	11.2	69.680.634,17	-2.421.750,30
Intérêts payés	21.1, 11.2	-95.087.863,28	-92.914.269,51
Dividendes payés		-7.927,50	-7.927,50
TRESORERIE NETTE GENEREE PAR LES ACTIVITES DE FINANCEMENT		-35.675.489,93	-440.385.413,51
(DIMINUTION) / AUGMENTATION DE LA TRESORERIE, DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE ET DES DECOUVERTS BANCAIRES		76.518.333,44	-97.240.250,71
TRESORERIE, EQUIVALENTS DE TRESORERIE ET DECOUVERTS BANCAIRES A L'OUVERTURE (note 14)		291.561.419,83	388.808.810,99
(Diminution) / Augmentation de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des découverts bancaires		76.518.333,44	-97.240.250,71
Ecart de conversion		94.007,00	-65.615,66
Transfert vers actifs non courants détenus en vue de la vente	15	0,00	58.475,21
TRESORERIE, EQUIVALENTS DE TRESORERIE ET DECOUVERTS BANCAIRES A LA CLOTURE (note 14)		368.173.760,27	291.561.419,83

Informations générales

Activités

Parmi toutes les sociétés reprises dans le périmètre de consolidation du Groupe SNCB, la SNCB représente à elle-seule 96,34% de l'actif au 31 décembre 2019 (96,17% au 31 décembre 2018) et 48.250.355,46 EUR (-16.490.619,02 EUR) de résultats nets consolidés (part Groupe) sur un total de 76.248.305,68 EUR (14.308.245,54 EUR) de résultats nets consolidés (part Groupe) au 31 décembre 2019 (31 décembre 2018). La différence de 27.997.950,22 EUR provient essentiellement de la quote-part dans le résultat des mises en équivalence de 25.435.115,10 EUR (dont 19.971.050,46 EUR pour THI Factory).

Les activités principales de la SNCB sont des activités de service public telles que décrites par l'Arrêté Royal du 11 décembre 2013 :

- le transport intérieur de voyageurs assuré par les trains du service ordinaire ainsi que les dessertes intérieures par trains à grande vitesse;
- le transport transfrontalier de voyageurs;
- l'acquisition, la maintenance, la gestion et le financement de matériel roulant ferroviaire destiné à l'accomplissement des missions visées aux points ci-dessus ;
- les prestations que l'entreprise ferroviaire est tenue de fournir pour les besoins de la Nation;
- l'acquisition, la conception, la construction, le renouvellement, l'entretien et la gestion des gares ferroviaires, des points d'arrêt non gardés et de leurs dépendances;
- la conservation du patrimoine historique relatif à l'exploitation ferroviaire;
- les activités de sécurité et de gardiennage dans le domaine ferroviaire;
- les autres missions de service public dont elle est chargée par ou en vertu de la loi.

Statut juridique

La SNCB SA est une société anonyme de droit public dont le siège social est situé rue de France 56 à 1060 Bruxelles. Elle est inscrite sous le numéro d'entreprise 0203.430.576. La dernière modification des statuts coordonnés a été publiée au Moniteur belge en date du 28 avril 2015.

États financiers

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2019, préparés selon le référentiel IFRS, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la SNCB en date du 24 avril 2020. Les chiffres repris dans le présent document sont exprimés en euro (EUR) à deux décimales, sauf mention contraire explicite.

Règles d'évaluation

A l'exception des nouvelles normes et amendements applicables, les règles d'évaluation ont été appliquées de manière uniforme d'une année à l'autre et dans tout le Groupe SNCB. Les états financiers consolidés sont préparés en utilisant des règles d'évaluation homogènes pour des transactions ou autres événements similaires dans l'ensemble du Groupe SNCB.

Conseil d'Administration

Fontinoy Jean-Claude	Président du Conseil d'Administration
Dutordoir Sophie	Administrateur délégué
Boelaert Filip	Administrateur
Cloquet Jean-Jacques	Administrateur
Descheemaeker Marc	Administrateur
Durez Martine	Administrateur
Goldstein Yves	Administrateur jusqu'au 29 novembre 2019
Glautier Laurence	Administrateur
Gosselin Ermeline	Administrateur
Jeurissen Isabelle	Administrateur
Lauwers Kris	Administrateur
Mercenier Eric	Administrateur à partir du 29 novembre 2019
Schatteman Saskia	Administrateur
Sterckx Dirk	Administrateur
Van Camp Bart	Administrateur

Le mandat des administrateurs a pris cours au 14 octobre 2013 à l'exception du mandat des 3 administrateurs représentant les régions (Mme Durez et MM. Boelaert et Goldstein) ainsi que de celui de M. Van Camp qui ont pris cours le 1^{er} janvier 2017. Pour les postes devenus vacants avant terme, les administrateurs sont nommés pour achever le mandat en cours. Le mandat de l'administratrice déléguée a pris cours le 7 mars 2017. Ces mandats ont un terme de 6 ans.

Commissaires

Membres du Collège des Commissaires :

KPMG Réviseurs d'entreprises SCRL représenté par Patrick De Schutter
BDO Réviseurs d'entreprises SCRL représenté par Felix Fank

V. Notes aux comptes consolidés

Note 1 - Résumé des principales règles d'évaluation	23
Note 2 - Gestion du capital	46
Note 3 - Estimations comptables et jugements significatifs	68
Note 4 - Périmètre de consolidation du Groupe SNCB	72
Note 5 - Immobilisations incorporelles	73
Note 6 - Immobilisations corporelles	76
Note 7 - Immeubles de placement	80
Note 8 - Participations mises en équivalence	83
Note 9 - Créances commerciales et autres débiteurs	88
Note 10 – Actifs et passifs découlant des contrats avec les clients	91
Note 11 - Instruments financiers dérivés	93
Note 12 - Autres actifs financiers	95
Note 13 - Stocks	98
Note 14 - Trésorerie et équivalents de trésorerie	99
Note 15 - Actifs non courants classés comme détenus en vue de la vente et activités abandonnées	100
Note 16 – Regroupements d'entreprises	102
Note 17 - Capital	103
Note 18 - Réserves consolidées	104
Note 19 - Dettes pour avantages au personnel	105
Note 20 - Provisions	111
Note 21 - Dettes financières	113
Note 22 - Actifs / passifs d'impôts différés	118
Note 23 - Dettes commerciales	120
Note 24 - Dettes sociales	121
Note 25 - Subsidies	122
Note 26 - Autres dettes	124
Note 27 - Produits et charges d'exploitation	125
Note 28 - Frais de personnel	128
Note 29 - Produits et charges financiers	129
Note 30 - Charges d'impôt sur le résultat global	131
Note 31 - Actifs et passifs éventuels	132
Note 32 - Informations complémentaires sur les instruments financiers	133
Note 33 - Opérations de financement alternatif	136
Note 34 - Droits et engagements	138
Note 35 - Informations relatives aux parties liées	139
Note 36 - Honoraires du commissaire	142
Note 37 - Evénements postérieurs à la clôture	143

Note 1 - Résumé des principales règles d'évaluation

1.1 Base de préparation et déclaration de conformité aux IFRS

Les états financiers consolidés du Groupe SNCB au 31 décembre 2019 ont été établis en respectant les dispositions du référentiel « IFRS » (International Financial Reporting Standard) telles qu'adoptées par l'Union européenne et publiées à cette date, à savoir les normes publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et les interprétations publiées par l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Ces états financiers consolidés sont préparés sur la base du principe de l'évaluation :

- à la juste valeur de certains actifs et passifs financiers: les instruments financiers dérivés, les instruments de capitaux propres, les actifs financiers à la juste valeur par le résultat net et les passifs financiers à la juste valeur par le résultat net ;
- à la valeur actuelle de certains éléments de patrimoine: les dettes et les créances supérieures à un an assorties d'un taux d'intérêt nul ou anormalement faible ainsi que les provisions non courantes. Les taux d'actualisation utilisés sont les IRS selon la durée concernée, à l'exception des dettes constituées en vertu de l'IAS 19 pour lesquelles les taux d'actualisation sont déterminés par référence à des taux de marché à la date de clôture basés sur les obligations d'entreprises de première catégorie, et selon leur durée ;
- au coût d'acquisition historique des autres éléments bilanciaires à l'exception de certaines réévaluations de certaines immobilisations corporelles et immeubles de placement pour lesquelles le Groupe SNCB a opté pour l'application de l'évaluation à la juste valeur lors de la date de transition aux IFRS (1^{er} janvier 2014) et l'utilisation de cette juste valeur en tant que coût présumé à cette date de transition (principalement des terrains).

Certaines nouvelles normes et amendements aux normes, qui sont d'application obligatoire à partir de l'exercice comptable débutant au 1^{er} janvier 2019 et qui ont été adoptés par l'Union Européenne, impactent la préparation des états financiers consolidés 2019 du Groupe SNCB. Principalement, la norme IFRS 16 '*Contrats de location*'. Cette norme remplace IAS 17 et introduit des changements conséquents dans la comptabilisation des preneurs de contrats de location. Elle impose au preneur de reconnaître un passif de location qui est le reflet des paiements locatifs futurs et un « droit d'utiliser l'actif » pour la quasi-totalité des contrats de location. Pour les bailleurs, la comptabilisation reste globalement inchangée. Les informations présentées pour 2019 sont conformes à la norme IFRS 16. Voir ci-dessous 1.1.1.

Les informations présentées en 2019 respectent également l'interprétation IFRIC 23 '*Incertitude relative aux traitements fiscaux*' qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Le Groupe SNCB en a tenu compte lors de la détermination de sa base imposable.

D'autres amendements à certaines normes et les améliorations annuelles des IFRS 2015-2017 sont devenus obligatoires pour la première fois à partir de l'exercice comptable débutant au 1^{er} janvier 2019. Ils n'ont pas été repris dans ces états financiers consolidés car ils sont, soit non applicables, soit non significatifs pour le Groupe SNCB.

Les amendements aux normes suivantes ne sont pas encore obligatoires à partir du 1^{er} janvier 2019 et ne sont pas encore adoptés par l'Union européenne au 31 décembre 2019. Ils sont actuellement non significatifs et n'influencent pas la préparation des états financiers consolidés du Groupe SNCB. Il s'agit :

- modifications des références au *Cadre conceptuel dans les normes IFRS* (date d'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020) ;
- amendements à IFRS 3 '*Regroupements d'entreprises*' révisant la définition d'une entreprise (date d'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020) pour aider les parties prenantes à faire la différence entre une entreprise et un groupe d'actifs lorsqu'elles appliquent la norme IFRS 3 ;
- amendements à IAS 1 '*Présentation des états financiers*' et à IAS 8 '*Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*' (date d'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020). Les amendements clarifient la définition de « significatif ». Ils visent à permettre aux entreprises d'exercer plus facilement leur jugement en matière de matérialité. Ils clarifient également le sens du terme « principaux utilisateurs des états financiers à usage général ».

1.1.1. Première application de la norme IFRS 16 Contrat de location à partir du 1^{er} janvier 2019

Le Groupe SNCB applique la norme IFRS 16 à partir du 1^{er} janvier 2019. Elle a des conséquences sur la comptabilisation par les sociétés du Groupe SNCB des contrats de location en tant que preneurs. Elle n'a pas impacté leur méthode de comptabilisation pour les contrats de location en tant que bailleurs. Elle n'a pas non plus impacté les structures de financement alternatives précédemment comptabilisées conformément à SIC 27 (nous vous renvoyons au point 1.6.1 *Opérations de financement alternatif* des règles d'évaluation).

Le Groupe a opté pour l'application rétrospective modifiée comme méthode de transition vers IFRS 16 c'est-à-dire que les informations présentées pour l'année 2018 n'ont pas été retraitées et sont présentées conformément à la norme IAS 17 et à ses interprétations. L'effet cumulatif à la date de transition au 1^{er} janvier 2019 est comptabilisé comme un ajustement du solde d'ouverture de la dette financière et des composantes des Immobilisations corporelles. Nous vous renvoyons aux notes 6. Immobilisations corporelles et 21. Dettes financières.

Pour les contrats de location existants à la date de transition, le Groupe SNCB applique les mesures de simplification suivantes, permises par la norme :

- ne pas revoir si les contrats de location existants signés avant le 1^{er} janvier 2019 répondent encore à la définition des contrats de location selon IFRS 16 (si contrats de location selon IAS 17 alors contrats de location selon IFRS 16).
- Pour des contrats de location antérieurement classés en tant que contrats de location simple, la dette locative à la date de la première application de la norme est égale à la valeur actualisée des paiements de loyers restants. Le taux d'actualisation est le taux d'emprunt marginal à cette date. Pour des contrats de location antérieurement classés en tant que contrats de location-financement, le Groupe reconnaît l'actif au titre du droit d'utilisation et la dette locative pour leur valeur comptable selon la norme IAS 17 immédiatement avant la date de la première application de la norme IFRS 16. A la date de transition, la valeur comptable des actifs selon IAS 17 s'élève à 11.623.051,11 EUR. Nous vous renvoyons à la note 6.2. *Actifs au titre du droit d'utilisation* ;
- appliquer les deux exceptions prévues : les contrats de location à court terme (en pratique, dont la durée est inférieure ou égale à 12 mois) et les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur (en pratique, d'une valeur inférieure ou égale à 5.000 EUR) continuent d'être comptabilisés en charges linéairement sur la durée du contrat de location ;
- ne pas comptabiliser au 1^{er} janvier 2019 les contrats à long terme qui arrivent à terme 12 mois après la date de la première application de la norme ;
- exclure les coûts directs initiaux de l'évaluation de l'actif au titre de droit d'utilisation. A la date de transition, l'actif et la dette financière sont comptabilisés pour des montants identiques ;
- lorsque la distinction entre les composantes locatives et les composantes services n'est pas connue, le Groupe SNCB ne les sépare pas et les comptabilise comme une seule composante locative. En général, pour les bâtiments, cette distinction est connue et le Groupe SNCB les comptabilise séparément ;
- utiliser ses « connaissances à postériori » pour déterminer la durée d'un contrat de location à la date de transition ;
- appliquer la norme IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels pour déterminer si des contrats sont déficitaires plutôt que d'effectuer des tests de pertes de valeur. Le Groupe SNCB n'a comptabilisé aucune provision pour des contrats de location déficitaires au 31 décembre 2018.

Le Groupe SNCB a identifié les portefeuilles suivants : bâtiments, matériel roulant, voitures de société et autres actifs et utilise les taux pour des emprunts sécurisés (pour les bâtiments et le matériel roulant) et pour des emprunts non sécurisés (pour les autres actifs sous-jacents). Voir aussi Note 21. *Dettes financières*.

La réconciliation entre les engagements découlant des contrats de location simple en application de la norme IAS 17 au 31 décembre 2018 et les dettes locatives au 1^{er} janvier 2019 est la suivante :

Engagements 31/12/2018	3.418.468,80
Non reconnus selon IFRS 16	-2.645.623,78
Reconnus selon IFRS 16:	29.252.810,23
Constructions	5.177.875,88
Matériel roulant	22.085.516,63
Installations, machines et outillages	1.989.417,72
Dettes locatives au 01/01/2019	30.025.655,25

Pour plus de détails, nous vous renvoyons également à la partie 1.6 des règles d'évaluation.

1.1.2. Préparation des états financiers sur une base de continuité des activités principales

Le total des capitaux propres consolidés du Groupe SNCB au 31 décembre 2019 sont négatifs de -154.027.306,05 EUR.

La crise du Coronavirus a des impacts organisationnels et financiers pour le Groupe SNCB. Suite à la crise sanitaire actuelle, les revenus actuels et attendus ont diminué d'une manière importante après la date de clôture. Sur base d'une analyse des conséquences financières attendues et en particulier de la position actuelle de liquidité, des flux financiers attendus et des sources financières disponibles, il apparaît que la continuité des activités du Groupe SNCB n'est pas compromise. D'autant plus que le Groupe SNCB dispose de la possibilité de faire appel à une garantie de l'Etat belge pour un montant jusqu'à 1.138 millions EUR (le Groupe SNCB n'a pas fait appel à cette garantie de l'Etat et n'a actuellement pas l'intention d'y faire appel). Par conséquent, les comptes consolidés au 31 décembre 2019 ont été établis dans une hypothèse de continuité des activités du Groupe.

Nous notons également que les subsides en capital (7.199.741.628,52 au 31 décembre 2019), qui financent presque la totalité des investissements du Groupe SNCB, sont comptabilisés en tant que dettes selon les normes IFRS.

1.2 Consolidation

1.2.1 Filiales

Les actifs, passifs, droits et engagements, produits et charges de la SNCB et des filiales qu'elle contrôle exclusivement sont intégrés dans les comptes consolidés selon la méthode de l'intégration globale. Il y a contrôle lorsque l'entité détient le pouvoir sur la société (elle détient les droits effectifs qui lui permettent de diriger les activités pertinentes de la société), lorsqu'elle est exposée à des rendements variables en raison de ses liens avec la société et lorsqu'elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur la société de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient. Ce contrôle est présumé exister lorsque le Groupe SNCB détient plus de 50% des droits de vote ; cette présomption peut être réfutée en cas de preuve tangible du contraire. L'existence de droits de vote potentiels exerçables ou convertibles immédiatement est prise en compte lorsqu'on évalue s'il y a ou non contrôle. L'aspect « contrôle » a été évalué selon la norme IFRS 10.

Une filiale est consolidée à partir de la date d'acquisition, c'est-à-dire la date à laquelle le contrôle est effectivement transféré à l'acquéreur. A partir de cette date, la société-mère (l'acquéreur) intègre le résultat de la filiale dans le résultat global consolidé et reconnaît dans l'état de la situation financière consolidé les actifs, passifs et passifs latents acquis à leur juste valeur, y compris un éventuel goodwill dégagé lors de l'acquisition. Une filiale cesse d'être consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe SNCB en perd le contrôle. En cas de perte de contrôle d'une filiale, ses actifs et ses passifs sont décomptabilisés des états financiers consolidés, la part conservée dans l'ancienne filiale est évaluée à la juste valeur à la date de la perte de contrôle et le produit ou la perte associé à la perte de contrôle est comptabilisé.

Les regroupements d'entreprises sous contrôle commun sont traités selon la méthode de la comptabilisation du prédécesseur.

Lors de la consolidation, les soldes et transactions intra-groupes sont éliminés à 100%. Les gains et pertes intra-groupe non réalisés sont retraités.

Les états financiers consolidés sont préparés en utilisant des règles d'évaluation homogènes pour des transactions ou autres événements similaires dans l'ensemble du Groupe SNCB.

1.2.2 Entités contrôlées conjointement et entreprises associées

Les entités sur lesquelles le Groupe SNCB exerce un contrôle conjoint avec un ou plusieurs autres partenaires, en vertu d'un accord contractuel passé avec eux, ainsi que les entreprises associées, sur lesquelles le Groupe SNCB exerce une influence notable sans en avoir le contrôle, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Si l'entité détient directement ou indirectement entre 20% et 50% des droits de vote d'une société, elle est présumée exercer une influence notable sauf s'il peut être démontré clairement que ce n'est pas le cas.

La participation dans une entreprise associée ou dans une coentreprise est comptabilisée au coût lors de la comptabilisation initiale puis la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part de l'entité dans le résultat net de la société après la date d'acquisition. La quote-part de l'entité dans le résultat net de la société est comptabilisée dans le résultat net de l'entité.

1.2.3 Goodwill et écarts de consolidation négatifs

En cas d'acquisition d'une entreprise, la différence constatée à la date d'acquisition entre la valeur d'acquisition de la participation et la juste valeur des actifs, passifs et passifs latents identifiables acquis est comptabilisée à l'actif en tant que goodwill (si la différence est positive), ou directement en résultat net (si la différence est négative).

Le goodwill n'est pas amorti mais fait annuellement l'objet d'un test de perte de valeur.

1.2.4 Conversion des états financiers des filiales libellés en devises étrangères

Tous les actifs et passifs, monétaires et non monétaires, sont convertis dans les comptes consolidés selon la méthode du taux de clôture. Les produits et les charges sont convertis au taux moyen de la période sous revue. Les écarts de conversion sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

1.2.5 Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle représentent la part du résultat et de l'actif net non détenus par le Groupe SNCB et sont présentées séparément dans le compte de résultats consolidé et à l'état de la situation financière consolidé, au sein des capitaux propres, dans une rubrique autre que les capitaux propres attribuables au Groupe SNCB. L'aspect « contrôle » a été évalué selon la norme IFRS 10.

Le Groupe SNCB traite les transactions avec les actionnaires minoritaires comme étant des transactions entre les actionnaires du Groupe SNCB. Concernant l'acquisition de participations ne donnant pas le contrôle, la différence entre la contrepartie payée et la part acquise de la valeur comptable des actifs nets de la filiale est comptabilisée dans les capitaux propres.

1.3 Opérations en devises étrangères

Les états financiers de chaque entité du Groupe SNCB sont présentés dans la devise de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités (sa devise de fonctionnement). Les états financiers consolidés du Groupe SNCB sont exprimés dans la devise de fonctionnement de la société-mère, à savoir l'euro, qui est la devise de présentation des états financiers consolidés.

Les opérations en devises étrangères sont converties dans la devise fonctionnelle des entités en utilisant les taux de change en vigueur à la date des opérations. Les gains et pertes de change résultant du règlement de telles opérations et de la conversion d'actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères aux taux de change applicables à la date de clôture sont reconnus dans le résultat net.

1.4 Immobilisations incorporelles

Un actif incorporel est reconnu à l'état de la situation financière lorsque les conditions suivantes sont remplies :

1. l'actif est identifiable, c'est-à-dire soit séparable (s'il peut être vendu, transféré, loué individuellement), soit résultant de droits contractuels ou légaux ;
2. il est probable que cet actif va générer des avantages économiques pour le Groupe SNCB ;
3. le Groupe SNCB a le contrôle de l'actif ;
4. le coût de l'actif peut être évalué de manière fiable.

Les actifs incorporels sont évalués selon le modèle de coût, soit à leur coût initial sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur cumulées éventuelles.

Le coût initial pour les actifs incorporels :

- **acquis séparément** inclut les coûts directement attribuables à la transaction (prix d'achat après déduction des remises et rabais commerciaux), à l'exclusion des coûts indirects ;
- **générés en interne** est égal à la somme des coûts encourus à partir de la date à laquelle ces actifs ont satisfait pour la première fois aux critères de reconnaissance prévus par IAS 38, à savoir à partir du moment où le Groupe SNCB peut démontrer (1) la faisabilité technique du projet, (2) son intention de vendre ou utiliser l'actif, (3) comment l'actif générera des avantages économiques futurs, (4) l'existence de ressources adéquates pour terminer le projet et (5) que ces coûts peuvent être évalués de manière fiable. Ces coûts incorporent les coûts directs ainsi que les frais de fonctionnement des services opérationnels (hormis amortissements des actifs subsidiés). Dans le calcul des taux horaire, il est tenu compte de tous les coûts des avantages au personnel à court terme, exceptés les frais de formation et les dépenses en matière de sécurité, ainsi que de tous les coûts des avantages au personnel à long

terme, postérieurs à l'emploi et indemnités de cessation d'emploi (pour autant qu'elles concernent du personnel encore partiellement en activité).

En ce qui concerne les logiciels développés en interne, seuls les frais de développement sont activés, les frais de recherche étant pris en charges directement dans le résultat net. Les frais de développement ne concernent que : (a) la conception (blueprint fonctionnel et technique), (b) la programmation et la configuration, (c) le développement des interfaces, (d) la documentation technique pour usage interne, (e) l'intégration du hardware, et (f) le processus de tests.

Par ailleurs, les dépenses ultérieures à la reconnaissance initiale sont actées à charge du résultat net sauf s'il est démontré que de nouveaux avantages économiques importants en résultent ;

- **acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises** est la juste valeur à la date d'acquisition.

Par ailleurs, pour les actifs incorporels qui demandent un développement supérieur à 1 an avant de pouvoir être utilisés ou vendus, le coût de l'actif incorporel des coûts de financement. Le taux de capitalisation est soit propre à un emprunt spécifique, soit égal à la moyenne pondérée des coûts de financement applicables aux emprunts en cours du Groupe SNCB, autres que les emprunts contractés spécifiquement.

Les actifs incorporels sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité probable. Le montant amortissable correspond au coût d'acquisition, la valeur résiduelle, étant estimée égale à zéro. Les durées d'utilité retenues sont les suivantes :

Catégories	Durée d'utilité probable
Frais de développement ERP	10 ans
Frais de développement autres logiciels	5 ans
Sites web	3 ans
Logiciel acquis de tiers	5 ans
Goodwill	N/A, test perte de valeur annuel

L'amortissement commence à partir du moment où l'actif est prêt à être utilisé

La durée d'utilité et la méthode d'amortissement des actifs incorporels avec une durée d'utilité déterminée sont revues à chaque clôture annuelle. Les changements dans la durée d'utilité estimée ou dans le plan attendu de consommation des bénéfices économiques futurs générés par l'actif sont pris en compte en changeant la durée ou la méthode d'amortissement, selon le cas, et sont traités comme des changements d'estimations comptables.

Les actifs incorporels sont soumis à un test de perte de valeur lorsqu'il existe des indices montrant que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable par leur utilisation ou leur vente. Pour les actifs incorporels qui ne sont pas encore prêts à l'emploi, il est procédé à un test de perte de valeur à la clôture de chaque exercice.

1.5 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées selon le modèle de coût, soit à leur coût initial, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles cumulées. Le coût initial inclut :

- les coûts directement attribuables à la transaction d'achat après déduction des remises et rabais commerciaux ;
- les coûts directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation prévue par le Groupe SNCB ;
- l'estimation initiale des coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située (obligation que le Groupe SNCB encourt soit lors de l'acquisition soit lors de la construction de l'actif).

Le coût exclut donc les frais d'étude et de faisabilité encourus dans le cadre de projets de construction d'immobilisations corporelles (gares, sites, etc.), les frais de direction et d'administration générale ainsi que les frais salariaux et autres frais de fonctionnement non imputables à une activité d'investissement.

Le coût initial des immobilisations corporelles générées en interne est égal à la somme des coûts encourus à partir de la date à laquelle ces actifs ont satisfait pour la première fois aux critères de reconnaissance prévus par IAS 16, à savoir s'il est probable que les avantages économiques futurs associés iront au Groupe SNCB et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. Ces coûts incorporent les coûts directs ainsi que les frais de fonctionnement des services opérationnels (hormis les amortissements des actifs subsidiés). Dans le calcul des taux horaires, il est tenu compte de tous les coûts des avantages au personnel à court terme, excepté les frais de formation et les dépenses en matière de sécurité, ainsi que de tous les coûts des avantages au personnel à long terme, postérieurs à l'emploi et indemnités de cessation d'emploi (pour autant qu'elles concernent du personnel encore partiellement en activité). Par ailleurs, les dépenses ultérieures à la reconnaissance initiale sont actées en charges du résultat net sauf s'il est démontré que de nouveaux avantages économiques importants en résultent.

Les dépenses de réparation et d'entretien qui ne font que maintenir, et non augmenter, la valeur des immobilisations sont prises en charges dans le résultat net. Par contre, les dépenses de grosses réparations et gros entretiens qui augmentent les avantages économiques futurs qui seront générés par l'immobilisation sont identifiées comme un élément séparé du coût d'acquisition. Le coût d'acquisition des immobilisations corporelles est alors ventilé en composants majeurs. Ces composants majeurs, qui sont remplacés à intervalles réguliers, et qui ont par conséquent une durée d'utilité différente des immobilisations dans lesquelles ils sont inclus, sont amortis sur leur durée d'utilité spécifique. En cas de remplacement, l'actif remplacé est éliminé de l'état de la situation financière, et le nouvel actif est amorti sur sa durée d'utilité propre.

Par ailleurs, pour les immobilisations corporelles dont le délai de construction / préparation avant de pouvoir être utilisées ou vendues est supérieur à 1 an, le coût de l'actif incorpore des coûts de financement. Le taux de capitalisation est soit propre à un emprunt spécifique, soit égal à la moyenne pondérée des coûts d'emprunt applicables aux emprunts en cours du Groupe SNCB, autres que les emprunts contractés spécifiquement.

Les immobilisations corporelles sont amorties complètement sur leur durée d'utilité probable, en utilisant la méthode linéaire. Le montant amortissable correspond généralement au coût d'acquisition. Les durées d'utilité retenues sont les suivantes :

Immobilisations corporelles	Durée d'utilité probable
Terrains	N/A
Bâtiments administratifs	60 ans
Composants dans les bâtiments administratifs	10 à 30 ans
Bâtiments industriels	50 ans
Composants inclus dans les bâtiments industriels	15 à 20 ans
Habitations	50 ans
Composants inclus dans les habitations	15 à 20 ans
Gares	100 ans
Composants inclus dans les gares	10 à 40 ans
Parkings	100 ans
Composants inclus dans les parkings	10 à 20 ans
Voies et composants associés	25 à 100 ans
Ouvrages d'art et composants associés	20 à 120 ans
Passages à niveaux et composants associés	10 à 25 ans
Matériel de signalisation	7 à 35 ans
Installations d'infrastructure diverse	7 à 50 ans
Matériel roulant ferroviaire, hors wagons	25 à 60 ans
Composants « mid-life » inclus dans le matériel roulant ferroviaire	15 à 30 ans
Wagons	30 ans
Révisions des wagons	9 ans
Installations et équipements divers	4 à 30 ans
Mobilier	10 ans
ICT	4 à 10 ans
Transport routier	2 à 10 ans
Aménagements dans bâtiments loués	Voir 1.6.2.

La durée d'utilité et la méthode d'amortissement des immobilisations corporelles sont revues à chaque clôture annuelle. Les changements dans la durée d'utilité estimée ou dans le plan attendu de consommation des bénéfices économiques futurs générés par l'actif sont pris en compte en changeant la durée ou la méthode d'amortissement, selon le cas, et sont traités comme des changements d'estimations comptables.

Les concessions dans les gares sont reprises dans les immobilisations corporelles.

1.6 Contrat de location

1.6.1. Opérations de financement alternatif

Différentes structures de financement (opérations de sale-and-lease back, de sale-and-rent back, de lease-and-lease back, de rent-and-rent back ou de concession-and-concession back) sont mises en place par le Groupe SNCB pour l'acquisition essentiellement de matériel roulant. Ces opérations sont comptabilisées en fonction de leur substance économique dans le respect des dispositions des normes IFRS 16 et IFRS 15. Ne s'agissant pas d'une vente en vertu des dispositions de IFRS 15, les actifs immobilisés restent comptabilisés dans les comptes du Groupe SNCB. Les investissements réalisés et les obligations de paiement vis-à-vis des prêteurs sont reconnus à l'état de la situation financière, à l'exception des comptes d'investissements contractés avec des contreparties étatiques qui présentent une qualité de crédit supérieure, les organismes garantis par des Etats qui présentent une qualité de crédit supérieure, ou les contreparties des opérations. Les commissions obtenues dans le cadre de ces opérations sont quant à elles étalées sur la durée de ces opérations.

1.6.2. Contrats de location pour lesquels la Société est le preneur

Tous les contrats de location sont portés au bilan des preneurs à l'exception des contrats de location dont la durée est inférieure ou égale à un an et les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur. Dans ces deux cas, les paiements de loyers dans le cadre du contrat de location sont comptabilisés en charges linéairement sur la durée du contrat de location. Pour tous les autres contrats de location, le Groupe SNCB comptabilise un actif représentant le droit d'utiliser le bien sous-jacent et un passif représentant les paiements de location futurs.

A la date de début du contrat, l'actif et la dette locative sont comptabilisés à l'actif et au passif pour une valeur égale à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat de location ou le cas échéant le taux d'emprunt marginal. Les paiements de loyers pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative sont les paiements fixes (déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir), les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, les sommes que l'on s'attend en tant que preneur à devoir payer au bailleur au titre de garanties de valeur résiduelle, le prix d'exercice de l'option d'achat que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer et les pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location. Le coût de l'actif inclut également les coûts directs initiaux engagés par le preneur et, s'il existe une telle obligation, il inclut aussi une évaluation par le preneur des coûts de démantèlement ou d'enlèvement du bien sous-jacent. La dette locative est comptabilisée dans les Dettes financières et les actifs sont comptabilisés dans les Immobilisations corporelles en fonction de leur nature.

Chaque paiement de loyer est ventilé entre la charge financière et l'amortissement de la dette. Pour chaque période comprise dans la durée du contrat de location, les intérêts sur l'obligation locative correspondent à l'application d'un taux d'intérêt constant au solde restant dû de l'obligation locative. Les immobilisations corporelles détenues par le Groupe SNCB en tant que preneur sont amorties sur la période la plus courte entre la durée du contrat et leur durée d'utilité si le contrat de location ne prévoit pas le transfert de la propriété du bien sous-jacent au Groupe SNCB au terme du contrat de location ou si le Groupe SNCB n'a pas pris en compte l'exercice futur d'une option d'achat dans le coût de l'actif.

1.6.3. Contrats de location pour lesquels la Société est le bailleur

Un contrat de location est classé en tant que contrat de location-financement lorsque le preneur a reçu la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Les opérations de location-financement sont comptabilisées comme une cession assortie d'un financement. A la date de début, l'actif est décomptabilisé de l'état de la situation financière (avec plus- ou moins-value comptabilisée dans le résultat net) et le groupe SNCB comptabilise une créance représentant les flux de trésorerie à recevoir. Les créances de location-financement sont comptabilisées dans les Créances commerciales et autres débiteurs.

La comptabilisation des produits financiers s'effectue sur base d'une formule traduisant un taux de rentabilité périodique constant sur le solde restant dû de la créance dans le contrat de location-financement. Les paiements de loyers correspondant à la période diminuent à la fois le montant de la créance et le montant des produits financiers non-acquis.

Un contrat de location est classé en tant que contrat de location simple s'il ne transfère pas au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Les actifs faisant l'objet de contrats de location simple sont présentés en immobilisations corporelles dans l'état de la situation financière. Ils sont amortis sur base de leur durée d'utilité présumée. Les revenus locatifs sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

1.7 Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier (terrain ou bâtiment) détenu (par le propriétaire ou par le preneur dans le cadre d'un contrat de location-financement) pour en retirer des loyers ou pour en valoriser le capital, plutôt que pour :

- l'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives, ou
- le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Pour les immeubles à usage mixte, les règles relatives aux immeubles de placement (IAS 40) sont seulement applicables dans les cas ci-après :

- la partie détenue pour en retirer des loyers ou valoriser le capital et la partie utilisée pour compte propre peuvent être vendues séparément ;
- la partie détenue pour usage propre ne représente au maximum que 5% de l'ensemble.

Les immeubles de placement sont évalués selon le modèle de coût. Toutes les règles d'évaluation relatives aux immobilisations corporelles sont donc également applicables aux immeubles de placement.

1.8 Participations mises en équivalence

Les filiales sur lesquelles le Groupe SNCB exerce un contrôle conjoint avec un ou plusieurs autres partenaires, en vertu d'un accord contractuel passé avec eux, ainsi que les entreprises associées sur lesquelles le Groupe SNCB exerce une influence notable sans en avoir le contrôle, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Une perte de valeur sur participations mises en équivalence est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable. Les participations mises en équivalence sont soumises à un test de perte de valeur en tant qu'actif unique (comprenant le goodwill payé pour acquérir la participation) lorsqu'il y a une indication objective que la participation a pu subir une perte de valeur.

1.9 Pertes de valeur

Une perte de valeur sur immobilisations incorporelles (goodwill inclus) et corporelles est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif dépasse son montant recouvrable, soit le montant le plus haut entre :

1. sa juste valeur après déduction des frais liés à la vente (soit le montant que le Groupe SNCB recevrait si il vendait l'actif), et
2. sa valeur d'utilité (soit le montant que le Groupe SNCB générerait s'il continuait à utiliser l'actif).

Lorsque cela est possible, ces tests sont réalisés sur chaque actif individuellement. Toutefois, lorsque les actifs ne génèrent pas de flux de trésorerie de manière indépendante, le test est réalisé au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (« cash-generating unit » ou « CGU ») à laquelle l'actif est alloué (CGU = le plus petit groupe d'actifs identifiable qui génère des flux de trésorerie de manière indépendante des flux de trésorerie générés par les autres actifs/CGUs).

Pour une CGU à laquelle un goodwill est alloué, un test de perte de valeur est réalisé annuellement, ou s'il y a indication de perte de valeur. Pour une CGU à laquelle aucun goodwill n'est alloué, un test de perte de valeur est réalisé uniquement lorsqu'il y a une indication de perte de valeur. Le goodwill dégagé lors d'une acquisition est alloué aux filiales acquises et, le cas échéant, ventilé sur les CGUs censées bénéficier des synergies résultant de l'acquisition.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée, elle est en premier lieu imputée sur le goodwill. L'excédent éventuel est alors imputé sur les autres actifs immobilisés de la CGU au prorata de leur valeur comptable, mais uniquement dans la mesure où la valeur de vente de ces actifs est inférieure à leur valeur comptable. Une perte de valeur sur goodwill ne peut jamais

être reprise ultérieurement. Une perte de valeur sur autres actifs immobilisés est reprise si les circonstances le justifient.

Il est possible d'enregistrer une perte de valeur sur un actif individuel résultant d'une indication de perte de valeur se rapportant à cet actif individuel (par exemple suite à un dégât subi) indépendamment du fait que l'actif est ou n'est pas (entièrement ou partiellement) subsidié.

Des pertes de valeur ne peuvent pas être enregistrées sur des actifs faisant partie d'une CGU entièrement subsidiée. Si des pertes de valeur sont identifiées pour des CGU partiellement subsidiées, elles doivent être affectées proportionnellement aux actifs (et aux subsides en capital y afférents).

1.10 Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition ou à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure.

Le prix d'acquisition des stocks fongibles est déterminé par application de la méthode du prix moyen pondéré. Les stocks de faible importance dont la valeur et la composition restent stables dans le temps sont portés à l'état de la situation financière pour une valeur fixe.

Le coût d'acquisition des stocks comprend le prix d'achat ainsi que tous les coûts des stocks produits qui sont nécessaires pour amener le produit à l'endroit et dans l'état dans lequel il se trouve. Le prix de revient inclut les coûts directs et indirects de production, à l'exclusion des coûts de financement et des frais généraux qui ne contribuent pas à amener le produit où il se trouve et dans l'état dans lequel il se trouve.

Une réduction de valeur est comptabilisée si la valeur de réalisation nette d'un élément de stock à la date de clôture est inférieure à sa valeur comptable. Les pièces de rechange à rotation lente font l'objet de réductions de valeur en fonction de critères techniques et économiques.

1.11 Créances commerciales et autres débiteurs

Les créances sont évaluées initialement à leur valeur nominale, et ultérieurement à leur coût amorti.

Une évaluation individuelle des créances est réalisée. Des réductions de valeur sont comptabilisées lorsque leur encaissement, en tout ou partie, est douteux ou incertain. Les créances commerciales et autres débiteurs faisant partie du champ d'application d'IFRS 9 relèvent du modèle général de dépréciation édicté par IFRS 9, consistant à estimer les pertes attendues à un an. Afin d'évaluer le niveau de pertes attendues sur ces actifs financiers, le Groupe a mis en place un dispositif de suivi basé sur la notation des

contreparties, sur les données historiques de remboursement, ou sur le niveau de risque estimé sur la base du statut juridique.

La reconnaissance des pertes de crédits attendues selon IFRS 9 est effectuée selon les principes suivants :

- le Groupe SNCB utilise l'approche simplifiée pour les créances commerciales ou actifs sur contrat sans composante de financement importante selon IFRS 15. L'approche simplifiée ou modèle durée de vie complète prévoit de reconnaître directement les pertes de crédit attendues pour toute la durée de vie de l'actif.
- en ce qui concerne les créances commerciales et autres débiteurs (sauf leasing) faisant partie du champ d'application d'IFRS 9, le Groupe SNCB détermine la dotation à reconnaître pour chaque créance sur base d'une probabilité de défaut établie sur base des règles suivantes :
 - est considérée comme « en défaut » toute créance dont l'encaissement, en tout ou partie, est douteux ou incertain. Un remboursement de la créance pourrait encore avoir lieu après cette échéance mais la probabilité étant trop incertaine, une réduction de valeur de 100% est appliquée ;
 - afin de faire évoluer le montant de la dotation en fonction de l'âge de la créance, des probabilités de défaut sont établies à différents intervalles de temps ;
 - les probabilités de défaut sont déterminées sur base d'un historique de remboursement des créances commerciales de deux ans en excluant la dernière année de facturation afin de ne pas influencer les probabilités obtenues.

Les paiements d'avance, les montants payés comme cautionnement et les produits acquis, à l'exception de ceux afférents aux autres actifs financiers et aux instruments financiers dérivés, sont aussi classés sous cette rubrique.

1.12 Instruments financiers dérivés

Le Groupe SNCB utilise des instruments financiers dérivés (IRS, IRCS, contrats de change à terme, options, etc.) pour se couvrir contre une évolution possible non désirée des taux d'intérêt, des taux de change, du risque d'inflation ou des prix de l'énergie. Le Groupe SNCB ne réalise pas d'opération sur produits dérivés de type spéculatif.

Les instruments financiers dérivés sont, lors de la reconnaissance initiale, évalués au coût réel et reconnus au bilan comme un actif ou un passif. Les coûts de transaction sont comptabilisés en résultat net au moment où ils sont supportés. Après la reconnaissance initiale, les instruments financiers dérivés sont reconnus à l'état de la situation financière à chaque date de clôture à leur juste valeur, estimée à l'aide de différentes techniques d'évaluation. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat net. Les instruments financiers dérivés sont répartis entre court et long terme sur base de leur date d'échéance finale.

La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation telles que les modèles d'évaluation retenus pour les options ou en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés. Les justes valeurs prenant en considération des hypothèses basées sur les données du marché, tel que défini aux paragraphes 81 et 82 d'IFRS 13, relèvent du niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs. Les justes valeurs

basées sur des données non observables de marché relèvent du niveau 3 de cette même hiérarchie.

Le Groupe SNCB a décidé de ne pas appliquer les principes de la comptabilité de couverture (hedge accounting).

1.13 Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers comprennent les investissements dans des instruments de capitaux propres d'entreprises sur lesquelles le Groupe SNCB n'exerce ni une autorité ni une influence notable et les créances porteuses d'intérêts (les titres à revenus fixes, les dépôts et les transactions « Back-to-Back » avec l'Etat).

Les placements financiers sont initialement évalués à la juste valeur de la contrepartie déboursée pour les acquérir, y compris les coûts de transaction, à l'exception des autres actifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat net pour qui les coûts de transaction sont pris en résultat.

Les autres actifs financiers sont classés en différentes catégories en fonction :

- du modèle économique du groupe SNCB pour la gestion des actifs financiers ; et
- des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

Le groupe SNCB applique, en accord avec la politique financière, un modèle économique dont l'objectif est de détenir l'actif financier jusqu'à son échéance afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels. Sans contredire ce qui précède, des ventes exceptionnelles avant échéance sont possibles. La politique financière interdit explicitement l'utilisation d'opérations avec pour objectif la réalisation de gain à court terme.

Les actifs financiers dont les flux de trésorerie satisfont le test « SPPI » (uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû) sont évalués au coût amorti à l'exception des actifs financiers pour lesquels le Groupe SNCB a décidé sur base volontaire de les désigner à la juste valeur par le biais du résultat net lors de la reconnaissance initiale. Les actifs financiers dont les flux de trésorerie ne satisfont pas le test « SPPI » sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Les autres actifs financiers sont classés comme long terme, à l'exception de ceux dont l'échéance est inférieure à 12 mois qui sont classés à court terme.

La juste valeur des instruments de capitaux propres est déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque société. Les critères généralement retenus sont la valeur de marché ou la quote-part des capitaux propres et les perspectives de rentabilité à défaut de valeur de marché disponible. La juste valeur des instruments de capitaux propres pour lesquels il n'existe pas de valeur de marché est

classée en niveau 3 de la hiérarchie des valorisations comme défini dans IFRS 13. La juste valeur des titres à revenus fixes est évaluée en utilisant les données de marché et en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés sur base des courbes des taux et des spreads de crédit de chacun des émetteurs des titres. La juste valeur de ces actifs est classée en niveau 1 (valeur de marché) et 2 (autres données de marché) de la hiérarchie des valorisations comme défini dans IFRS 13.

Pour les actifs financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net, le Groupe SNCB reconnaît une dotation pour pertes de crédit attendues en application de IFRS 9 selon la méthode générale définie par la norme IFRS 9. La méthode générale ou modèle de détérioration du crédit prévoit de reconnaître les pertes de crédit attendues pour les 12 mois depuis la reconnaissance initiale.

Pour les instruments d'emprunt, une dotation est reconnue dès la reconnaissance initiale de l'actif en fonction de sa probabilité de défaut à ce moment. Pour les actifs qui sont porteurs d'un rating, la probabilité de défaut sera déterminée sur base du rating. Si l'actif ne possède pas de rating, le Groupe SNCB se basera sur des indicateurs économiques, des indicateurs de la santé financière de la contrepartie et ses connaissances du marché pour déterminer la probabilité de défaut.

Les achats et les ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement.

1.14 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Cette rubrique inclut les valeurs disponibles en caisse, en banque, les valeurs à l'encaissement, les placements à court terme (avec une échéance initiale de 3 mois au plus), très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur, ainsi que les découverts bancaires. Ces derniers sont présentés parmi les dettes financières au passif de l'état de la situation financière.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont portés à l'état de la situation financière au coût amorti.

1.15 Actifs non courants classés comme détenus en vue de la vente

Un actif non courant (ou un groupe d'actifs) est classé comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. En d'autres termes, cela signifie que l'actif est disponible pour une vente immédiate dans son état actuel et que la vente est hautement probable (décision officielle de vendre, recherche active d'un acheteur, vente hautement probable endéans une période d'un an).

Les actifs non courants détenus en vue de la vente ne sont plus amortis mais font le cas échéant l'objet d'une perte de valeur pour ramener leur valeur comptable à leur valeur inférieure de réalisation.

Les groupes d'actifs non courants détenus en vue d'une distribution aux propriétaires dans le cadre d'une transaction sous contrôle commun sont comptabilisés à leur valeur comptable.

1.16 Activités abandonnées

Une activité abandonnée est une activité qui, soit rencontre les critères pour être classée comme détenue en vue de la vente, soit a été cédée, et qui en outre respecte les critères suivants :

- les cash flows de cette activité peuvent être distingués sur le plan opérationnel et du reporting financier ;
- cette activité est importante au niveau opérationnel ou géographique ;
- elle fait partie d'un plan unique de cession ou a été acquise en vue de sa cession.

1.17 Capital et primes d'émission

Les actions ordinaires sont classées sous la rubrique "Capital". Le capital se compose de deux éléments :

- le capital souscrit, qui représente les montants que les actionnaires se sont engagés à apporter ;
- le capital non-appelé, soit la quote-part du capital souscrit dont l'organe de gestion de l'une ou l'autre société consolidante n'a pas encore réclamé la libération.

1.18 Dettes pour avantages au personnel

1.18.1 Avantages à court terme

Les avantages à court terme désignent les avantages du personnel dont le règlement intégral est attendu dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice où les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Les avantages à court terme sont pris en charges au fur et à mesure des prestations de services des membres du personnel.

1.18.2 Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi désignent les avantages du personnel (autres que les indemnités de cessation d'emploi et les avantages à court terme) qui sont payables postérieurement à la cessation de l'emploi.

Les avantages postérieurs à l'emploi accordés au personnel peuvent être de deux types :

- type « cotisations définies » : il s'agit des plans pour lesquels une cotisation est versée par le Groupe SNCB à une entité distincte, et pour lesquels le Groupe SNCB n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires. Ces cotisations sont comptabilisées en charges sur les périodes pendant lesquelles les services sont rendus par les membres du personnel. Le cas échéant, les cotisations payées d'avance (non encore versées) sont comptabilisées à l'actif (au passif) à l'état de la situation financière ;
- type « prestations définies » : ce sont tous les plans qui ne sont pas du type « cotisations définies ».

Les avantages postérieurs à l'emploi accordés au personnel, et qui sont du type « prestations définies », font l'objet d'une évaluation actuarielle. Ils sont provisionnés (sous déduction des actifs du plan éventuels, soit les avoirs éventuellement déjà constitués pour payer ces avantages) dans la mesure où le Groupe SNCB a une obligation de supporter des coûts relatifs aux services prestés par le personnel. Cette obligation peut résulter d'une loi, d'un contrat ou de « droits acquis » sur la base d'une pratique passée (obligation implicite). La méthode actuarielle utilisée est la « méthode des unités de crédit projetées ».

Le taux d'actualisation utilisé est déterminé par référence au taux de marché à la date de calcul des obligations d'entreprises de première catégorie et d'échéance comparable à celle des engagements. Les autres hypothèses actuarielles (mortalité, augmentations salariales, inflation, etc.) reflètent la meilleure estimation du Groupe SNCB.

Étant donné que des hypothèses actuarielles sont utilisées pour évaluer ces engagements sociaux, des écarts actuariels apparaissent inévitablement, résultant des variations dans les hypothèses actuarielles d'un exercice à l'autre, ainsi que des écarts entre la réalité et les hypothèses actuarielles utilisées. Les écarts actuariels des avantages postérieurs à l'emploi sont reconnus dans les autres éléments du résultat global.

1.18.3 Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme désignent les avantages (autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de cessation d'emploi) dont le règlement intégral n'est pas attendu dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Le montant comptabilisé à l'état de la situation financière est égal à la valeur actuelle de l'obligation diminuée, le cas échéant, de la valeur de marché à la date de clôture des actifs du plan. Les calculs sont basés sur la « méthode des unités de crédit projetées ». Les écarts actuariels sont comptabilisés dans le résultat net.

1.18.4 Indemnités de cessation d'emploi

Les indemnités de cessation d'emploi sont des avantages payables suite à la décision du Groupe SNCB de mettre fin au contrat d'emploi d'un ou de plusieurs membres du personnel avant la date normale de retraite, ou suite à la décision du ou des membres du personnel de partir volontairement en contrepartie d'avantages.

Pour ces avantages, une dette déterminée sur base actuarielle est constituée dans la mesure où il existe une obligation pour le Groupe SNCB. Cette dette est actualisée si les avantages sont payables au-delà de douze mois.

Pour tous ces avantages (à l'exception des avantages à court terme), le coût financier représente le passage du temps. Il est comptabilisé en charges financières.

1.19 Provisions

Une provision est reconnue uniquement lorsque :

1. le Groupe SNCB a une obligation actuelle (légale ou implicite) d'effectuer des dépenses en vertu d'un événement passé ;
2. il est probable que la dépense sera effectuée, **et**
3. le montant de l'obligation peut être évalué de manière fiable.

Lorsque l'impact est susceptible d'être significatif (pour les provisions à long terme principalement), la provision est évaluée sur base actualisée. L'impact du passage du temps sur la provision est présenté en charges financières. Les taux d'actualisation sont les taux IRS selon l'échéance des cash-flows attendus.

Une provision pour obligation environnementale (dépollution de sites, etc.) n'est reconnue que si le Groupe SNCB a une obligation implicite ou légale en la matière.

Si le Groupe SNCB a un contrat onéreux, une provision est constituée. Avant de reconnaître cette provision pour contrat onéreux, le Groupe SNCB comptabilise la perte de valeur éventuelle relative aux actifs dédiés à l'exécution du contrat concerné.

Des provisions pour pertes opérationnelles futures sont interdites.

Une provision pour restructuration est uniquement comptabilisée s'il est démontré que le Groupe SNCB a une obligation implicite de restructurer au plus tard à la date de la clôture. Cette obligation doit être démontrée par:

- l'existence d'un plan formel détaillé identifiant les principales caractéristiques de la restructuration ; **et**
- le commencement d'exécution du plan de restructuration ou par l'annonce des principales caractéristiques du plan de restructuration aux intéressés.

1.20 Dettes financières

Les dettes financières comprennent les prêts accordés par des institutions financières, les obligations émises, les dettes de leasing financiers, les dettes financières vis-à-vis d'autres institutions financières et les découverts bancaires.

Les dettes financières sont évaluées initialement à leur coût amorti à l'exception de celles que le Groupe SNCB a décidé volontairement et de manière irrévocable, au moment de la reconnaissance initiale, d'évaluer à la juste valeur par le biais du résultat net pour éliminer ou limiter les inconsistances au niveau de l'évaluation. Les dettes financières sont classées à long terme à l'exception de celles exigibles dans les 12 mois qui sont classées à court terme.

Les dettes locatives sont initialement évaluées à la valeur actuelle des paiements de loyers restants. Le taux d'actualisation est le taux d'intérêt implicite du contrat ou le cas échéant le taux d'intérêt marginal.

La valeur initiale des dettes financières évaluées à la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation telles que les modèles d'évaluation retenus pour les options ou en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés. Les modèles d'évaluation des dettes financières prennent en considération des données observables à la date de clôture sur les marchés et des données non observables sur les marchés. L'utilisation de données non observables sur les marchés entraîne que la juste valeur des dettes financières relève du niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs tel que défini dans IFRS 13.

En application de la norme IFRS 9, la composante risque de crédit propre du Groupe SNCB dans l'ajustement à la juste valeur des dettes financières est comptabilisé dans les Autres éléments du résultat global au lieu du résultat net.

1.21 Impôts sur le résultat - Actifs / Passifs d'impôts différés

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt courant est le montant des impôts à payer (à récupérer) sur les revenus imposables de l'année écoulée, ainsi que tout ajustement aux impôts payés (à récupérer) relatifs aux années antérieures.

L'impôt différé est calculé suivant la méthode du report variable (« liability method ») sur les différences temporelles entre la valeur comptable fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés IFRS. L'impôt différé est évalué sur la base du taux d'impôt attendu lorsque l'actif sera réalisé ou le passif réglé. En pratique, le taux généralement utilisé est celui en vigueur à la date de clôture.

Toutefois, il n'y a pas d'impôt différé sur :

1. la comptabilisation initiale du goodwill qui n'est pas fiscalement déductible,
2. la comptabilisation initiale d'actifs et de passifs (hors acquisition de filiales) qui n'affectent ni le bénéfice comptable ni le bénéfice fiscal, et
3. les différences temporelles sur participations dans les filiales et coentreprises si le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et s'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés ne sont reconnus que lorsqu'il est probable que des bénéfices imposables seront disponibles pour y imputer les différences temporelles déductibles existantes au cours d'exercices futurs, par exemple celles résultant de crédits d'investissements ou de pertes fiscales récupérables. Ce critère est réévalué à chaque date de clôture.

Tant les impôts courants que les impôts différés sont calculés au niveau de chaque entité fiscale. Les impôts différés actifs et passifs relatifs à des filiales différentes ne peuvent pas être compensés.

1.22 Dettes commerciales

Les dettes commerciales sont évaluées initialement à leur valeur nominale, et ultérieurement à leur coût amorti, c'est-à-dire à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs (sauf si l'impact de l'actualisation est non significatif).

1.23 Dettes sociales

Les dettes sociales sont évaluées initialement à leur valeur nominale, et ultérieurement à leur coût amorti.

1.24 Subsidés

Les subsidés en capital obtenus par le Groupe SNCB dans le cadre des investissements en immobilisations incorporelles et corporelles sont présentés en tant que dettes au passif de l'état de la situation financière. Les subsidés monétaires sont reconnus à leur valeur nominale et les subsidés non monétaires à leur juste valeur. Les subsidés en capital sont comptabilisés au passif du bilan et sont reconnus en résultat d'exploitation - rubrique « Subsidés en capital » - au même rythme que les amortissements des immobilisations pour lesquelles ils ont été obtenus. En cas de vente d'actifs subsidiés, les subsidés y afférents sont annulés par le biais du résultat d'exploitation et ensuite reconstitués en tant que subsidés non affectés également par le biais du résultat d'exploitation. En outre, un intérêt est calculé au profit des investissements des subsidés en capital non affectés et des acomptes versés aux filiales non encore affectés.

Les subsidés d'exploitation, dans la mesure où il est certain qu'ils seront reçus, sont systématiquement portés à l'état du résultat d'exploitation sous la rubrique « Produits d'exploitation avant subsidés en capital » sur base de leur valeur nominale contractuelle sur les périodes nécessaires pour affecter ces subsidés aux coûts qu'ils ont pour but de compenser. Un subside reçu au titre d'une compensation pour des dépenses ou des pertes déjà encourues ou dans le but de fournir un soutien financier immédiat sans coûts futurs liés sont comptabilisés comme revenus de la période dans laquelle ils ont été reçus. Des subsidés d'exploitation reçus avant que les conditions associées ne soient remplies, sont comptabilisés en dettes au passif de l'état de la situation financière.

Les subsidés financiers obtenus dans le cadre d'emprunts sont systématiquement comptabilisés dans le résultat financier sur base de leur valeur nominale contractuelle sur les périodes nécessaires pour affecter ces subsidés aux coûts financiers qu'ils ont pour but de compenser. Les subsidés financiers sont portés en déduction des charges financières. Les subsidés financiers reçus avant que les conditions associées ne soient remplies, sont comptabilisés en dettes au passif de l'état de la situation financière.

1.25 Autres dettes

Les autres dettes sont évaluées initialement à leur valeur nominale, et ultérieurement à leur coût amorti, c'est-à-dire à la valeur actuelle des flux de trésorerie à payer (sauf si l'impact de l'actualisation est non significatif).

Les dividendes que le Groupe SNCB doit verser à ses actionnaires sont comptabilisés en Autres dettes au cours de la période durant laquelle ils ont été approuvés. Les produits à reporter, soit la quote-part des revenus encaissés d'avance au cours de l'exercice ou au cours d'exercices précédents, mais à rattacher à un exercice ultérieur, sont également classés en autres dettes, à l'exception de ceux relatifs aux instruments financiers dérivés et aux dettes financières. Les sommes reçues en garantie sont également reprises dans les Autres dettes.

1.26 Produits et charges d'exploitation

En vertu de la norme IFRS 15, les revenus sont comptabilisés au moment du transfert du contrôle des biens ou des services vers les clients. Les produits sont évalués sur base de la contrepartie à laquelle le Groupe SNCB s'attend à avoir droit dans un contrat avec un client et exclut les sommes perçues pour le compte de tiers.

Pour les plus importantes sources de revenus du Groupe SNCB, le chiffre d'affaire continuera d'être comptabilisé lorsque le client reçoit et consomme les avantages offerts lors de la prestation du service par le Groupe, c'est-à-dire : pour les activités de transport de voyageurs, le transfert de contrôle intervient au moment où la prestation de voyage est effectuée. Le paiement du prix de la transaction est instantanément exigible au moment où le client reçoit la prestation.

Pour les autres types de contrats (activités de construction, gestion du patrimoine et autres services), les produits continueront d'être constatés au fil du temps, selon la méthode de l'avancement des travaux.

Les produits et les coûts associés aux contrats de construction sont comptabilisés respectivement en produits et en charges en fonction du degré d'avancement des travaux et de la marge estimée à fin d'affaires. En cas de marge négative attendue, une charge est actée à concurrence de la totalité de la perte estimée. Le degré d'avancement des travaux est déterminé par le rapport entre les coûts encourus pour les travaux exécutés jusqu'à la date considérée et les coûts totaux estimés du contrat. Les soldes des actifs et des passifs découlant des contrats conclus avec les clients (tels que définis par IFRS 15) reflètent l'état d'avancement des travaux ainsi que les acomptes reçus des clients. Les soldes des contrats sont présentés dans les états financiers consolidés du Groupe SNCB dans la note « Actifs et passifs découlant des contrats avec les clients ».

Un produit provenant de la vente des biens est comptabilisé quand les obligations de prestation sont remplies, c'est-à-dire lorsque le Groupe transfère le contrôle du bien au client. Plus précisément, la comptabilisation des produits suit l'approche suivante en 5 étapes :

- identification des contrats avec un client
- identification des obligations de prestation dans les contrats
- détermination du prix de la transaction
- répartition du prix de transaction entre les obligations de prestation
- comptabilisation du produit lorsque les obligations de prestation sont remplies

Les produits de la vente de biens sont évalués au montant qui reflète la meilleure estimation de la contrepartie attendue en échange de ces biens. Les contrats conclus avec les clients n'incluent pas les remises commerciales, les remises sur volumes ou d'autres formes de contreparties variables.

Les charges liées à la prestation de services ou à la vente de biens sont reprises parmi les charges d'exploitation.

1.27 Produits et charges financiers.

Les produits financiers comprennent les produits d'intérêts sur les moyens financiers investis et les instruments financiers dérivés, les gains sur les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur, les reprises de pertes de valeur, les gains de change, les dividendes perçus et les autres produits financiers.

Les charges financières comprennent les charges d'intérêts sur les passifs financiers (y compris les instruments financiers dérivés et les dettes liées au personnel), les pertes sur les actifs et passifs évalués à la juste valeur, les pertes de valeur, les pertes de change et les autres charges financières.

Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés en résultat net aussitôt qu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont comptabilisés en résultat net dès que le Groupe SNCB acquiert le droit à percevoir les paiements. Les coûts d'emprunt qui ne sont pas directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié sont comptabilisés en résultat net en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les profits et pertes de change sont enregistrés pour leur montant net.

1.28 Droits et engagements

Les droits et engagements qui ne figurent pas à l'état de la situation financière sont mentionnés par catégorie, lorsqu'ils sont susceptibles d'avoir une influence importante sur les états financiers.

Il s'agit notamment des droits et engagements résultant de commandes passées ou reçues, de marchés à terme, de cautionnements, de garanties ou de sûretés, réelles ou non, constituées par le Groupe SNCB en faveur de tiers, de la réception en dépôt ou en garantie de valeurs appartenant à des tiers.

1.29 Tableau des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles sont présentés selon la méthode indirecte suivant laquelle le résultat net est ajusté via des effets des transactions sans effet de trésorerie, des mouvements relatifs au fonds de roulement et des éléments de produits ou de charges liés aux flux de trésorerie concernant les activités d'investissement et de financement.

Note 2 - Gestion du capital

2.1 Gestion du capital

La politique du Groupe SNCB en matière de gestion du capital consiste à assurer une structure financière qui soit suffisante pour maintenir une bonne notation auprès des agences internationales de notation et qui lui permette de continuer à fournir un service de qualité à sa clientèle. Le Groupe SNCB a ainsi pour objectif de réduire sa dette en vue d'obtenir une structure du capital optimale permettant d'assurer une flexibilité financière stratégique pour sa croissance future. A cette fin, le Groupe SNCB surveille de près son niveau d'endettement net et de sa dette économique.

Endettement net et dette économique

Par endettement net, le Groupe SNCB entend:

- 1) solde de valeur nominale des dettes et créances (y inclus les instruments financiers dérivés) auprès d'une institution financière ou traitées sur les marchés des capitaux ainsi que des trésoreries disponibles.
- 2) moins le solde des opérations Back to Back telles que décrites dans l'arrêté Royal du 30 décembre 2004 – Annexe 4 du Moniteur Belge du 31 décembre 2004.

L'endettement net se présente comme suit aux 31 décembre 2019 et 2018:

Endettement net		31/12/2019	31/12/2018
Rubriques du bilan	<u>Notes</u>		
Instruments financiers dérivés	11	47.879.143,12	148.892.283,93
Autres actifs financiers	2.1	564.870.215,69	597.246.017,13
Total actifs non courants		612.749.358,81	746.138.301,06
Instruments financiers dérivés	11	9.291.004,33	0,00
Autres actifs financiers	2.1	40.240.249,67	7.355.198,37
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.1	299.739.623,96	170.252.085,64
Total actifs courants		349.270.877,96	177.607.284,01
Total actifs		962.020.236,77	923.745.585,07
Dettes financières	21	2.360.328.005,81	2.717.837.244,85
Instruments financiers dérivés	11	162.681.448,17	186.947.345,83
Total passifs non courants		2.523.009.453,98	2.904.784.590,68
Dettes financières	21	575.038.182,92	221.026.325,52
Instruments financiers dérivés	11	0,00	0,00
Total passifs non courants		575.038.182,92	221.026.325,52
Total passifs		3.098.047.636,90	3.125.810.916,20
Endettement net		2.136.027.400,13	2.202.065.331,13
Variation de l'endettement net		-66.037.931,00	

L'endettement net ne donne pas toujours une image économique correcte de la dette du Groupe SNCB. Afin d'obtenir une vue économique de la dette financière du Groupe SNCB, un certain nombre d'éléments sont ajoutés à l'endettement net. Il s'agit :

- des avances non utilisées (cofinancements) et des subsides d'investissements (SPF) que le Groupe SNCB s'est engagé à utiliser dans un avenir proche moins les créances (cofinancements) dans le cas où le Groupe SNCB a déjà dépensé plus que ce qu'il n'a reçu comme avances ;
- des dettes commerciales courantes que le Groupe SNCB s'est engagé à payer moins les créances commerciales courantes que le Groupe SNCB envisage de recevoir ;
- des garanties payées ou reçues pour le Groupe SNCB dans le cadre des conventions de CSA ; et
- des créances nettes relatives aux subsides d'exploitation (SPF) pour lesquels l'Etat belge s'est engagé mais qui n'ont pas encore été reçus par le Groupe SNCB.

La réconciliation de l'endettement net et la dette économique au 31 décembre 2019 et 2018 est présentée ci-dessous :

Dette économique	31/12/2019	31/12/2018
Endettement net	2.136.027.400,13	2.202.065.331,13
Cofinancements régionaux	-11.936.760,07	-748.403,29
Subsides d'investissements SPF reçus mais non affectés	776.358.753,33	718.848.768,42
Impact IFRS 16 (neutralisation)	-33.279.836,64	
Solde net des dettes et créances commerciales	242.622.398,75	206.027.271,01
Solde net des subsides d'exploitation SPF acquis	-479.455.883,12	-477.179.122,20
Solde net des cautionnements (CSA)	-373.797.202,00	-304.167.049,29
Total des corrections économiques	120.511.470,25	142.781.464,65
Dette économique	2.256.538.870,38	2.344.846.795,78

Réconciliation de l'endettement net avec les postes du bilan

Les montants repris dans le calcul de l'endettement net sont les montants nominaux (« principal ») des instruments financiers, et donc en excluant les ajustements de juste valeur et les intérêts courus non échus. La dotation pour pertes de crédit attendues dans les 'Autres actifs financiers' est reprise dans le tableau ci-dessous dans la colonne 'Ajustements de juste valeur'. Les tableaux ci-dessous permettent de réconcilier les différentes rubriques du bilan avec les montants retenus pour le calcul de l'endettement net.

- Autres actifs financiers :

Autres actifs financiers		31/12/2019					TOTAL
	Notes	Endettement net			Autres		
		Nominal	Ajustements de juste valeur	Produits acquis	Fonds gérés pour compte de tiers	Autres	
Non courant							
Créances		294.171.281,84	3.458.144,53	8.202.746,87	0,00	0,00	305.832.173,24
Back-to-back		270.698.933,85	0,00	820.992,33	0,00	0,00	271.519.926,18
Instruments de capitaux propres	12	0,00	0,00	0,00	0,00	95.439.880,43	95.439.880,43
Total partie non courante		564.870.215,69	3.458.144,53	9.023.739,20	0,00	95.439.880,43	672.791.979,85
Courant							
Créances		32.524.103,66	0,00	455.174,66	0,00	0,00	32.979.278,32
Back-to-back		7.896.146,01	0,00	-8.051,66	0,00	0,00	7.888.094,35
Instruments de capitaux propres	12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total partie courante		40.420.249,67	0,00	447.123,00	0,00	0,00	40.867.372,67
Total autres actifs financiers							
		605.290.465,36	3.458.144,53	9.470.862,20	0,00	95.439.880,43	713.659.352,52

Autres actifs financiers		31/12/2018					
		Nominal	Ajustements de juste valeur	Produits acquis	Fonds gérés pour compte de tiers	Autres	
Non courant	Notes						
Créances		330.504.254,86	1.864.681,08	7.561.173,61	0,00	0,00	339.930.109,55
Back-to-back		266.741.762,27	0,00	780.137,89	0,00	0,00	267.521.900,16
Instruments de capitaux propres	12	0,00	0,00	0,00	0,00	51.266.028,69	51.266.028,69
Total partie non courante		597.246.017,13	1.864.681,08	8.341.311,50	0,00	51.266.028,69	658.718.038,40
Courant							
Créances		7.355.198,37	0,00	476.741,34	0,00	0,00	7.831.939,71
Back-to-back		0,00	0,00	-6.327,68	0,00	0,00	-6.327,68
Instruments de capitaux propres	12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total partie courante		7.355.198,37	0,00	470.413,66	0,00	0,00	7.825.612,03
Total autres actifs financiers		604.601.215,50	1.864.681,08	8.811.725,16	0,00	51.266.028,69	666.543.650,43

Les créances incluses dans l'endettement net sont principalement les investissements effectués par le Groupe SNCB dans le cadre des opérations de financement alternatif. Ils ont été effectués soit à la demande des investisseurs soit à des fins de gestion des flux de trésorerie. Ces actifs compensent économiquement les dettes financières contractées dans le cadre de ces opérations.

La ligne « back-to-back » contient les soldes ouverts des créances envers l'Etat issues de la reprise de la dette au 1^{er} janvier 2005.

– Trésorerie et équivalents de trésorerie :

Trésorerie et équivalents de trésorerie		31/12/2019					TOTAL
	Endettement net			Autres			
	Nominal	Ajustements de juste valeur	Produits acquis	Fonds gérés pour compte de tiers	Autres		
Billets de trésorerie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Comptes à terme	1.000,00	0,00	0,00	68.434.127,23	0,00	68.435.127,23	
Comptes à vue	296.492.387,65	0,00	0,00	9,08	0,00	296.492.396,73	
Espèces et chèques	3.246.236,31	0,00	0,00	0,00	0,00	3.246.236,31	
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	299.739.623,96	0,00	0,00	68.434.136,31	0,00	368.173.760,27	

Trésorerie et équivalents de trésorerie		31/12/2018					TOTAL
	Endettement net			Autres			
	Nominal	Ajustements de juste valeur	Produits acquis	Fonds gérés pour compte de tiers	Autres		
Billets de trésorerie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Comptes à terme	1.329.212,77	0,00	370,05	121.255.251,51	0,00	122.584.834,33	
Comptes à vue	166.918.730,87	0,00	0,00	9,08	0,00	166.918.739,95	
Espèces et chèques	2.004.142,00	0,00	0,00	0,00	53.703,55	2.057.845,55	
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	170.252.085,64	0,00	370,05	121.255.260,59	53.703,55	291.561.419,83	

La colonne « fonds gérés pour compte de tiers » reprend les moyens investis dans le cadre du fond RER pour le compte de l'Etat belge. Le fond RER a été créé par l'Etat belge en 2001 afin de financer les travaux à réaliser pour la création du « Réseau Express Régional » (RER). Dans le contrat de gestion de l'ex-SNCB Holding pour les années 2005 – 2008, l'Etat belge a délégué la gestion des moyens disponibles dans le fond RER à la Société. L'ensemble des moyens dont la gestion est transférée à la SNCB est considéré par le Groupe SNCB comme une dette envers les pouvoirs publics (reprise dans les « Autres dettes »). En exécution de la loi du 21 décembre 2013 contenant diverses dispositions fiscales et financières (articles 113 à 121), les moyens disponibles du Fond RER conservés sur un compte auprès d'une institution désignée par l'Etat, ont été immédiatement placés au trésor public ou investis dans les instruments financiers émis par l'Etat Fédéral.

Le détail des instruments financiers dérivés et des dettes financières est présenté dans les notes 11 et 21.

2.2 Gestion des risques financiers

Les instruments financiers sont des contrats qui mènent à un actif financier chez une partie et un passif financier chez l'autre partie. Ceci comprend aussi bien les instruments financiers traditionnels (créances, dettes et titres) que les instruments financiers dérivés, repris dans les états financiers, mais aussi les créances et les obligations, principalement liées aux financements alternatifs, qui sont reprises hors bilan.

Les instruments comportent en principe des risques. Le Groupe SNCB est soumis principalement au risque de marché, au risque de crédit et au risque de liquidité. La politique de risque du Groupe SNCB a pour objectif de cartographier et d'analyser les risques auxquels le Groupe est confronté, de déterminer des limites et des contrôles des risques adéquats et de surveiller le respect des limites de risque. Le conseil d'administration de la SNCB est régulièrement informé des différents risques et reçoit un résumé précis de tous les instruments financiers. La politique et les systèmes pour la gestion des risques sont régulièrement réévalués et, le cas échéant, adaptés aux changements des conditions de marché et des activités du Groupe SNCB.

Le conseil d'administration de la SNCB a défini les principes pour la gestion des risques (« Politique financière ») qui sont d'application pour la maison mère. Pour les filiales, ce sont les règles de « Corporate Governance » qui sont d'application. Ces principes sont répartis en trois parties: la gestion de l'endettement, la gestion de la trésorerie et la gestion des instruments financiers dérivés. L'application et le suivi de ces principes sont assurés par le service de trésorerie de la société mère, en collaboration avec les différentes filiales, alors que le contrôle de l'application est assuré par l'audit interne de la société mère. Les mêmes principes sont d'application pour la gestion de trésorerie pour compte de tiers (Fonds RER) et pour les instruments qui sont repris hors bilan. La réalisation d'opérations dans le but d'effectuer un gain à court terme n'est pas autorisée.

Gestion de l'endettement

L'endettement reprend l'ensemble des dettes financières et des actifs financiers, autres que les instruments financiers dérivés et la trésorerie, qui sont repris dans l'endettement net du Groupe SNCB. Le Groupe SNCB fait ici appel aux émissions d'emprunts bancaires, d'emprunts obligataires et financements alternatifs et à l'acquisition de dépôts à terme et titres à revenus fixes à différents termes et dans différentes devises.

La gestion de l'endettement, compte tenu des instruments financiers dérivés, requiert que :

- dans la mesure du possible, les remboursements de la dette nette soient contractés sur des échéances choisies en fonction de l'évolution prévue des cash-flows futurs et dans le but de niveler et de réduire au mieux les soldes de trésorerie.
- la dette nette à long terme du Groupe SNCB soit contractée pour minimum 75% et maximum 90% en instruments à taux fixe et pour minimum 10% et maximum 25% en instruments à taux flottant. Tout dépassement de ces seuils maxima doit être approuvé par les organes de gestion.
- la durée résiduelle pondérée de la dette nette à long terme du Groupe SNCB soit fixée à 5 ans minimum.
- l'échéancier de l'endettement net soit étalé dans le temps aussi bien en termes de liquidité qu'en termes de risque de taux d'intérêt.

- toute opération d'endettement ou de placement, qui génère un risque de change, soit immédiatement et entièrement couverte en EUR pour éliminer ce risque tant sur le principal que sur les intérêts.
- les cash-flows de chaque opération d'endettement ou de placement conclus soient composés d'un paiement en capital et d'intérêts sur le capital exigible. Les placements dans du capital porteur de risque n'est pas autorisé.
- les limites de placements soient respectées pour les opérations de placement.

Gestion de la trésorerie

La gestion de trésorerie comprend la gestion centralisée de la trésorerie (soit des cash-flows à l'horizon d'un an) du Groupe SNCB.

Points principaux de la gestion de la trésorerie

- Tout surplus structurel de trésorerie doit être consacré dans la mesure du possible à la réduction de l'endettement net.
- Le déficit structurel de trésorerie doit être consolidé par des emprunts à long terme.
- Les surplus de trésorerie doivent être placés de préférence auprès de filiales ayant des déficits de trésorerie.
- En cas de surplus de trésorerie ou en cas de placements nécessaires dans le cadre de transactions de leasing et de location à long terme, des limites de placement sont à respecter.
- Tout placement impliquant un risque de change doit être immédiatement et entièrement couvert en EUR pour éliminer ce risque, tant sur le principal que sur les intérêts.
- Pour financer les déficits de trésorerie restants, le Groupe SNCB a recours à des lignes de crédit (confirmées et non-confirmées) et émet des billets de trésorerie en EUR ou des instruments similaires à court terme.

Gestion des instruments financiers dérivés

Le Groupe SNCB utilise les instruments financiers dérivés suivants pour la gestion des risques : les swaps, options et contrats de change à terme ayant comme sous-jacents un taux d'intérêt, l'inflation, un taux de change, des produits d'énergie ou un crédit.

Points principaux de gestion des opérations sur produits dérivés

- Toute opération sur instruments financiers dérivés doit à tout moment pouvoir être adossée à une dette financière, un placement, un contrat commercial ou une créance sur l'Etat belge ou les Régions dans le cadre d'un préfinancement.
- Le risque de crédit des contreparties doit être couvert systématiquement par la clôture des CSA's (Credit Support Annex).

Instruments qui ne répondent pas à la définition d'instruments financiers

Les analyses de cette note se limitent aux instruments qui répondent à la définition d'instruments financiers : « *Des actifs (comme les charges payées d'avance) pour lesquels l'avantage économique futur est la réception de biens ou de services plutôt que le droit de recevoir de la trésorerie ou un autre actif financier, ne sont pas des actifs financiers* » (IAS 32 – AG11). « *Les passifs ou les actifs qui ne sont pas contractuels (comme les impôts sur le résultat qui résultent d'obligations légales imposées par les pouvoirs publics) ne sont pas des passifs financiers ou des actifs financiers* » (IAS 32 – AG12). Les totaux des rubriques repris

dans les tableaux de cette note ne sont donc pas nécessairement réconciliables directement avec les rubriques du bilan.

Les tableaux ci-dessous réconcilient les totaux des différentes rubriques du bilan et les soldes des instruments contenus dans les différentes analyses.

	31/12/2019		Total
	IFRS 7	Non IFRS 7	
Actifs financiers			
Créances commerciales et autres débiteurs	1.850.798.307,17	258.825.344,63	2.109.623.651,80
Instruments financiers dérivés	302.828.995,59	0,00	302.828.995,59
Autres actifs financiers	713.659.352,52	0,00	713.659.352,52
Trésorerie et équivalents de trésorerie	368.173.760,27	0,00	368.173.760,27
Total actifs financiers	3.235.460.415,55	258.825.344,63	3.494.285.760,18
Passifs financiers			
Dettes financières	3.000.379.793,04	0,00	3.000.379.793,04
Instruments financiers dérivés	527.676.723,68	0,00	527.676.723,68
Dettes commerciales	409.116.021,40	30.358.438,55	439.474.459,95
Autres dettes	103.768.472,06	159.677.354,27	263.445.826,33
Total passifs financiers	4.040.941.010,18	190.035.792,82	4.230.976.803,00

	31/12/2018		Total
	IFRS 7	Non IFRS 7	
Actifs financiers			
Créances commerciales et autres débiteurs	1.814.164.088,91	242.312.102,14	2.056.476.191,05
Instruments financiers dérivés	267.763.041,11	0,00	267.763.041,11
Autres actifs financiers	666.543.650,43	0,00	666.543.650,43
Trésorerie et équivalents de trésorerie	291.561.419,83	0,00	291.561.419,83
Total actifs financiers	3.040.032.200,28	242.312.102,14	3.282.344.302,42
Passifs financiers			
Dettes financières	3.004.365.303,91	0,00	3.004.365.303,91
Instruments financiers dérivés	414.904.079,74	0,00	414.904.079,74
Dettes commerciales	378.072.567,15	40.308.036,16	418.380.603,31
Autres dettes	165.763.832,67	160.479.451,85	326.243.284,52
Total passifs financiers	3.963.105.783,47	200.787.488,01	4.163.893.271,48

2.2.1 Risque de marché : risque de change

Le risque de change auquel le Groupe SNCB est exposé, découle principalement des activités de financement en devises, et plus particulièrement des transactions de financements alternatifs.

Chaque opération d'endettement significative, même à court terme, qui génère un risque de change, est immédiatement et intégralement couverte en EUR (principal et intérêts) par l'utilisation d'instruments financiers dérivés. La couverture en EUR n'est pas obligatoire sur le remboursement des cash-flows de la dette qui sont assurés par un flux entrant de trésorerie en devise étrangère. La position couverte peut être assortie d'un taux d'intérêt

flottant ou fixe. Les actifs et passifs relatifs aux opérations de financement alternatif sont dans certain cas en USD, mais le Groupe SNCB n'est pas exposée au risque de change.

Afin de minimiser les risques de change, les filiales doivent faire appel au service Trésorerie de la société mère, qui elle-même se couvre sur les marchés financiers, afin de couvrir tout risque de change significatif. Sauf exceptions qui doivent être approuvées par le comité de direction de la SNCB, les filiales ne sont pas autorisées à contracter des instruments financiers dérivés.

a. Instruments financiers par devise

31/12/2019					
	EUR	USD	GBP	Autres	Total
Actifs financiers					
Créances commerciales et autres débiteurs	1.850.650.893,55	0,00	147.413,62	0,00	1.850.798.307,17
Instruments financiers dérivés	200.724.368,69	102.104.626,90	0,00	0,00	302.828.995,59
Autres actifs financiers	488.331.307,88	225.328.044,64	0,00	0,00	713.659.352,52
Trésorerie et équivalents de trésorerie	366.788.558,66	80.960,78	1.264.619,63	39.621,20	368.173.760,27
Total actifs financiers	2.906.495.128,78	327.513.632,32	1.412.033,25	39.621,20	3.235.460.415,55
Passifs financiers					
Dettes financières	2.665.393.970,82	334.985.822,22	0,00	0,00	3.000.379.793,04
Instruments financiers dérivés	562.463.188,13	-34.786.464,45	0,00	0,00	527.676.723,68
Dettes commerciales	408.895.090,00	68.653,90	151.843,38	434,12	409.116.021,40
Autres dettes	103.768.472,06	0,00	0,00	0,00	103.768.472,06
Total passifs financiers	3.740.520.721,01	300.268.011,67	151.843,38	434,12	4.040.941.010,18
Écart de couverture		27.245.620,65	1.260.189,87	39.187,08	

	31/12/2018				Total
	EUR	USD	GBP	Autres	
Actifs financiers					
Créances commerciales et autres débiteurs	1.814.006.966,58	0,00	153.476,81	3.645,52	1.814.164.088,91
Instruments financiers dérivés	173.509.422,61	94.253.618,50	0,00	0,00	267.763.041,11
Autres actifs financiers	457.264.560,34	209.279.090,09	0,00	0,00	666.543.650,43
Trésorerie et équivalents de trésorerie	289.710.331,47	214.143,43	1.611.468,54	25.476,39	291.561.419,83
Total actifs financiers	2.734.491.281,00	303.746.852,02	1.764.945,35	29.121,91	3.040.032.200,28
Passifs financiers					
Dettes financières	2.691.686.880,39	312.678.423,52	0,00	0,00	3.004.365.303,91
Instruments financiers dérivés	442.327.997,53	-27.423.917,79	0,00	0,00	414.904.079,74
Dettes commerciales	377.837.731,21	105.547,35	129.288,59	0,00	378.072.567,15
Autres dettes	165.763.832,67	0,00	0,00	0,00	165.763.832,67
Total passifs financiers	3.677.616.441,80	285.360.053,08	129.288,59	0,00	3.963.105.783,47
Écart de couverture		18.386.798,94	1.635.656,76	29.121,91	

Le détail ci-dessus présente l'exposition en devises des actifs et passifs financiers du Groupe SNCB. Hormis l'euro, la devise significative pour le Groupe SNCB est le Dollar américain. Les expositions en USD sont issues des opérations de financement alternatif. Les risques de change issus des positions en USD sont couverts par des contrats « swaps » tel que présenté au point b. ci-dessous. L'écart de couverture en USD mis en évidence ci-dessus est la conséquence d'une différence de méthode d'évaluation des dérivés (juste valeur) et des actifs financiers et dettes financières couverts (coût amorti).

b. Dérivés de change

	31/12/2019		31/12/2018	
	Total Valeur de marché	Total Nominal	Total Valeur de marché	Total Nominal
Devises achetées				
USD	168.836.137,36	128.706.319,19	153.158.387,12	122.380.716,94
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises achetées - Total	168.836.137,36	128.706.319,19	153.158.387,12	122.380.716,94
Devises vendues				
USD	31.945.046,01	31.315.072,17	31.480.850,83	30.599.947,60
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises vendues - Total	31.945.046,01	31.315.072,17	31.480.850,83	30.599.947,60
Options				
USD	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
Options - Total	0,00	0,00	0,00	0,00

Les dérivés de change conclus par le Groupe SNCB sont des contrats « swaps » conclus exclusivement dans le cadre des dettes et créances qui découlent des opérations de financement alternatif. Ces contrats sont conclus à des fins de gestion des flux de trésorerie en devises. Le Groupe SNCB a cependant fait le choix de ne pas appliquer la comptabilité de couverture au sens d'IFRS 9, les instruments dérivés ne sont donc pas reconnus comme dérivés de couverture. Les instruments financiers dérivés sont reconnus à leur juste valeur par le biais du résultat net.

c. Analyse de sensibilité

IFRS 7 impose une analyse de sensibilité afin d'illustrer les impacts de variations théoriques des taux de change sur le résultat net et sur les fonds propres. L'analyse de sensibilité a été établie sur la situation du Groupe SNCB à la date de clôture. En ce qui concerne le risque de change, le calcul de sensibilité consiste à évaluer l'impact dans les comptes en IFRS d'une variation de +/- 10% du cours de clôture pour les cours de change de l'USD (ou autre devise significative) par rapport à l'EUR.

Variation taux de change	Impact sur le résultat net	Impact sur les autres éléments du résultat global
2019		
USD + 10%	3.027.291,18	0,00
USD - 10%	-2.476.874,60	0,00
GBP + 10%	140.021,10	0,00
GBP - 10%	-114.562,72	0,00
2018		
USD + 10%	2.042.977,66	0,00
USD - 10%	-1.671.527,18	0,00
GBP + 10%	181.739,64	0,00
GBP - 10%	-148.696,07	0,00

2.2.2 Risque de marché : risque de taux d'intérêt

a. Risque de taux d'intérêt

Le Groupe SNCB est confrontée à 3 types de risques d'intérêts. Le premier est lié aux effets des révisions des taux d'intérêts variables sur les flux de trésorerie. Ce risque est contrôlé constamment pour la position d'endettement net pour laquelle, avec ou sans l'utilisation de swaps de taux d'intérêts, le Groupe SNCB s'efforce de laisser évoluer ce risque à l'intérieur des limites approuvées. Le conseil d'administration de la SNCB peut pourvoir à une modification de ces limites dans le cas où cela serait une réponse aux conditions particulières de marché. Le deuxième type est lié aux effets des révisions des taux d'actualisation sur les justes valeurs. Etant donné que le Groupe SNCB a toujours l'intention de régler ses créances et dettes à la date d'échéance prévue, il n'y a pas, pour ce risque, de couverture particulière de prévue. Les révisions des taux d'actualisation peuvent avoir un impact significatif sur l'allocation du résultat pour une période définie mais n'ont pas d'impact sur le résultat sur la durée totale de l'opération. Un troisième type de risque est le risque de refinancement. Le Groupe SNCB s'efforce de limiter son exposition aux changements des conditions de marché en répartissant dans le temps les dates d'échéance des financements à taux fixes.

Au 31 décembre 2019, en moyenne 19,12% (2018 : 23,89%) des obligations financières nettes porteuses d'intérêts (avant l'impact des instruments financiers dérivés) du Groupe SNCB sont contractées à taux variables et 80,88% (2018 : 76,11%) à taux fixes. En tenant compte des instruments financiers dérivés conclus, le ratio variable/fixe au 31 décembre 2019 devient -10,90%/110,90% (2018 : -17,03%/117,03%).

	31/12/2019	31/12/2018
	Valeur comptable	Valeur comptable
Taux fixe		
Actifs financiers	1.051.276.793,95	1.087.167.336,39
Créances commerciales et autres débiteurs	727.161.386,61	773.174.447,95
Autres actifs financiers	324.115.407,34	313.992.888,44
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,00	0,00
Passifs financiers	-2.194.425.088,73	-2.176.594.966,41
Dettes financières	-2.194.425.088,73	-2.176.594.966,41
Dettes commerciales	0,00	0,00
Autres dettes	0,00	0,00
Instruments financiers dérivés	-521.500.406,87	-610.342.488,60
Swaps de taux	-556.039.714,42	-635.601.375,86
Swaps de devise	34.539.307,55	25.258.887,26
Total taux fixe	-1.664.648.701,65	-1.699.770.118,62
Taux variable		
Actifs financiers	604.197.370,02	616.715.136,97
Créances commerciales et autres débiteurs	373.875.805,39	313.945.652,68
Autres actifs financiers	161.887.437,40	180.184.649,96
Trésorerie et équivalents de trésorerie	68.434.127,23	122.584.834,33
Passifs financiers	-874.375.853,26	-958.712.604,41
Dettes financières	-805.941.704,31	-827.757.337,50
Dettes commerciales	0,00	0,00
Autres dettes	-68.434.148,95	-130.955.266,91
Instruments financiers dérivés	433.746.316,09	589.319.792,96
Swaps de taux	481.670.984,65	636.550.304,09
Swaps de devise	-47.924.668,56	-47.230.511,13
Total taux variable	163.567.832,85	247.322.325,52
Total	-1.501.080.868,80	-1.452.447.793,10

Suite à la reprise de la dette par l'Etat belge au 1^{er} janvier 2005, des contrats de swaps ont été conclus avec l'Etat belge. Les intérêts capitalisés et les produits acquis relatifs à ces contrats de swaps ont été comptabilisés avec les créances « Back-to-back » dans la rubrique « Autres actifs financiers ». Dans un souci de consistance, l'impact de ces contrats de swaps a été repris en tant que swaps de taux dans le tableau ci-dessus.

Les principales expositions au risque de taux d'intérêt pour le Groupe SNCB découlent de financement en EUR et en USD. La sensibilité au risque de taux dans les points b. et c. ci-dessous a été déterminée sur base d'un déplacement théorique parallèle de la courbe de taux de 100 points de base.

b. Analyse de sensibilité du taux d'intérêt en cash-flow

Une variation de 100 bps à la hausse sur les taux d'intérêt variables (instruments financiers dérivés inclus) entraînerait une diminution de 1.859.765,14 EUR (2018 : diminution de 1.776.248,28 EUR des intérêts nets payés par le Groupe SNCB en 2019).

c. Analyse de sensibilité en juste valeur

L'évolution des taux d'intérêt de marché affecte la juste valeur des instruments financiers non dérivés comptabilisés par le Groupe SNCB avec l'option de juste valeur via le résultat net, ainsi que des instruments financiers dérivés. Cette évolution est prise en compte dans l'évaluation de la sensibilité du résultat net.

L'analyse de sensibilité en juste valeur a été établie sur la situation du Groupe SNCB à la date de clôture. Une augmentation de 100 points de base entraîne un gain en résultat de 35.549.145,40 EUR (2018 : 34.039.648,28 EUR) au 31 décembre 2019 desquels 1.138.041,47 EUR (2018 : 1.322.771,48 EUR) via les autres éléments du résultat global. Ce gain en résultat est principalement la conséquence du type de dérivés de taux conclus par le Groupe SNCB pour lesquels un taux fixe est payé et un taux variable est reçu.

L'impact via les autres éléments du résultat global est la conséquence du traitement du composant « risque de crédit propre au Groupe SNCB » en application de IFRS 9.

2.2.3 Risque de marché : risque de prix des matières premières

Au niveau des matières premières, le Groupe SNCB est principalement exposé aux risques de prix sur les prix de l'énergie (électricité, gaz naturel, et gasoil). Dans le Groupe SNCB, chaque société est responsable pour l'achat de matières premières. Etant donné que l'exposition aux risques de prix est principalement liée à l'achat d'électricité pour la traction, le risque de prix pour le Groupe SNCB coïncide pour une part importante avec celui de la société mère (SNCB).

La société mère fait usage dans ses contrats d'achat, lorsque c'est possible, d'un système de *cliquets* par lequel un prix pour les différentes tranches a été défini. Cette stratégie permet d'étaler le risque de prix dans le temps et de faire jouer les opportunités de marché. Le Conseil d'Administration de la SNCB a approuvé pour chaque contrat les valeurs limites de la stratégie concernée.

En ce qui concerne l'électricité, le gestionnaire d'infrastructure (Infrabel) agit comme « lead-buyer ». La SNCB a donné mandat à Infrabel pour la conclusion de contrats cadres jusqu'en 2022 inclus pour le contrat « traction » (toute l'électricité prise via les sous-stations de traction, principalement pour la traction du matériel roulant) et pour le contrat distribution (pour toute l'électricité qui n'est pas prise via les sous-stations de traction) jusqu'en 2024. Dans le contrat « traction » depuis la date de livraison 2018, un système de *cliquets* est prévu par la SNCB (prix cliquets libres), en combinaison avec les prix « forward » et le prix « spot » ou du jour (cliquets journaliers). Dans le contrat « distribution », on utilise pour des raisons techniques, uniquement une combinaison du prix moyen et du prix du jour.

En ce qui concerne le gaz naturel (chauffage) et le gasoil (traction et chauffage) la SNCB agit comme « lead-buyer » pour un certain nombre de sociétés participantes au sein du paysage ferroviaire belge. Les prix sont négociés par la SNCB au nom des sociétés participantes, mais la facturation de l'énergie achetée est directement faite aux sociétés individuelles. La SNCB applique les stratégies suivantes :

- Gaz naturel : Application du système de *cliquets* où, à l'intérieur des limites approuvées par le Conseil d'Administration, le prix des différentes tranches a été fixé pour une partie du volume. Le prix final est la moyenne des différents moments d'achat en combinaison avec le prix spot ou le prix journalier pour le volume restant. De cette manière, le risque réparti peut même être limité, lorsqu'une partie du prix est fixé et il est possible de réagir aux opportunités de marché. Afin d'assurer l'approvisionnement, le Conseil d'Administration a décidé de conclure un contrat cadre jusqu'en 2020 inclus. Ce contrat cadre a été renouvelé en une fois jusqu'à 2021 inclus.
- Gasoil : Le système de *cliquets* ne peut pas être appliqué ici. C'est pourquoi la SNCB combine l'achat de gasoil au prix du jour avec la conclusion d'instruments financiers dérivés (swaps de diesel). L'utilisation d'instruments financiers dérivés offre la possibilité de profiter des opportunités de marché et de réduire la volatilité relative aux cash-flows futurs. Le Conseil d'Administration de la SNCB a décidé, pour les périodes 2018-2019, 2020-2021 et 2022-2023, de couvrir un volume total basé sur 55% à 60% de l'utilisation moyenne estimée pour ces années.

Les coûts liés à la livraison d'énergie sont comptabilisés dans les charges d'exploitation. Les variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés (swaps diesel) sont comptabilisées en tant que charges et produits financiers. L'impact du système de *cliquets* n'est pas séparé du contrat de base compte tenu de la relation étroite entre les caractéristiques économiques et les risques des dérivés et les caractéristiques économiques et les risques du contrat de base.

2.2.4. Risque de marché: risques de prix 'Autres actifs financiers'

Les actifs financiers porteurs d'intérêts (dépôts et titres à revenus fixes) comptabilisés dans la rubrique 'Autres actifs financiers' sont détenus par le Groupe SNCB dans le seul but de collecter des flux de trésorerie contractuels et font partie de la couverture des obligations contractuelles découlant des 'Dettes financières' (principalement les financements alternatifs). Certains de ces actifs sont volontairement valorisés à la juste valeur pour éliminer une discordance comptable. Le Groupe SNCB décide donc qu'elle n'est pas soumise au risque de marché sur ces actifs.

2.2.5. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière pour le Groupe SNCB dans le cas où un partenaire commercial ou la contrepartie d'un instrument financier ne respecte pas les obligations contractuelles conclues. Le risque de crédit du Groupe SNCB est issu des créances commerciales, des titres à revenus fixes et des instruments financiers dérivés. Le Groupe SNCB n'utilise actuellement pas d'instruments financiers dérivés pour couvrir les risques de crédit.

Pertes de crédit attendues

Le groupe SNCB est obligé de reconnaître des pertes de crédit attendues sur les instruments financiers évalués au coût amorti ou évalués à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur dans les autres éléments du résultat global. Les règles d'évaluation du Groupe SNCB prévoient une réduction de valeur de 100% pour toute créance dont l'encaissement est en tout ou partie douteux ou incertain. Pour les autres créances ('Créances commerciales et autres débiteurs' et 'Autres actifs financiers'), des pertes de crédit sont reconnues sur base du temps déjà écoulé. Pour les 'Créances commerciales et autres débiteurs' sans composante de financement, les pertes de crédit sont calculées à l'aide d'une matrice qui tient compte des différents intervalles de temps et de la nature de la contrepartie. Les pertes de crédit pour les 'Créances commerciales et autres débiteurs' avec composante de financement et les 'Autres actifs financiers' sont calculées sur une base individuelle en fonction de leur degré de solvabilité individuel et du statut juridique de la contrepartie. Pour le calcul des pertes de crédit, les créances sans échéance spécifique sont considérées comme « non échues ».

Le tableau ci-dessous réconcilie la valeur nette comptable des créances, les pertes de crédit cumulées et leur valeur comptable brute par intervalle de temps. Etant donné que toutes les créances reprises dans les 'Autres actifs financiers' ne sont pas échues, il n'y a pas, pour celles-ci, de répartition par intervalle de temps.

	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Provision pour pertes de crédits attendues
31 décembre 2019			
Créances commerciales et autres débiteur	1.850.719.703,78	1.853.593.872,71	2.874.168,93
Non échus	1.830.571.890,05	1.831.466.369,47	894.479,42
échus depuis 0 - 3 mois	15.224.770,94	15.376.317,28	151.546,34
échus depuis 3 - 6 mois	2.124.610,27	2.480.342,96	355.732,69
échus depuis plus de 6 mois	2.798.432,52	4.270.843,00	1.472.410,48
Autres actifs financiers	373.799.765,59	373.799.765,59	0,00
Total	2.224.519.469,37	2.227.393.638,30	2.874.168,93
31 décembre 2018			
Créances commerciales et autres débiteur	1.814.085.485,52	1.818.220.435,27	4.134.949,75
Non échus	1.785.768.160,69	1.787.757.861,10	1.989.700,41
échus depuis 0 - 3 mois	23.998.757,12	24.630.882,20	632.125,08
échus depuis 3 - 6 mois	1.319.163,83	1.463.684,61	144.520,78
échus depuis plus de 6 mois	2.999.403,88	4.368.007,36	1.368.603,48
Autres actifs financiers	388.299.446,79	388.338.782,07	39.335,28
Total	2.202.384.932,31	2.206.559.217,34	4.174.285,03

Répartition géographique

Les actifs financiers détenus par le Groupe SNCB se répartissent dans les zones géographiques suivantes :

	Belgique	Eurozone	Autres Europe	Etats Unis	Autres pays	Total
31 décembre 2019						
Créances commerciales et autres débiteurs	1.457.066.944,60	389.507.964,08	2.636.991,51	1.500.990,00	85.416,98	1.850.798.307,17
Instruments financiers dérivés	238.902.618,22	13.501.775,43	44.760.898,51	5.753.703,43	0,00	302.918.995,59
Autres actifs financiers	282.413.560,89	32.024.629,43	318.933.427,13	80.287.735,07	0,00	713.659.352,52
Trésorerie et équivalents de trésorerie	368.173.760,27	0,00	0,00	0,00	0,00	368.173.760,27
Total	2.346.556.883,98	435.034.368,94	366.331.317,15	87.542.428,50	85.416,98	3.235.550.415,55
31 décembre 2018						
Créances commerciales et autres débiteurs	1.479.839.082,40	329.299.231,62	2.298.159,83	2.704.696,46	22.918,60	1.814.164.088,91
Instruments financiers dérivés	200.876.454,62	13.970.673,32	47.800.935,46	5.114.977,61	0,00	267.763.041,01
Autres actifs financiers	286.470.955,43	31.345.144,00	274.106.184,74	74.621.366,26	0,00	666.543.650,43
Trésorerie et équivalents de trésorerie	291.561.468,38	0,00	0,00	2.951,45	0,00	291.564.419,83
Total	2.258.747.960,83	374.615.048,94	324.205.280,03	82.443.991,78	22.918,60	3.040.035.200,18

Risque de crédit sur les créances commerciales et autres débiteurs

Les créances et autres débiteurs concernent en 2019 pour 60,75% (2018 : 63,68%) les créances sur l'Etat belge suite au préfinancement des investissements, les créances concernant les subsides en capital et les créances nettes relatives aux subsides d'exploitation (SPF) et pour 20,20% (2018 : 17,30%) les garanties payées à des institutions financières dans le cadre des contrats CSA. Les autres créances commerciales et autres débiteurs (2019 : 19,05% ; 2018 : 19,02%) sont réparties sur plusieurs tiers.

Risque de crédit des Autres actifs financiers et des Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les Autres actifs financiers du Groupe SNCB consistent en des instruments de capitaux propres (actions) et des créances porteuses d'intérêts (titres à revenus fixes, dépôts et les transactions « Back-to-Back » avec l'Etat).

Le Groupe SNCB limite son risque de crédit sur les créances porteuses d'intérêts en investissant exclusivement dans des contreparties qui satisfont aux critères de la politique financière. Les créances doivent avoir un caractère de prêt et ne peuvent avoir lieu dans du capital à risque. Les placements sont soumis à des conditions strictes concernant la qualité de crédit minimale en fonction de la durée de l'investissement. Le Groupe SNCB a mis en place des limites de placements par contreparties. Ces limites ne sont toutefois pas applicables aux investissements dans des instruments qui sont émis ou garantis par l'Etat belge, la Communauté flamande, la Région wallonne, la Communauté française, la Communauté germanophone et la Région de Bruxelles-Capitale. Elles ne sont pas applicables non plus aux bons de trésorerie US et aux dépôts auprès d'Eurofima. Etant donné la qualité de crédit des contreparties, le Groupe SNCB s'attend à ce que les contreparties respectent les obligations. Les investissements sont suivis en continu et une décision est annuellement demandée au Conseil d'Administration afin de changer les contreparties qui ne satisfont plus aux critères fixés.

Le Groupe SNCB considère la valeur comptable de ses investissements évalués à la juste valeur comme une estimation correcte de son exposition maximale au risque de crédit. Les tableaux ci-dessous font, pour les investissements valorisés à la juste valeur, la distinction entre la valeur contractuelle (nominale et produits acquis) et l'ajustement à la juste valeur. Pour les besoins de la présentation, les provisions pour pertes de crédit attendues reconnues sont reprises dans la colonne 'ajustements de juste valeur'.

Les instruments de capitaux propres dans lesquels le Groupe SNCB a investi concernent des participations opérationnelles dans des entreprises qui ne satisfont pas au critère de filiale, joint-venture ou entreprise associée. Pour une analyse plus détaillée de ces actifs, voir note 12.

Les trésoreries et équivalents de trésorerie concernent principalement des avoirs détenus sur des comptes à vue et des dépôts à terme à moins de trois mois dans des institutions financières en Belgique ou au Trésor public Belge et d'instruments financiers émis par l'Etat fédéral ou les pouvoirs publics régionaux.

Les titres et dépôts dans lesquels le Groupe SNCB a investi ont les ratings (Standard & Poor's) suivants :

Rating	31/12/2019					
	Nominal		Ajustements de juste valeur	Produits acquis		Total
	Non courant	Courant		Non courant	Courant	
Autres actifs financiers	660.929.829,98	40.420.249,67	2.838.410,67	9.023.739,20	447.123,00	713.659.352,52
AA+	102.066.967,76	0,00	3.196.906,99	2.422.756,40	0,00	107.686.631,15
Institutions financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etatiques	102.066.967,76	0,00	3.196.906,99	2.422.756,40	0,00	107.686.631,15
Corporates	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AA	270.698.933,85	7.896.146,01	0,00	820.992,33	-8.051,66	279.408.020,53
Institutions financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etatiques	270.698.933,85	7.896.146,01	0,00	820.992,33	-8.051,66	279.408.020,53
Corporates	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AA-	80.843.162,97	32.524.103,66	0,00	0,00	116.140,29	113.483.406,92
Institutions financières	80.843.162,97	32.524.103,66	0,00	0,00	116.140,29	113.483.406,92
Etatiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Corporates	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A+	31.315.072,17	0,00	261.237,54	0,00	339.034,37	31.915.344,08
Institutions financières	31.315.072,17	0,00	261.237,54	0,00	339.034,37	31.915.344,08
Etatiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Corporates	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A	79.946.078,94	0,00	0,00	5.779.990,47	0,00	85.726.069,41
Institutions financières	79.946.078,94	0,00	0,00	5.779.990,47	0,00	85.726.069,41
Etatiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Corporates	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A-	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Institutions financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etatiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Corporates	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
NR	96.059.614,29	0,00	-619.733,86	0,00	0,00	95.439.880,43
Institutions financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etatiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Corporates	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et parts	96.059.614,29	0,00	-619.733,86	0,00	0,00	95.439.880,43
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Rating	31/12/2019					
	Nominal		Ajustements de juste valeur	Produits acquis		Total
	Non courant	Courant		Non courant	Courant	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,00	368.173.760,27	0,00	0,00	0,00	368.173.760,27
A-1+	0,00	68.434.127,23	0,00	0,00	0,00	68.434.127,23
Institutions financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etatiques	0,00	68.434.127,23	0,00	0,00	0,00	68.434.127,23
Corporates	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
NR	0,00	299.739.633,04	0,00	0,00	0,00	299.739.633,04
Institutions financières	0,00	1.000,00	0,00	0,00	0,00	1.000,00
Etatiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Corporates	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes à vue	0,00	292.276.607,90	0,00	0,00	0,00	292.276.607,90
Espèces et chèques	0,00	7.462.025,14	0,00	0,00	0,00	7.462.025,14

Rating	31/12/2018					
	Nominal		Ajustements de juste valeur	Produits acquis		Total
	Non courant	Courant		Non courant	Courant	
Autres actifs financiers	690.305.341,06	7.355.198,37	-39.928.614,16	8.341.311,50	470.413,66	666.543.650,43
AA+	96.041.737,72	0,00	1.636.888,05	2.258.879,12	0,00	99.937.504,89
Institutions financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etatiques	96.041.737,72	0,00	1.636.888,05	2.258.879,12	0,00	99.937.504,89
Corporates	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AA	266.741.762,27	0,00	0,00	780.137,89	-6.327,68	267.515.572,48
Institutions financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etatiques	266.741.762,27	0,00	0,00	780.137,89	-6.327,68	267.515.572,48
Corporates	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AA-	112.053.311,67	7.355.198,37	0,00	36.097,66	88.218,52	119.532.826,22
Institutions financières	112.053.311,67	7.355.198,37	0,00	36.097,66	88.218,52	119.532.826,22
Etatiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Corporates	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A+	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Institutions financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etatiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Corporates	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A	103.439.477,32	0,00	248.659,73	5.266.196,83	387.251,32	109.341.585,20
Institutions financières	103.439.477,32	0,00	248.659,73	5.266.196,83	387.251,32	109.341.585,20
Etatiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Corporates	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A-	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Institutions financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etatiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Corporates	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
NR	112.029.052,08	0,00	-41.814.161,94	0,00	1.271,50	70.216.161,64
Institutions financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etatiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Corporates	18.969.728,15	0,00	-20.866,70	0,00	1.271,50	18.950.132,95
Actions et parts	93.059.323,93	0,00	-41.793.295,24	0,00	0,00	51.266.028,69
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Rating	31/12/2018					
	Nominal		Ajustements de juste valeur	Produits acquis		Total
	Non courant	Courant		Non courant	Courant	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,00	291.561.049,78	0,00	0,00	370,05	291.561.419,83
A-1+	0,00	121.255.251,51	0,00	0,00	0,00	121.255.251,51
Institutions financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etatiques	0,00	121.255.251,51	0,00	0,00	0,00	121.255.251,51
Corporates	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
NR	0,00	170.305.798,27	0,00	0,00	370,05	170.306.168,32
Institutions financières	0,00	1.329.212,77	0,00	0,00	370,05	1.329.582,82
Etatiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Corporates	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes à vue	0,00	166.918.739,95	0,00	0,00	0,00	166.918.739,95
Espèces et chèques	0,00	2.057.845,55	0,00	0,00	0,00	2.057.845,55

Les montants mentionnés comme « Corporate » sans rating (NR) sont exclusivement liés aux filiales. En ce qui concerne les comptes à vue, il s'agit principalement de comptes à vue dans des institutions financières établies en Belgique dont le rating court terme est A-1 ou A-2.

Couverture du risque de credit sur les instruments financiers dérivés

Le risque de crédit sur les contreparties avec lesquelles des instruments financiers dérivés ont été conclus, doit être couvert systématiquement par la conclusion de contrats CSA (Credit Support Annex). Dans le cadre de contrats de ce type, on calcule régulièrement quel

montant net devrait être payé soit par le Groupe SNCB, soit par la contrepartie, en cas d'annulation de l'en-cours intégral des produits dérivés conclus entre les contreparties. Par le recours aux CSA, le Groupe SNCB a constitué et reçu des cautionnements envers les contreparties pour lesquelles la juste valeur du portefeuille d'instruments financiers dérivés a dépassé le seuil préalablement défini. Ces seuils ont été définis dans les CSA conclus, en fonction de la qualité de crédit de chaque contrepartie indépendamment (« rating »).

Avec des contreparties ayant reçu un « negative credit watch », aucune opération nouvelle ne peut être conclue pendant la période de « negative credit watch ». Les cautionnements reçus et payés dans le cadre des CSA sont repris respectivement dans les rubriques « Créances commerciales et autres débiteurs » et « Autres dettes ».

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de l'exposition au risque de crédit sur les instruments financiers dérivés, avant et après l'application des cautionnements constitués. Comme le montre le tableau ci-dessous, le Groupe SNCB a une exposition sur seulement un nombre limité de contreparties.

Couverture du risque de crédit sur les instruments financiers dérivés					31/12/2019
Contrepartie	Rating	Risque de crédit	Cautionnements versés	Cautionnements reçus	Position nette
152	A+	-7.108.741,89	1.400.000,00	0,00	-5.708.741,89
154	A-	-417.423.296,88	366.697.202,00	0,00	-50.726.094,88
155	A+	2.180,05	0,00	0,00	2.180,05
156	A+	-7.530.405,74	0,00	0,00	-7.530.405,74
158	A+	9.859.774,43	0,00	0,00	9.859.774,43
159	A+	-1.395.756,24	1.500.000,00	0,00	104.243,76
160	A-	-17.749.423,79	0,00	0,00	-17.749.423,79
161	A+	-21.440.441,20	0,00	0,00	-21.440.441,20
162	AA-	3.445.462,99	0,00	0,00	3.445.462,99
163	A	-13.071.891,33	4.200.000,00	0,00	-8.871.891,33
166	A	-12.212.847,04	0,00	0,00	-12.212.847,04
Avec CSA		-484.625.386,64	373.797.202,00	0,00	-110.828.184,64
Etat Belge	AA	238.365.100,27	0,00	0,00	238.365.100,27
Eurofima	AA+	21.412.558,28	0,00	0,00	21.412.558,28
Sans CSA		259.777.658,55	0,00	0,00	259.777.658,55
Total		-224.847.728,09	373.797.202,00	0,00	148.949.473,91

Couverture du risque de crédit sur les instruments financiers dérivés					31/12/2018
Contrepartie	Rating	Risque de crédit	Cautionnements versés	Cautionnements reçus	Position nette
152	A+	4.436.005,26	0,00	-9.700.000,00	-5.263.994,74
154	A-	-361.854.115,94	311.167.049,29	0,00	-50.687.066,65
155	A	-357.052,00	0,00	0,00	-357.052,00
156	A+	-10.343.127,69	0,00	0,00	-10.343.127,69
158	A+	9.962.349,01	0,00	0,00	9.962.349,01
159	A+	-2.631.925,43	2.700.000,00	0,00	68.074,57
160	A-	-1.836.163,50	0,00	0,00	-1.836.163,50
161	A	-5.997.420,39	0,00	0,00	-5.997.420,39
162	AA-	1.136.956,67	0,00	0,00	1.136.956,67
163	A	2.395.665,88	0,00	0,00	2.395.665,88
166	A	5.320.893,35	0,00	0,00	5.320.893,35
Avec CSA		-359.767.934,78	313.867.049,29	-9.700.000,00	-55.600.885,49
Etat Belge	AA	194.703.171,16	0,00	0,00	194.703.171,16
Eurofima	AA+	17.923.724,99	0,00	0,00	17.923.724,99
Sans CSA		212.626.896,15	0,00	0,00	212.626.896,15
Total		-147.141.038,63	313.867.049,29	-9.700.000,00	157.026.010,66

2.2.6. Compensation des créances et dettes réciproques

Le Groupe SNCB ne compense pas de manière systématique les dettes et les créances réciproques, à l'exception du cas mentionné ci-dessous. Les compensations ponctuelles sont possibles si elles remplissent les critères exigés (IAS 32.42).

Le Groupe SNCB fait partie, avec d'autres entreprises ferroviaires européennes, d'un mécanisme de compensation multilatéral (BCC). Cette organisation fixe périodiquement, sur base des créances et obligations réciproques qui lui sont présentés, les montants à payer et à recevoir par chaque partie pour solder toutes les obligations réciproques. Dès que le BCC a communiqué ces montants à ses membres ceux-ci disposent d'un droit juridique exécutoire pour solder ces montants.

Le tableau ci-dessous détaille les montants des soldes reconnus ainsi que des créances et obligations avec les autres membres de l'organisation qui n'ont pas encore été présentés au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018.

	31/12/2019	31/12/2018
	Valeur comptable	Valeur comptable
Montants compensés	1.104.546,58	256.961,15
Créances commerciales et autres débiteurs	2.828.646,18	345.404,47
Autres dettes	-1.724.099,60	-88.443,32
Montants éligible pour être compensés	-519.509,05	-1.639.239,20
Créances commerciales et autres débiteurs	4.097.782,70	4.353.077,42
Autres dettes	-4.617.291,75	-5.992.316,62
Total	585.037,53	-1.382.278,05

Le Groupe SNCB conclut déjà ses instruments financiers dérivés selon le contrat cadre de "International Swaps and Derivatives Association (ISDA)". En vertu de ce contrat cadre, il est possible de solder toutes les obligations réciproques dans une devise et un jour donnés en un montant dû par une partie à une autre partie. Dans des circonstances particulières, par exemple quand un événement de crédit se produit comme une faillite, toutes les transactions tombant sous l'application du contrat cadre sont clôturées et un montant à recevoir ou à payer est déterminé pour règlement de toutes les obligations réciproques.

Le ISDA-contrat cadre ne remplit pas les critères pour compenser les actifs et les passifs financiers. Ceci dû au fait que le Groupe SNCB ne dispose actuellement pas d'un droit juridique exécutoire pour compenser les montants reconnus. Ce droit est seulement exécutoire après qu'un événement futur, tel qu'une faillite, se produit.

Les montants bruts des instruments financiers dérivés par type de contrat sont détaillés dans la note 11. Les montants nets par contrepartie et en tenant compte des garanties payées et reçues sont détaillés au point 2.2.5. ci-dessus.

2.2.7. Risque de liquidité

Le risque que le Groupe SNCB ne puisse s'acquitter de ses obligations financières est limité car le Groupe SNCB :

- dispose de liquidités suffisantes. Le Groupe SNCB dispose fin 2019 de 299.739.623,96 EUR (2018 : 170.306.159,24 EUR) qui ne sont pas en gestion pour compte de tiers ;
- dispose de lignes de crédit suffisantes, confirmées (2019 : 175 millions EUR ; 2018 : 75 millions EUR) et non confirmées (2019 : 35 millions EUR ; 2018 : 35 millions EUR), complétées par un programme (non confirmé) de papier commercial (2019 : 4 milliards EUR ; 2018 : 4 milliards EUR) ;
- dispose d'une ligne de crédit avec la Banque Européenne d'Investissement (2019 : 600 millions EUR ; 2018 : 600 millions EUR) qui lui permet de conclure des financements à long terme ;
- a la possibilité de demander la garantie de l'État pour des financements effectués par la société mère pour un montant de 1.138.007.506,22 EUR.
- prévoit un étalement des échéances de la dette nette dans le temps, conformément à sa politique financière. Ainsi, 20% au maximum de l'en-cours de la dette peut venir à échéance dans la même année, avec un maximum de 10% de la dette par trimestre.

A la fin 2019, le Groupe SNCB a tiré 50.008.753,17 EUR (2018 : 0,00 EUR) sur son programme de papier commercial et a fait usage des lignes de crédit disponibles pour un montant de 100 millions EUR (2018 : 0,00 EUR).

Le Groupe SNCB s'attend à financer ses obligations d'investissements et ses obligations nettes à long terme à l'aide des cash-flows attendus issus des activités opérationnelles, d'investissements et de financement. Les subsides en capital et d'exploitation prévus dans le contrat de gestion de la SNCB jouent ici un rôle important pour le financement des activités opérationnelles et d'investissement. Le Groupe SNCB gère sa trésorerie sur base d'une analyse périodique de la liquidité. Sur base de cette analyse, les limites de financement pour les entreprises dans le Groupe SNCB sont définies. Cette analyse de la liquidité permet au service Trésorerie de la société mère une gestion optimale des cash-flows.

Le tableau ci-dessous présente les échéances des flux de trésorerie contractuels non actualisés futurs des obligations financières, y inclus l'estimation des paiements d'intérêts et en tenant compte des cash-flows découlant des créances porteuses d'intérêts, des créances « back-to-back », des remboursements de l'Etat pour les opérations convenues, les instruments financiers dérivés et les trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles. Les montants repris sur la ligne Trésorerie et équivalents de trésorerie concernent les fonds gérés pour compte de tiers qui peuvent être utilisés pour les Autres dettes y liées.

* Y compris intérêts	Valeur comptable	Flux contractuels*	< 6 mois	6 à 12 mois	1 à 2 ans	2 à 5 ans	> 5 ans
31 décembre 2019							
Actifs financiers							
Créances commerciales et autres débiteurs	489.251.210,37	650.715.000,00	11.891.000,00	30.035.000,00	41.926.000,00	125.778.000,00	441.085.000,00
Instruments financiers dérivés	302.828.995,59	57.383.325,09	-2.698.499,24	4.932.785,51	91.618.761,00	-32.216.484,80	-4.253.237,38
Autres actifs financiers	618.219.472,09	970.197.513,70	8.039.731,20	38.340.990,04	70.909.064,66	128.925.413,54	723.982.314,26
Trésorerie et équivalents de trésorerie	68.434.136,31	68.434.136,31	68.434.136,31	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des actifs financiers	1.478.733.814,36	1.746.729.975,10	85.666.368,27	73.308.775,55	204.453.825,66	222.486.928,74	1.160.814.076,88
Passifs financiers							
Dettes financières	3.000.379.793,04	3.442.422.051,22	537.740.553,59	73.224.465,54	215.503.227,71	1.061.092.958,12	1.554.860.846,26
Instruments financiers dérivés: passifs	527.676.723,68	506.782.117,47	12.033.027,07	27.208.803,06	69.589.889,60	94.465.578,84	303.484.818,90
Dettes commerciales	409.116.021,40	409.116.021,40	408.930.055,90	185.078,29	887,21	0,00	0,00
Autres dettes	103.768.472,06	103.768.472,06	56.204.766,21	26.777.912,78	16.882.861,96	0,00	3.902.931,11
Total des passifs financiers	4.040.941.010,18	4.462.088.662,15	1.014.908.402,77	127.396.259,67	301.976.866,48	1.155.558.536,96	1.862.248.596,27
Total	-2.562.207.195,82	-2.715.358.687,05	-929.242.034,50	-54.087.484,12	-97.523.040,82	-933.071.608,22	-701.434.519,39

* Y compris intérêts	Valeur comptable	Flux contractuels*	< 6 mois	6 à 12 mois	1 à 2 ans	2 à 5 ans	> 5 ans
31 décembre 2018							
Actifs financiers							
Créances commerciales et autres débiteurs	511.889.129,56	692.641.000,00	11.891.000,00	30.035.000,00	41.926.000,00	125.778.000,00	483.011.000,00
Instruments financiers dérivés	267.763.041,11	149.036.425,30	-1.658.092,25	56.198.768,94	-14.259.037,52	14.327.360,07	94.427.426,06
Autres actifs financiers	596.327.488,79	974.672.593,91	5.101.315,45	8.133.556,62	46.708.530,96	197.747.846,27	716.981.344,61
Trésorerie et équivalents de trésorerie	121.255.260,59	121.255.260,59	121.255.260,59	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des actifs financiers	1.497.234.920,05	1.937.605.279,80	136.589.483,79	94.367.325,56	74.375.493,44	337.853.206,34	1.294.419.770,67
Passifs financiers							
Dettes financières	3.004.365.303,91	3.882.928.348,37	579.445.186,00	30.835.536,07	452.141.459,35	1.183.845.742,06	1.636.660.424,89
Instruments financiers dérivés: passifs	414.904.079,74	504.371.325,86	4.063.302,41	9.424.422,91	25.309.812,37	71.313.250,25	394.260.537,92
Dettes commerciales	378.072.567,15	378.072.567,15	378.067.426,50	0,00	0,00	5.140,65	0,00
Autres dettes	165.763.832,67	165.763.832,67	83.084.876,73	44.985.941,89	33.781.374,79	2.800,00	3.908.839,26
Total des passifs financiers	3.963.105.783,47	4.931.136.074,05	1.044.660.791,64	85.245.900,87	511.232.646,51	1.255.166.932,96	2.034.829.802,07
Total	-2.465.870.863,42	-2.993.530.794,25	-908.071.307,85	9.121.424,69	-436.857.153,07	-917.313.726,62	-740.410.031,40

2.2.8. Risque de « Fair value »

Le tableau ci-dessous ventile les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur selon les trois niveaux de hiérarchie de la juste valeur. Celle-ci est déterminée sur la base suivante :

- Niveau 1: des cours/prix cotés (non ajustés) issus de marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques,
- Niveau 2: des données autres que les cours/prix cotés de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (par exemple, des prix), soit indirectement (par exemple, des éléments dérivés de prix),
- Niveau 3: des données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (informations non observables).

31/12/2019				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL
Actifs				
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Dépôt	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres à revenu fixe	80.287.735,07	31.915.344,08	0,00	112.203.079,15
Instruments financiers dérivés	0,00	283.533.447,16	19.295.548,43	302.828.995,59
Autres créances	0,00	132.295.230,74	0,00	132.295.230,74
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Instruments de capitaux propres	0,00	0,00	95.439.880,43	95.439.880,43
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	80.287.735,07	447.744.021,98	114.735.428,86	642.767.185,91
Passifs				
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Dettes financières	0,00	0,00	138.619.181,27	138.619.181,27
Instruments financiers dérivés	0,00	529.793.733,53	-2.117.009,85	527.676.723,68
Autres passifs financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	529.793.733,53	136.502.171,42	666.295.904,95

31/12/2018				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL
Actifs				
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Dépôt	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres à revenu fixe	74.621.366,26	31.235.858,65	0,00	105.857.224,91
Instruments financiers dérivés	0,00	251.836.830,10	15.926.211,01	267.763.041,11
Autres créances	0,00	121.199.553,43	0,00	121.199.553,43
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Instruments de capitaux propres	0,00	0,00	51.266.028,69	51.266.028,69
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	74.621.366,26	404.272.242,18	67.192.239,70	546.085.848,14
Passifs				
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Dettes financières	0,00	0,00	132.534.157,17	132.534.157,17
Instruments financiers dérivés	0,00	416.901.593,72	-1.997.513,98	414.904.079,74
Autres passifs financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	416.901.593,72	130.536.643,19	547.438.236,91

Les titres à revenus fixes (et dettes) valorisés à la juste valeur comprennent les investissements (et financements) pour lesquels le Groupe SNCB a décidé au moment de la reconnaissance initiale de les classer volontairement comme « valorisés à la juste valeur par le résultat net ». Les autres créances valorisées à la juste valeur comprennent les intérêts capitalisés et les intérêts courus sur les contrats swap avec l'Etat belge faisant partie des créances "Back-to-Back" qui, ensemble avec les instruments financiers dérivés, forment les instruments financiers détenus à des fins commerciales.

Les instruments de capitaux propres valorisés à la juste valeur comprennent les participations opérationnelles dans des entreprises qui ne satisfont pas au critère de filiale, joint-venture ou entreprise associée et pour lesquelles il n'existe aucune source directement observable qui rendrait une valorisation possible. Ces actifs financiers restent valorisés à leur valeur d'acquisition historique. A la fin de chaque période de référence, ces instruments sont soumis à un test de pertes de valeur.

A la suite de la réorganisation au 1^{er} janvier 2014, le Groupe SNCB ne dispose plus d'un nombre représentatif de titres à revenu fixe cotés (Obligation). Le Groupe SNCB ne dispose plus depuis lors de données directement observables sur les marchés, tels que défini aux paragraphes 81 et 82 de IFRS 13, afin de valoriser à leur juste valeur les dettes qui ont été volontairement reconnues « à la juste valeur par le résultat net » et des instruments financiers dérivés qui ne font pas partie d'un CSA. Dès lors, les justes valeurs de ces instruments sont depuis le 1^{er} janvier 2014, considérées comme niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs selon IFRS 13. Sur base de consultations périodiques du marché, le Groupe SNCB établit une estimation de la marge de crédit qui lui est applicable par rapport au coût de financement de l'Etat belge et qui lui permet de faire une estimation réaliste de la courbe de valorisation pour ces instruments.

Mutation des instruments financiers de niveau 3	
	EUR
Actifs	
Au 1^{er} janvier	67.192.239,70
Paielements	940.283,92
Prise en charges par le biais du résultat net	2.429.053,50
Reprise de pertes de valeur par le biais des autres éléments du résultat global	41.173.561,38
Transfert d'une autre rubrique	3.000.290,36
Au 31 décembre	114.735.428,86
Passifs	
Au 1^{er} janvier	130.536.643,19
Paielements	506.341,30
Prise en charges par le biais du résultat net	8.326.376,30
Variations du juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (propre	-2.867.189,37
Au 31 décembre	136.502.171,42

Une augmentation de la marge de crédit du Groupe SNCB de 10 points base conduirait à la fin de la période actuelle de référence à un gain de 444.271,90 EUR dans le résultat (2018 : 545.832,08 EUR) dont 652.242,08 EUR (2018 : 741.263,10 EUR) via les Autres éléments du résultat global. La différence entre les deux montants est le résultat de la variation des instruments financiers dérivés qui ne font pas l'objet des CSA et pour lesquels le coût de financement du Groupe SNCB est utilisé pour déterminer la juste valeur.

Note 3 - Estimations comptables et jugements significatifs

La préparation des comptes consolidés conformément aux normes IFRS amène le Groupe SNCB à effectuer des jugements, des estimations et des hypothèses qui ont un impact sur l'application des règles d'évaluation et sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges, et qui contiennent par nature un certain degré d'incertitude. Ces estimations sont basées sur l'expérience et sur des hypothèses que le Groupe SNCB estime raisonnables en fonction des circonstances. Par définition, les résultats réels pourraient être et seront souvent différents de ces estimations. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées pendant la période au cours de laquelle les estimations sont révisées et au cours de toutes les périodes futures concernées. Les jugements et estimations concernent essentiellement les domaines suivants :

3.1 Pertes de valeur sur actifs immobilisés

Le montant recouvrable de chaque actif ou CGU est déterminé soit, au titre de juste valeur de l'actif ou de la CGU diminuée des coûts de la vente soit, de la valeur d'utilité de l'actif ou de la CGU, si celle-ci est plus élevée. Ces calculs utilisent des estimations et des hypothèses relatives aux taux d'actualisation, aux taux de croissance, aux besoins de capitaux futurs et aux résultats d'exploitation futurs.

Certaines immobilisations corporelles du Groupe SNCB, ainsi que certains immeubles de placement du Groupe SNCB (principalement des terrains), ont été évalués à la juste valeur lors de la transition aux IFRS au 1^{er} janvier 2014. Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de pertes de valeur lorsqu'il y a une indication qu'elles aient pu subir une perte de valeur. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable. La valeur recouvrable des terrains correspond à la juste valeur moins les coûts de vente.

Le Conseil d'administration de la SNCB a décidé d'effectuer tous les 3 ans un test général de perte de valeur sur ses terrains. Ce teste général a été effectué pour la première fois en 2016.

En 2019, un deuxième test général de pertes de valeur des terrains a été réalisé par les experts internes de la valorisation immobilière. L'analyse a concerné l'ensemble du patrimoine, à l'exclusion des terrains situés dans le triangle Bruxelles-Anvers-Gand (testés en 2017), de certains terrains situés autour des gares et pour lesquels des projets de développement existent (« Grands Projets » testés en 2017 et 2018) et des terrains autour de la gare de Vilvorde qui ont été testés en 2019 à l'aide d'un cabinet externe. Ces Grands Projets sont seulement testés si des changements interviennent dans les masterplans.

Si la valeur de marché d'un terrain s'avère être supérieure à la valeur comptable, une perte de valeur est reprise à condition que la valeur comptable ne dépasse pas la valeur réévaluée au 1^{er} janvier 2014. L'analyse a abouti une revalorisation à la hausse (sans toutefois dépasser la valeur au 1^{er} janvier 2014) ou à la baisse de certains terrains, principalement suite à des précisions et des affinements des méthodologies utilisées en 2019 par rapport à celles utilisées en 2016 grâce entre autre à de nouvelles ressources informatiques et humaines. Nous nous référons à la note 6.1 pour plus d'informations sur le test de pertes de valeur sur les actifs immobilisés.

3.2 Juste valeur des dérivés et des autres instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif (tels que les dérivés négociés de gré à gré) est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Le Groupe SNCB sélectionne les méthodes et retient les hypothèses qui lui paraissent les plus adéquates en se basant principalement sur les conditions de marché existantes à la date de chaque clôture.

Le Groupe SNCB valorise :

- les *titres à revenus fixes* et les *actifs financiers portant intérêts* qui ne sont pas négociés sur un marché actif en utilisant la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie ;
- les autres, *actifs financiers ne portant pas intérêts*, à leur coût historique et les soumet à un test de perte de valeur à la fin de chaque période de référence ;
- les *instruments financiers dérivés* en utilisant la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie complétée avec des modèles de valorisation pour les options ;
- les *dettes financières* en utilisant la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie.

L'évaluation des instruments financiers dérivés individuels est corrigée pour tout risque de crédit éventuel qui existe au niveau de la contrepartie en tenant compte de tous les instruments conclus avec cette contrepartie et/ou des garanties reçues. Cette correction est calculée en tenant compte de la maturité résiduelle moyenne des instruments et de la solvabilité de la contrepartie.

Pour la détermination des flux de trésorerie futurs, le Groupe SNCB se base sur les cours à terme pour les taux d'intérêts dérivés de la courbe des taux (Euribor, Libor, ...) pour les devises et les maturités correspondantes.

Pour la détermination des taux d'actualisation, il est tenu compte du type d'instrument à valoriser, de la maturité résiduelle et de la devise dans laquelle l'instrument a été émis. Le Groupe SNCB utilise les taux d'actualisation suivants :

- la courbe des taux à risque neutre (EONIA, FED Funds, ...) pour la valorisation des instruments financiers dérivés qui font partie des Credit Support Annex (CSA) ;
- la courbe des taux à risque neutre augmentée d'une marge de crédit spécifique à un secteur ou à une contrepartie pour la valorisation des titres à revenus fixes qui ne sont pas négociés sur un marché actif ;
- la courbe des taux OLO augmentée d'une marge de crédit spécifique au Groupe SNCB pour la valorisation des dettes financières et des instruments financiers dérivés qui ne font pas partie des CSA.

Nous nous référons à la note 2.2.2. pour une analyse de la sensibilité au taux d'intérêt des flux de trésorerie et des justes valeurs des instruments financiers.

3.3 Avantages au personnel

La dette relative aux avantages au personnel est déterminée de façon actuarielle, sur la base d'un certain nombre d'hypothèses financières et démographiques. Toute modification de ces hypothèses impacterait le montant de cette dette. Une hypothèse importante et ayant une grande sensibilité sur la dette est le taux d'actualisation. A chaque clôture, le Groupe SNCB détermine ce taux par référence au marché à la date de clôture des obligations d'entreprises de première catégorie et de maturité comparable à celle des engagements. Les autres hypothèses principales sont basées sur le marché ou reflètent la meilleure estimation du Groupe SNCB.

3.4 Juste valeur moins coûts de vente des actifs non courants détenus en vue de la vente

Les actifs non courants détenus en vue de la vente sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur moins les coûts de vente. La juste valeur est déterminée sur base de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs. Ces calculs utilisent des estimations et des hypothèses relatives aux taux de croissance, aux taux d'actualisation et aux flux de trésorerie futurs.

3.5 Durée d'utilisation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent principalement du matériel roulant ferroviaire, de l'infrastructure ferroviaire et des gares. Les amortissements sont calculés à partir de la date à laquelle l'actif est prêt à être utilisé, selon la méthode linéaire et selon un taux correspondant à la durée d'utilité estimée de l'actif. Cette durée d'utilité a été estimée par la direction et correspond à la période durant laquelle il est prévu qu'un actif soit disponible à l'utilisation pour le Groupe SNCB. La durée d'utilité estimée tient compte de l'utilisation prévue par le Groupe SNCB, l'usure physique prévue qui dépend de facteurs opérationnels comme le programme d'entretien, le vieillissement technique et économique et les limitations juridiques et autres limitations similaires (comme par exemple la période du contrat de location-financement). Pour un détail des durées d'utilité estimées des immobilisations corporelles nous nous référons à la note 1.5. Cependant la durée d'utilité réelle peut être différente à cause de nombreux facteurs, ce qui pourrait aboutir à une durée d'utilité plus courte ou plus longue. Si la durée d'utilité estimée paraît incorrecte, ou si les circonstances changent de telle sorte que la durée d'utilité estimée doit être révisée, cela pourrait entraîner une perte de valeur ou une charge d'amortissement augmentée ou réduite dans les périodes futures. Les durées d'utilité sont examinées à la clôture de chaque exercice comptable et ajustées de manière prospective, si nécessaire.

3.6 Impôts différés : recouvrement d'actifs d'impôts différés

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés à des fins de déduction des différences temporelles et des pertes reportables que s'il est probable que des bénéfices imposables futurs permettront de compenser ces différences et pertes et que les pertes fiscales resteront disponibles compte tenu de leur origine, de leur période d'occurrence et de leur conformité avec la législation relative à leur recouvrement. La capacité du Groupe SNCB à recouvrer les actifs d'impôts différés est appréciée au travers d'une analyse basée notamment sur les plans d'affaires et sur les aléas liés aux conjonctures économiques et aux incertitudes des marchés sur lesquels le Groupe SNCB intervient. Au vu des différentes incertitudes décrites ci-avant, le Groupe SNCB s'est basé sur un horizon de temps de trois années dans son analyse. Les hypothèses sous-jacentes de cette analyse sont revues annuellement.

3.7 Provisions

Le Groupe SNCB comptabilise des provisions dès lors qu'il existe une obligation légale ou implicite envers un tiers qui se traduira par une sortie de ressources et pouvant être estimée de façon fiable. Les montants comptabilisés reposent sur la meilleure estimation possible des analyses réalisées au moment de la clôture des comptes.

Provision pour assainissement du sol

Sont couvertes par la provision pour assainissements du sol, les charges que le Groupe SNCB doit supporter, légalement ou au vu de sa politique générale, pour fournir des attestations de sols ou pour remplir des obligations d'assainissement. Cette provision est ventilée par nature de dépenses et par site et est calculée sur base des techniques susceptibles d'être utilisées en matière de remise en état de l'environnement et sur base des meilleures estimations du Groupe SNCB en matière de coûts à engager et de leur timing de réalisation.

Provision pour litiges juridiques

La provision pour litiges juridiques correspond à la valeur actuelle de la meilleure estimation des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques en raison de litiges juridiques intentés contre le Groupe SNCB. Elle est ajustée à la date de clôture sur base d'une réestimation par les services juridiques du Groupe SNCB des risques encourus dans le cadre des litiges en cours et de la valeur actualisée des flux futurs attendus selon la courbe IRS.

Note 4 - Périmètre de consolidation du Groupe SNCB

Les filiales du Groupe SNCB sont les suivantes :

Nom	Quote-part du Groupe dans les droits de vote en %		Quote-part des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle dans les droits de vote		Résultat net (consolidé) attribué aux détenteurs des participations ne donnant pas le contrôle		Localisation du siège social	Numéro de TVA / d'entreprise
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018		
B-Parking	100,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Bruxelles	BE 0899.438.834
De Leewe II	100,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Bruxelles	BE 0476.491.021
Eurogare	75,00	75,00	25,00	25,00	84.672,53	236.513,24	Liège	BE 0451.150.562
Publifer	100,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Bruxelles	BE 0402.695.993
Railtour	95,44	95,44	4,56	4,56	16.117,42	10.729,02	Bruxelles	BE 0402.698.765
Schelde-Landschapspark (SLP)	50,00	50,00	50,00	50,00	-34.269,20	-8.284,35	Bornem	BE 0824.816.833
Train World	100,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Bruxelles	BE 0632.739.017
YPTO	100,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Bruxelles	BE 0821.220.410

Sans impact sur le périmètre de consolidation : la SNCB détenait 100 actions de la filiale De Leewe II (1 action rachetée à Eurostation en 2016 et 99 actions suite à la fusion par absorption d'Eurostation en 2018). En 2019, elle a revendu 1 action à B-Parking.

Les sociétés mises en équivalence du Groupe SNCB sont les suivantes :

Nom	Quote-part dans les droits de vote en %		Quote-part des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle dans les droits de vote en %		Résultat net (consolidé) attribué aux détenteurs des participations ne donnant pas le contrôle		Localisation du siège social	Numéro de TVA / d'entreprise
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018		
Belgian Mobility Card (*)	25,00	25,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Bruxelles	BE 0822.658.483
BeNe Rail International	50,00	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Bruxelles	BE 0479.863.354
Eurofima Joint-Stock Cie (droit suisse)	9,80	9,80	0,00	0,00	0,00	0,00	Bâle	-
Groupe Lineas	-	31,12	-	0,00	-	0,00	Bruxelles	BE 0822.966.806
Hasselt stationsomgeving	50,00	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Hasselt	BE 0862.570.223
K. EUR Development	50,00	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Anvers	BE 0651.617.195
Optimobil Belgium	24,01	24,01	0,00	0,00	0,00	0,00	Bruxelles	BE 0471.868.277
Railteam (droit néerlandais)	10,00	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Amsterdam	NL 818547182B01
Terminal Athus	25,42	25,42	0,00	0,00	0,00	0,00	Athus	BE 0419.149.074
Thalys International	30,00	30,00	0,0456	0,0456	148,06	69,81	Bruxelles	BE 0455.370.557
THI Factory	40,00	40,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Bruxelles	BE 0541.696.005
HR Rail (**)	20,00	20,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Bruxelles	BE 0541.691.352

(*) 18,60 % du capital détenu mais 25% des droits de vote (vote à l'unanimité). La méthode de mise en équivalence tient compte du pourcentage de détention de 18,60%

(**) 49 % du capital détenu mais par convention entre actionnaires 20 % de droits de vote. La méthode de mise en équivalence tient compte du pourcentage de détention de 49%.

Depuis 2015, le **Groupe Lineas** (avec Lineas Group comme société mère) est mis en équivalence sur une base consolidée au pourcentage de contrôle de 31,12%. En 2019, en application du «Investment Shareholder Agreement» conclu en juin 2015, l'autre actionnaire a exercé son option call et a racheté à la SNCB 21,12% des actions de Lineas Group. Suite à cette opération, les mécanismes de décision au sein de la société ont été modifiés et il apparaît que la SNCB n'y exerce plus d'influence notable. Lineas Group (et ses filiales) n'est donc plus une entreprise associée et la mise en équivalence cesse à partir de la date du rachat. La participation résiduelle de 10% est comptabilisée en tant qu'instrument de capitaux propres dans les Autres actifs financiers. Nous vous revoyons aux notes 8.3 Participations dans des entreprises associées et 12. Autres actifs financiers.

A noter :

Eurofima, détenue à 9,80% par la SNCB, est mise en équivalence dans les comptes consolidés du Groupe SNCB car la SNCB y exerce une influence notable en vertu de la norme IAS 28 §6.

Note 5 - Immobilisations incorporelles

5.1 Immobilisations incorporelles

EUR	31/12/2019	31/12/2018
Goodwill	840.896,43	840.896,43
Immobilisations Incorporelles - autres - développées en interne	221.256.988,69	215.535.898,60
Immobilisations Incorporelles - autres - acquises de tiers	918.381,09	997.929,49
Valeur comptable nette	223.016.266,21	217.374.724,52

Soit :

EUR	31/12/2019	31/12/2018
SNCB	222.512.733,74	216.989.412,85
Filiales	503.532,47	385.311,67
Valeur comptable nette	223.016.266,21	217.374.724,52

5.1.1 Immobilisations incorporelles – goodwill

EUR	Goodwill - intégration globale	Goodwill - autres	Total
Au 31 décembre 2018			
Valeur d'acquisition	2.094.213,53		2.094.213,53
Pertes de valeur cumulées	-1.253.317,10		-1.253.317,10
Valeur comptable nette au 31 décembre 2018	840.896,43	0,00	840.896,43
Au 31 décembre 2019			
Valeur d'acquisition	2.094.213,53		2.094.213,53
Pertes de valeur cumulées	-1.253.317,10		-1.253.317,10
Valeur comptable nette au 31 décembre 2019	840.896,43	0,00	840.896,43

Lors de l'opération de rachat (en 2017) des 50% des actions détenues dans PubliFer par l'autre actionnaire, la SNCB a dégagé un goodwill de 840.896,43 M€. Selon la norme IAS 36, un test de perte de valeur de la participation doit être réalisé une fois par an. La participation dans PubliFer a été valorisée au 31 décembre 2019. Le test n'a révélé aucune perte de valeur, la valeur comptable de PubliFer étant inférieure à la valeur recouvrable.

5.1.2 Immobilisations incorporelles – autres que Goodwill

EUR	Développé en interne			Acquis de tiers		
	Logiciels	Autres	Total	Logiciels	Autres	Total
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier 2018	216.535.116,68	0,00	216.535.116,68	626.457,81	813.008,24	1.439.466,05
Acquisitions individuelles	15.416.653,64		15.416.653,64	232.650,28		232.650,28
Production immobilisée	39.064.528,24		39.064.528,24			0,00
Cessions			0,00	-6.398,61	-14.864,00	-21.262,61
Transferts:						
à l'intérieur de la rubrique	104.317,86		104.317,86	-104.317,86		-104.317,86
vers/de Immo corporelles & Immeuble placement	-7.935,37		-7.935,37	135.375,00		135.375,00
autres transferts			0,00		15.405,03	15.405,03
Pertes de valeur	-1.217.022,17		-1.217.022,17			0,00
Amortissements de l'année	-54.359.760,28		-54.359.760,28	-498.454,95	-200.931,45	-699.386,40
Valeur comptable nette au 31 décembre 2018	215.535.898,60	0,00	215.535.898,60	385.311,67	612.617,82	997.929,49
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier 2019	215.535.898,60	0,00	215.535.898,60	385.311,67	612.617,82	997.929,49
Acquisitions individuelles	18.883.509,87		18.883.509,87	65.340,00	155.940,63	221.280,63
Production immobilisée	37.713.176,56		37.713.176,56			0,00
Cessions			0,00		-18.070,00	-18.070,00
Transferts:						
actifs détenus en vue de la vente	120.000,00		120.000,00			0,00
vers/de Immeubles placement			0,00	37.860,00		37.860,00
autres transferts			0,00		21.232,25	21.232,25
Pertes de valeur	-45.000,00		-45.000,00			0,00
Amortissements de l'année	-50.950.596,34		-50.950.596,34	-140.919,83	-200.931,45	-341.851,28
Valeur comptable nette au 31 décembre 2019	221.256.988,69	0,00	221.256.988,69	347.591,84	570.789,25	918.381,09

Les autres transferts d'immobilisations incorporelles au 31 décembre 2019 (21.232,25 EUR) concernent des certificats verts obtenus par la SNCB en contrepartie de l'installation de panneaux photovoltaïques. En 2019, 229 certificats verts d'une valeur comptable de 18.070,00 EUR ont été cédés.

EUR	Développé en interne			Acquis de tiers		
	Logiciels	Autres	Total	Logiciels	Autres	Total
Au 31 décembre 2018						
Valeur d'acquisition	585.851.760,31		585.851.760,31	6.564.121,26	1.806.171,29	8.370.292,55
Amortissements cumulés	-346.332.635,27		-346.332.635,27	-6.178.809,59	-1.193.553,47	-7.372.363,06
Pertes de valeur cumulées	-23.983.226,44		-23.983.226,44			0,00
Valeur comptable nette au 31 décembre 2018	215.535.898,60	0,00	215.535.898,60	385.311,67	612.617,82	997.929,49
Au 31 décembre 2019						
Valeur d'acquisition	625.011.612,76		625.011.612,76	6.667.321,26	1.965.274,17	8.632.595,43
Amortissements cumulés	-397.120.520,95		-397.120.520,95	-6.319.729,42	-1.394.484,92	-7.714.214,34
Pertes de valeur cumulées	-6.634.103,12		-6.634.103,12			0,00
Valeur comptable nette au 31 décembre 2019	221.256.988,69	0,00	221.256.988,69	347.591,84	570.789,25	918.381,09

Le Groupe SNCB n'a pas d'immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée.

5.1.3 Immobilisations incorporelles - location-financement

EUR	Logiciels	Total en Location-financement
Au 31 décembre 2018		
Valeur d'acquisition	1.059.956,16	1.059.956,16
Amortissements cumulés	-1.059.956,16	-1.059.956,16
Valeur comptable nette au 31 décembre 2018	0,00	0,00
Au 31 décembre 2019		
Valeur d'acquisition	1.059.956,16	1.059.956,16
Amortissements cumulés	-1.059.956,16	-1.059.956,16
Valeur comptable nette au 31 décembre 2019	0,00	0,00

Les logiciels détenus en location-financement concernent la filiale YPTO.

5.1.4 Autres informations relatives aux immobilisations incorporelles

Valeur comptable des immobilisations incorporelles (EUR)	31/12/2019	31/12/2018
Acquises grâce à des subsides publics		
Logiciels développés en interne	212.613.513,24	205.313.258,20
Total	212.613.513,24	205.313.258,20

Au 31 décembre 2019, 95,3 % des immobilisations incorporelles du Groupe SNCB sont subsidiées et concernent exclusivement la SNCB. Les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à l'emploi s'élèvent à 87.031.776,68 EUR dont 84.619.520,82 € subsidiées au 31 décembre 2019 (76.698.103,65 EUR dont 73.184.092,44 EUR subsidiées au 31 décembre 2018).

Note 6 - Immobilisations corporelles

6.1 Immobilisations corporelles

EUR	Terrains	Constructions	Infrastructure ferroviaire	Matériel roulant ferroviaire	Installations et équipements divers	Immob corporelles en cours	Total
Valeur comptable nette au 1 janvier 2018	781.709.906,78	955.556.378,10	64.388.444,19	3.745.803.465,07	235.496.210,76	1.252.492.957,29	7.035.447.362,19
Acquisitions individuelles					1.546.823,33	198.247.955,47	199.794.778,80
Production immobilisée						178.750.753,47	178.750.753,47
Coûts d'emprunt						201.701,52	201.701,52
Cessions					-46.873,82		-46.873,82
Transferts:							
vers actifs détenus en vue de la vente	-2.997.681,65	-513.292,22	-757,69	-389.058,33	-674.676,51	-324.330,63	-4.899.797,03
à l'intérieur de la rubrique	1.339.819,84	194.316.783,04	11.594.965,21	126.389.439,06	96.617.227,27	-430.258.234,42	0,00
de/vers immo incorp et immeubles de placement	-3.747.674,59	-9.308.834,66	8.132,48			-2.925.629,73	-15.974.006,50
vers/de Créances commerciales et autres débiteurs	3.805.056,91	7.233.945,77			14.734,44	-1.292.173,64	9.761.563,48
autres transferts	-139.784,64				527,63		-139.257,01
Pertes de valeur	-649.898,71	-1.916.495,01	-92.439,66	-8.202.398,76	-852.947,96		-11.714.180,10
Amortissements		-52.182.906,05	-4.014.190,56	-254.231.170,20	-35.341.711,47		-345.769.978,28
Exédentaire	904.470,04	1.150,00			18.908,09		924.528,13
Valeur comptable nette au 31 décembre 2018	780.224.213,98	1.093.186.728,97	71.884.153,97	3.609.370.276,84	296.778.221,76	1.194.892.999,33	7.046.336.594,85
Valeur comptable nette au 1 janvier 2019	780.224.213,98	1.093.186.728,97	71.884.153,97	3.609.370.276,84	296.778.221,76	1.194.892.999,33	7.046.336.594,85
Impact de l'application de IFRS 16		5.950.720,90		22.085.516,63	1.989.417,72		30.025.655,25
Valeur comptable nette retraitée au 1 janvier 2019	780.224.213,98	1.099.137.449,87	71.884.153,97	3.631.455.793,47	298.767.639,48	1.194.892.999,33	7.076.362.250,10
Acquisitions individuelles	349.621,79	1.325.309,55			529.362,38	380.405.495,17	382.609.788,89
Acquisitions par location-financement		8.450.980,06			2.604.613,48		11.055.593,54
Production immobilisée						131.592.820,82	131.592.820,82
Coûts d'emprunt						218.382,80	218.382,80
Cessions	0,00	-1.089.779,03	0,00	0,00	-707.029,58	-42.160,00	-1.838.968,61
Transferts:							
vers actifs détenus en vue de la vente	-17.070.966,95	-395.385,13	9.971,83	-1.544.227,83	-241.274,38		-19.241.882,46
à l'intérieur de la rubrique	1.647.769,67	130.084.613,72	41.029.928,82	134.155.424,12	90.153.096,88	-397.070.833,21	0,00
de/vers immo incorp et immeubles de placement	11.068.404,03	-12.064.664,64			0,00	-1.512.802,08	-2.509.062,69
vers/de Créances commerciales et autres débiteurs	3.281.729,68				14.212,00	196.171,10	3.492.112,78
autres transferts				-1.108.571,29			-1.108.571,29
Reprises de pertes de valeur	20.478.483,78	-3.797.820,71		230.667,82	1.522.077,45		18.433.408,34
Amortissements		-59.920.215,24	-5.370.039,18	-269.659.086,78	-42.561.109,23		-377.510.450,43
Valeur comptable nette au 31 décembre 2019	799.979.255,98	1.161.730.488,45	107.554.015,44	3.493.529.999,51	350.081.588,48	1.308.680.073,93	7.221.555.421,79

Le Groupe SNCB applique la **norme IFRS 16** depuis le 1^{er} janvier 2019 : toutes les locations dont la durée est supérieure à 1 an et dont la valeur du bien sous-jacent est supérieure à 5.000 EUR sont reconnues au bilan IFRS. A la date de transition, le 1^{er} janvier 2019, la SNCB a appliqué la méthode rétrospective : les chiffres comparatifs ne sont pas retraités, des actifs liés au droit d'utilisation et des dettes financières ont été reconnus pour un montant total de 30.025.655,25 EUR (voir aussi la note 21. Dettes financières). A partir du 1^{er} janvier 2019, les actifs au titre du droit d'utilisation (comptabilisés parmi les Immobilisations corporelles dans les rubriques des constructions, du matériel roulant ferroviaire et des installations et équipements divers) sont amortis sur la durée du contrat de location correspondant ou du composant si la durée économique de celui-ci est plus courte.

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution des actifs au titre du droit d'utilisation comptabilisés à partir du 1^{er} janvier 2019 suite à l'application de la norme IFRS 16 :

	Matériel roulant ferroviaire	Constructions	Installations et équipements divers	Total
Au 01/01/2019	22.085.516,63	5.950.720,90	1.989.417,72	30.025.655,25
Nouveaux contrats de location		8.450.980,06	2.666.862,28	11.117.842,34
Fin anticipée contrats de location			-62.248,80	-62.248,80
Amortissements actés	-5.138.791,02	-2.368.370,67	-1.106.721,82	-8.613.883,51
Au 31/12/2019	16.946.725,61	12.033.330,29	3.487.309,38	32.467.365,28

Au 31 décembre 2019, les **acquisitions individuelles (y inclus la production immobilisée)** de 514.202.609,71 EUR concernent principalement la SNCB et comprennent, notamment, les investissements dans le matériel roulant pour 331.400.898,58 EUR, les investissements dans l'accueil (gares et parkings) pour 107.577.273,87 EUR et les investissements dans les ateliers pour 52.219.076,51 EUR.

Les **transferts** des Constructions vers les Immeubles de placement de 12.064.664,64 EUR concernent surtout des bâtiments de la SNCB, principalement suite à une modification du pourcentage d'occupation par des tiers.

Les **pertes de valeur sur terrains** incluent une reprise nette de pertes de valeur de 14.151.695,92 € suite à un test d'impairment réalisé en 2019.

Un test général de perte de valeur sur les terrains est effectué tous les 3 ans. Ce test général a été effectué pour la première fois en 2016. En 2019, un deuxième test général de pertes de valeur des terrains (inclus dans les Immobilisations corporelles et les Immeubles de placement) a été réalisé par les spécialistes internes de la valorisation immobilière. L'analyse a concerné l'ensemble du patrimoine, à l'exclusion des terrains situés dans le triangle Bruxelles-Anvers-Gand (testés en 2017), de certains terrains situés autour des gares et pour lesquels des projets de développement existent (« Grands Projets » testés en 2017 et 2018) et des terrains autour de la gare de Vilvorde qui ont été testés en 2019 à l'aide d'un cabinet externe.

1.807 parcelles (classées en tant qu'Immobilisations corporelles et Immeubles de placement) d'une superficie d'environ 11 millions m² et d'une valeur comptable de 677 millions EUR (avant pertes ou reprises de pertes de valeur au 31 décembre 2019) ont été analysées individuellement par les experts immobiliers internes à partir des informations récoltées, telles que les plans et la base de données interne et sur base de la typologie des terrains (càd habitat, communautaire, industriel, agricole et nature), adaptées avec une pondération (accessibilité, forme,...) en tenant compte de l'affectation au plan de secteur et surtout de l'utilisation passée, possible et actuelle du terrain.

3.550 parcelles avec une superficie d'environ 1,7 millions m² et une valeur comptable de 123 millions EUR ont fait l'objet de contrôles systématiques en comparant la valeur comptable à la valeur moyenne pour l'affectation de la parcelle.

Si la valeur de marché d'un terrain s'avère être supérieure à la valeur comptable, une perte de valeur est reprise à condition que la valeur comptable ne dépasse pas la valeur réévaluée au 1^{er} janvier 2014. L'analyse a abouti une revalorisation à la hausse (sans toutefois dépasser la valeur au 1^{er} janvier 2014) pour certains terrains de 56 millions EUR ainsi qu'à la baisse d'autres terrains de 42 millions EUR, soit une reprise nette de 14,2 millions EUR. Les (reprises) pertes de valeur ont été constatées principalement suite à des précisions et des affinements des méthodologies utilisées en 2019 par rapport à celles utilisées en 2016, grâce entre autre à de nouvelles ressources informatiques et humaines, ainsi qu'au nombre plus important de terrains analysés en détail en 2019 par rapport à 2016.

EUR	Terrains	Constructions	Infrastructure ferroviaire	Matériel roulant ferroviaire	Installations et équipements divers	Immob corporelles en cours	Total
Au 31 décembre 2018							
Valeur d'acquisition	866.392.085,71	1.912.375.006,30	179.066.404,17	6.721.655.919,88	701.853.275,75	1.194.892.999,33	11.576.235.691,14
Amortissements cumulés		-809.618.966,83	-90.896.327,11	-3.097.928.735,61	-397.412.357,87		-4.395.856.387,42
Pertes de valeur cumulées	-86.167.871,73	-9.569.310,50	-16.285.923,09	-14.356.907,43	-7.662.696,12		-134.042.708,87
Valeur comptable nette au 31 décembre 2018	780.224.213,98	1.093.186.728,97	71.884.153,97	3.609.370.276,84	296.778.221,76	1.194.892.999,33	7.046.336.594,85
Au 31 décembre 2019							
Valeur d'acquisition	862.759.335,36	2.052.176.849,24	220.057.474,71	6.835.442.822,85	767.880.734,01	1.308.680.073,93	12.046.997.290,10
Amortissements cumulés	-62.780.079,38	-876.259.437,22	-96.225.685,40	-3.329.489.054,12	-413.315.467,90		-4.778.069.724,02
Pertes de valeur cumulées		-14.186.923,57	-16.277.773,87	-12.423.769,22	-4.483.677,63		-47.372.144,29
Valeur comptable nette au 31 décembre 2019	799.979.255,98	1.161.730.488,45	107.554.015,44	3.493.529.999,51	350.081.588,48	1.308.680.073,93	7.221.555.421,79

Soit :

	31/12/2019	31/12/2018
SNCB	7.194.680.041,73	7.024.094.037,07
Filiales	26.875.380,06	22.242.557,78
Valeur comptable nette	7.221.555.421,79	7.046.336.594,85

Au 31 décembre 2019, la SNCB représente 99,6 % du total des immobilisations corporelles du Groupe SNCB.

Le taux de capitalisation utilisé pour déterminer les montants des coûts d'emprunt à incorporer aux immobilisations corporelles s'élève en moyenne à 2,05% en 2019 et à 2,11% en 2018.

6.2 Immobilisations corporelles : actifs au titre du droit d'utilisation

Le Groupe SNCB détient les actifs suivants, inclus dans le total des immobilisations corporelles, dans le cadre de contrats de location :

EUR	Constructions	Installations & Equipements divers	Matériel roulant ferroviaire	Total
Au 31 décembre 2018				
Valeur d'acquisition	15.502.546,24	5.558.753,63	0,00	21.061.299,87
Amortissements cumulés	-2.316.940,84	-1.161.614,46	0,00	-3.478.555,30
Pertes de valeur cumulées	-5.959.691,46		0,00	-5.959.691,46
Valeur comptable nette au 31 décembre 2018	7.225.913,94	4.397.139,17	0,00	11.623.053,11
Au 31 décembre 2019				
Valeur d'acquisition	29.876.977,20	10.138.433,45	22.085.516,63	62.100.927,28
Amortissements cumulés	-4.895.611,08	-2.781.641,60	-5.138.791,02	-12.816.043,70
Pertes de valeur cumulées	-5.959.691,46		0,00	-5.959.691,46
Valeur comptable nette au 31 décembre 2019	19.021.674,66	7.356.791,85	16.946.725,61	43.325.192,12

Soit un total de 43.325.192,12 EUR dont principalement 32.467.365,28 EUR suite à l'application de la norme IFRS 16 à partir du 1^{er} janvier 2019 (contrat de location de matériel roulant, des contrats de location de bâtiments, de voitures de sociétés, d'autres actifs et depuis novembre 2019, un contrat de location de panneaux publicitaires pour une durée de 5 ans). Le reste concerne des contrats de location-financement en application de l'ancienne norme IAS 17 (principalement des contrats d'emphytéose pour des bâtiments d'une durée initiale de 20 à 93 ans et un contrat concernant des panneaux publicitaires d'une durée initiale de 3 ans). Nous vous renvoyons également à la note 21.2. Dettes financières.

6.3 Autres informations relatives aux immobilisations corporelles

Valeur comptable des immobilisations corporelles	31/12/2019	31/12/2018
Dont la propriété est		
donnée en nantissement de dettes	1.956.386.153,45	1.972.668.151,50
Total	1.956.386.153,45	1.972.668.151,50

Les immobilisations corporelles données en nantissement de dettes concernent la SNCB et principalement du matériel roulant (1.907.998.196,36 EUR en 2019 et 1.923.422.430,25 EUR en 2018) et dans une moindre mesure des bâtiments administratifs (48.387.957,09 EUR en 2019 et 49.245.721,25 EUR en 2018).

Valeur comptable des immobilisations corporelles	31/12/2019	31/12/2018
Acquises grâce à des subsides publics		
Terrains	44.077.508,57	42.812.426,24
Constructions	1.073.289.240,31	1.017.896.699,12
Infrastructure ferroviaire	98.177.618,30	62.309.099,24
Matériel roulant ferroviaire	3.207.731.332,21	3.313.901.898,59
Installations et équipements divers	308.103.205,06	252.370.030,79
Immobilisations corporelles en cours	1.289.401.321,96	1.175.733.949,17
Total	6.020.780.226,41	5.865.024.103,15

Au 31 décembre 2019, 83,4 % (83,2 % en 2018) des immobilisations corporelles sont subsidiées et concernent exclusivement la SNCB.

Note 7 - Immeubles de placement

7.1 Immeubles de placement

EUR	Terrains	Immeubles	Total
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier 2018	323.365.378,10	108.106.351,97	431.471.730,07
Acquisitions		1.480.679,37	1.480.679,37
Production immobilisée		5.289,00	5.289,00
Cessions	-34.043,84		-34.043,84
Transferts:			
vers actifs détenus en vue de la vente	-917.890,05	-536.954,53	-1.454.844,58
de/vers immobilisations incorporelles et corporelles	3.820.224,59	12.026.342,28	15.846.566,87
de/vers Créances commerciales et autres débiteurs	12.004.052,51	18.970.351,18	30.974.403,69
Pertes de valeur	-3.533.829,94		-3.533.829,94
Amortissements de l'année		-10.449.890,65	-10.449.890,65
Exédentaire	323.857,22		323.857,22
Valeur comptable nette au 31 décembre 2018	335.027.748,59	129.602.168,62	464.629.917,21
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier 2019	335.027.748,59	129.602.168,62	464.629.917,21
Acquisitions	34.819,48	1.953.152,28	1.987.971,76
Production immobilisée		9.046,60	9.046,60
Cessions			0,00
Transferts:			
vers actifs détenus en vue de la vente	-6.749.611,53	-3.595.951,26	-10.345.562,79
de/vers immobilisations incorporelles et corporelles	-10.713.190,28	13.184.392,97	2.471.202,69
de/vers Créances commerciales et autres débiteurs			0,00
Pertes de valeur	-9.681.338,94		-9.681.338,94
Amortissements de l'année		-9.099.813,15	-9.099.813,15
Valeur comptable nette au 31 décembre 2019	307.918.427,32	132.052.996,06	439.971.423,38

En 2019, les **transferts** de 13.184.392,97 EUR provenant des immobilisations corporelles concernent presque exclusivement la SNCB et sont la conséquence d'une analyse sur base des taux d'occupation des bâtiments au 31 décembre 2019 (voir Note 6.1. Immobilisations corporelles).

Les **pertes de valeur** de 9.681.338,94 EUR comptabilisées en 2019 font notamment suite au test général de pertes de valeur des terrains effectué pour la deuxième fois en 2019. Ce test concerne des terrains inclus dans les Immobilisations corporelles et dans les Immeubles de placement et a été réalisé par les spécialistes internes de la valorisation immobilière. Nous vous renvoyons à la note 6. Immobilisations corporelles pour plus de détails.

EUR	Terrains	Immeubles	Total
Au 31 décembre 2018			
Valeur d'acquisition	389.057.785,89	285.556.963,00	674.614.748,89
Amortissements cumulés		-154.754.949,01	-154.754.949,01
Pertes de valeur cumulées	-54.030.037,30	-1.199.845,37	-55.229.882,67
Valeur comptable nette au 31 décembre 2018	335.027.748,59	129.602.168,62	464.629.917,21
Au 31 décembre 2019			
Valeur d'acquisition	367.887.552,04	289.281.431,89	657.168.983,93
Amortissements cumulés		-156.354.556,45	-156.354.556,45
Pertes de valeur cumulées	-59.969.124,72	-873.879,38	-60.843.004,10
Valeur comptable nette au 31 décembre 2019	307.918.427,32	132.052.996,06	439.971.423,38

Au 31 décembre 2019, 99,8 % des immeubles de placement sont détenus par la SNCB (439.307.748,89 EUR sur un total de 439.971.423,38 EUR).

7.2 Autres informations relatives aux immeubles de placement

Il n'y a pas d'immeubles de placement dont la propriété est donnée en nantissement de dettes.

Valeur comptable des immeubles de placement	31/12/2019	31/12/2018
Acquis grâce à des subsides publics		
Terrains	1.184.569,39	1.104.928,38
Immeubles	102.761.421,37	94.813.608,11
Total	103.945.990,76	95.918.536,49

Au 31 décembre 2019, 23,6 % des immeubles de placement sont subsidiés et concernent exclusivement la SNCB.

Les produits locatifs et charges opérationnelles comptabilisés dans le résultat du Groupe SNCB sont les suivants :

Comptabilisés en résultat pour la période se terminant au	31/12/2019	31/12/2018
Produits locatifs	21.998.664,54	21.022.152,74
Charges opérationnelles directes	9.771.390,11	14.192.462,66

Les immeubles de placement du Groupe SNCB incluent des terrains et bâtiments entièrement ou partiellement donnés en location dans le cadre de contrats de location simple :

	31/12/2019			31/12/2018		
	Terrains	Immeubles et équipements de terrains	Total	Terrains	Immeubles et équipements de terrains	Total
Coût d'acquisition	229.664.502,67	259.475.001,06	489.139.503,73	208.099.388,62	220.025.571,15	428.124.959,77
Amortissements cumulés au 1 janvier	-27.065.117,64	-128.926.836,21	-155.991.953,85	-22.069.308,72	-114.971.612,24	-137.040.920,96
Amortissements de l'année		-11.762.956,60	-11.762.956,60		-7.637.729,84	-7.637.729,84
Valeur comptable nette au 31 décembre	202.599.385,03	118.785.208,25	321.384.593,28	186.030.079,90	97.416.229,07	283.446.308,97

Juste valeur des immeubles de placement

La juste valeur des terrains (en tant qu'information complémentaire) a été déterminée selon deux méthodes principales. Les terrains situés autour des gares et pour lesquels des projets de développement existent ont été évalués soit sur la base de comparables de marché, soit sur la base de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, en considérant l'utilisation la plus avantageuse des terrains, et compte tenu d'hypothèses réalistes et prudentes quant à leur destination potentielle. Les autres terrains ont été évalués sur la base de comparables de marché. Lorsque la nature des terrains le justifiait, des ajustements ont été effectués pour capturer les spécificités des terrains utilisés pour des activités ferroviaires, ces spécificités n'étant pas nécessairement prises en compte dans les prix de marché dérivés de transactions plus générales. Les évaluations effectuées sont des évaluations de niveau 2 (basées sur des données de marché observables relatives à l'actif, autres que des données observables sur des marchés actifs) ou de niveau 3 (basées sur des données non observables relatives à l'actif).

La juste valeur des immeubles est déterminée sur la base des loyers annuels nets [auxquels un taux de rendement est appliqué] en ce qui concerne les immeubles occupés (loués), et sur la base de la moyenne des prix de vente moins coûts de vente des 5 dernières années en ce qui concerne les immeubles non occupés (loués).

EUR	Terrains	Immeubles	Total
Juste valeur au 31 décembre 2018	335.027.748,59	626.628.921,41	961.656.670,00
Juste valeur au 31 décembre 2019	313.162.038,12	617.095.379,19	930.257.417,31

Note 8 - Participations mises en équivalence

8.1 Participations mises en équivalence

EUR		31/12/2019	31/12/2018
	Notes		
Participations dans les coentreprises	8.2	7.741.289,22	5.848.055,52
Participations dans les entreprises associées	8.3	391.533.795,99	403.154.848,94
Valeur comptable nette		399.275.085,21	409.002.904,46

8.2 Participations dans les coentreprises

Au 31 décembre 2019, les participations dans les coentreprises sont les suivantes :

Nom	Quote-part dans les droits de vote en %		Localisation du siège social	Numéro de TVA / d'entreprise	Activités
	31.12.2019	31.12.2018			
Belgian Mobility Card (*)	25,00	25,00	Bruxelles	BE 0822.658.483	Gestionnaire du ticket de transport unique
BeNe Rail International	50,00	50,00	Bruxelles	BE 0479.863.354	ICT (distribution titres de transport internationaux)
K. EUR Development	50,00	50,00	Anvers	BE 0651.617.195	Projets/études immobilières
Thalys International	30,00	30,00	Bruxelles	BE 0455.370.557	Transport international

(*) 18,60 % du capital détenu mais 25% des droits de vote (vote à l'unanimité). La méthode de mise en équivalence tient compte du pourcentage de détention de 18,60%

Le tableau ci-dessous détaille les mouvements dans les participations dans les coentreprises :

EUR	31/12/2019	31/12/2018
Valeur comptable nette au début de la période	5.848.055,52	5.614.940,36
Modifications de périmètre :		
entrées dans le périmètre		62.419,18
Dividendes payés	-878.268,29	
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	2.771.501,96	170.696,01
Arrondis	0,03	-0,03
Valeur comptable nette à la fin de la période	7.741.289,22	5.848.055,52

En 2019, des dividendes de 878.268,29 EUR ont été payés par Thalys International.

La quote-part du Groupe SNCB dans l'état de la situation financière et le résultat global des coentreprises au 31 décembre 2019 est :

	31/12/2019				
	BeNe RI	K.EUR Development	Belgian Mobility Card	Thalys International	Total
Etat de la situation financière des entreprises mises en équivalence					
Actifs courants	14.016.521,56	195.513.706,56	2.176.367,74	3.989.281,95	215.695.877,81
Actifs non courants	4.464.823,24		248.405,42	190.144,37	4.903.373,03
Passifs courants	-4.681.315,40	-195.042.099,46	-252.138,04	-3.508.223,53	-203.483.776,43
Actif net	13.800.029,40	471.607,10	2.172.635,12	671.202,79	17.115.474,41
Quote-part dans l'état de la situation financière des entreprises mises en équivalence	6.900.014,70	235.803,55	404.110,13	201.360,84	7.741.289,22
DONT:					
Informations complémentaires (IFRS 12)					
Trésorerie & Equivalents de trésorerie	6.352.224,60	501.726,48	2.091.747,76	2.464.213,50	11.409.912,34
Dettes financières Courantes					0,00
Dettes financières Non Courantes					0,00
Résultat des entreprises mises en équivalence					
Produits	36.155.917,10		1.153.242,98	14.317.054,87	51.626.214,95
Charges	-30.801.686,35	-4.721,92	-1.156.809,08	-13.992.352,08	-45.955.569,43
Résultat net	5.354.230,75	-4.721,92	-3.566,10	324.702,79	5.670.645,52
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	2.677.115,38	-2.360,96	-663,29	97.410,84	2.771.501,96
Autres éléments du résultat global					0,00
DONT:					
Informations complémentaires (IFRS 12)					
Dotations aux amortissements et pertes de valeur	1.679.837,30		103.276,32		1.783.113,62
Produits financiers	405,67		8,34	0,94	414,95
Charges financières	53.566,37	288,55	292,01	13.347,05	67.493,98
Charges d'impôts sur le résultat net	2.030.000,00			248.633,32	2.278.633,32

La quote-part du Groupe SNCB dans l'état de la situation financière et le résultat global des coentreprises au 31 décembre 2018 est :

	31/12/2018				
	BeNe RI	K.EUR Development	Belgian Mobility Card	Thalys International	Totaal
Etat de la situation financière des entreprises mises en équivalence					
Actifs courants	12.463.631,21	153.896.382,48	2.131.760,92	6.530.438,34	175.022.212,95
Actifs non courants	3.826.405,95	0,00	284.281,74	192.661,70	4.303.349,39
Passifs courants	-7.844.238,50	-153.420.053,46	-239.841,44	-3.449.039,13	-164.953.172,53
Actif net	8.445.798,66	476.329,02	2.176.201,22	3.274.060,91	14.372.389,81
Quote-part dans l'état de la situation financière des entreprises mises en équivalence	4.222.899,33	238.164,51	404.773,43	982.218,27	5.848.055,52
DONT:					
Informations complémentaires (IFRS 12)					
Trésorerie & Equivalents de trésorerie	6.542.654,30	3.899.543,52	1.944.958,51	4.900.931,53	17.288.087,86
Dettes financières Courantes					0,00
Dettes financières Non Courantes					0,00
Résultat des entreprises mises en équivalence					
Produits	26.076.612,80	0,00	1.638.175,18	14.166.984,66	41.881.772,64
Charges	-25.997.159,19	-6.091,99	-1.399.671,71	-13.868.139,47	-41.271.062,36
Résultat net	79.453,61	-6.091,99	238.503,47	298.845,19	610.710,28
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	39.726,80	-3.046,00	44.361,65	89.653,56	170.696,01
Autres éléments du résultat global					0,00
DONT:					
Informations complémentaires (IFRS 12)					
Dotations aux amortissements et pertes de valeur	2.220.775,73		103.047,20	12.791,61	2.336.614,54
Produits financiers	152,09			95,38	247,47
Charges financières	9.114,56	270,84	180,21	12.274,18	21.839,79
Charges d'impôts sur le résultat net			103.504,83	238.926,28	342.431,11

8.3 Participations dans les entreprises associées

Nom	Quote-part dans les droits de vote en %		Localisation du siège social	Numéro de TVA / d'entreprise	Activités
	31.12.2019	31.12.2018			
Eurofima Joint-Stock Cie (droit suisse)	9,80	9,80	Bâle	-	Financement du matériel roulant
Hasselt stationsomgeving	50,00	50,00	Hasselt	BE 0862.570.223	Projets/études autour de la gare de Hasselt
HR Rail (*)	20,00	20,00	Bruxelles	BE 0541.691.352	Gestion du personnel
Lineas Group	-	31,12	Bruxelles	BE0822.966.806	Fret
Optimobil Belgium	24,01	24,01	Bruxelles	BE 0471.868.277	Location de voitures
Railteam (droit néerlandais)	10,00	10,00	Amsterdam	NL 818547182B01	Alliance des opérateurs à grande vitesse européens
Terminal Athus	25,42	25,42	Athus	BE 0419.149.074	Activités logistiques
THI Factory	40,00	40,00	Bruxelles	BE 0541.696.005	Transport international

(*) HR Rail : 49 % du capital détenu mais par convention entre actionnaires 20 % de droits de vote. La méthode de mise en équivalence tient compte du pourcentage de détention de 49%

Le tableau ci-dessous détaille les mouvements dans les participations dans les entreprises associées :

EUR	31/12/2019	31/12/2018
Valeur comptable nette au début de la période	403.154.848,94	374.861.403,78
Modifications de périmètre		
Sortie de périmètre	-16.079.841,35	
Dividendes payés	-16.571.318,80	-788.716,94
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	22.663.613,15	26.614.764,42
Quote-part dans les autres éléments du résultat global des entreprises MEQ	-1.633.505,98	-37.700,32
Autres variations :		
transfert des actifs non courants détenus en vue de la vente		2.687.107,99
Autres variations		-182.010,00
Arrondis	0,03	0,01
Valeur comptable nette à la fin de la période	391.533.795,99	403.154.848,94

En 2019, suite au rachat par l'autre actionnaire de 21,12% des actions de Lineas Group et suite à la modification qui en découle dans les mécanismes de décision au sein de la société, Lineas Group n'est plus une entreprise associée. La mise en équivalence de l'entreprise (et ses filiales) cesse à partir de la date du rachat (-16.079.841,35 EUR). La participation résiduelle de 10% est transférée dans les Autres actifs financiers. Nous vous renvoyons à la note 12. Autres actifs financiers.

En 2019, des dividendes ont été payés par THI Factory (15.611.450,32 EUR), par Eurofima (898.868,48 EUR) et par Terminal Athus (61.000 EUR).

La quote-part du Groupe SNCB dans l'état de la situation financière et le résultat global des entreprises associées au 31 décembre 2019 est :

31/12/2019					
	HR Rail	THI Factory	Eurofima	Andere geassocieerde ondernemingen	Totaal
Etat de la situation financière des entreprises mises en équivalence					
Actifs courants	402.826.498,03	196.476.897,24	12.100.010.000,00	18.653.981,76	12.717.967.377,03
Actifs non courants	23.817.333,85	609.240.887,04	4.026.512.378,16	2.281.395,88	4.661.851.994,93
Passifs courants	-360.402.769,21	-125.466.247,42	-14.246.813.378,17	-3.910.376,88	-14.736.592.771,68
Passifs non courants	-44.558.403,78	-12.668.455,39	-627.751.000,00	-508.717,24	-685.486.576,41
Actif net	21.682.658,89	667.583.081,47	1.251.957.999,99	16.516.283,52	1.957.740.023,87
Quote-part dans l'état de la situation financière des entreprises mises en équivalence	10.624.502,86	267.033.232,59	109.410.452,62	4.465.607,93	391.533.795,99
(*)					
DONT:					
Informations complémentaires (IFRS 12)					
Trésorerie & Equivalents de trésorerie	143.419.548,79	119.852.623,59	1.864.572.000,00	11.616.312,34	2.139.460.484,72
Dettes financières Courantes	69.713.571,94	1.685.000,00	13.297.003.000,00	77.581,21	13.368.479.153,15
Dettes financières Non Courantes		6.721.000,00		399.699,57	7.120.699,57
Résultat des entreprises mises en équivalence					
Produits	2.021.934.053,42	549.132.995,56	482.296.000,00	28.816.561,86	3.082.179.610,84
Charges	-2.021.240.400,91	-499.205.369,40	-459.559.000,00	-27.126.097,95	-3.007.130.868,26
Résultat net	693.652,51	49.927.626,16	22.737.000,00	1.690.463,91	75.048.742,58
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	339.889,73	19.971.050,46	2.228.226,00	587.686,41	22.663.613,15
Autres éléments du résultat global	-3.664.285,67		1.653.000,00		-2.011.285,67
DONT:					
Informations complémentaires (IFRS 12)					
Dotations aux amortissements et pertes de valeur	6.785.538,38	41.717.846,58	76.000,00	904.623,70	49.484.008,66
Produits financiers	5.816.473,04	2.787,63	467.204.000,00	73.038,45	473.096.299,12
Charges financières	800.855,17	757.609,62	448.578.000,00	24.348,86	450.160.813,65
Charges d'impôts sur le résultat net	565.048,90	23.861.518,83		1.006.372,93	25.432.940,66

(*) L'actif net d'Eurofima repris dans le tableau ci-dessus n'est pas représentatif. Le 1^{er} octobre 2019, Eurofima a modifié sa devise fonctionnelle et de présentation du CHF vers l'EUR. Dans les comptes consolidés du Groupe SNCB, Eurofima a toujours été consolidée en EUR. Ce choix n'a donc aucun impact sur les comptes du Groupe SNCB.

La quote-part du Groupe SNCB dans l'état de la situation financière et le résultat global des entreprises associées au 31 décembre 2018 est :

31/12/2018						
	Lineas Group (ex B Logistics)	HR Rail	TH Factory	Eurofima	Autres Entreprises associées	Total
État de la situation financière des entreprises mises en équivalence						
Actifs courants	159.670.972,91	369.055.288,44	172.236.867,69	1.953.395.549,04	16.398.005,19	2.670.756.683,27
Actifs non courants	329.614.848,51	31.268.721,16	609.761.705,04	13.911.159.712,19	2.295.741,85	14.884.100.728,75
Passifs courants	-153.692.387,66	-329.349.930,79	-120.472.285,13	-114.016.738,45	-3.668.930,01	-721.200.272,04
Passifs non courants	-118.910.909,94	-46.320.786,76	-4.842.206,50	-14.571.211.759,29	-700.474,56	-14.741.986.137,05
Actif net	(*) 216.682.523,82	24.653.292,05	656.684.081,10	1.179.328.763,49	14.324.342,47	2.091.671.002,93
Quote-part dans l'état de la situation financière des entreprises mises en équivalence	67.441.431,74	12.080.113,10	262.673.632,44	107.919.101,10	3.938.921,53	454.053.199,91

(*) Le Groupe Lineas a été évalué à sa juste valeur au 7 octobre 2015, date de la perte de contrôle. La quote-part dans l'actif net du Groupe Lineas n'est donc pas représentative.

DONT:

Informations complémentaires (IFRS 12)

Trésorerie & Equivalents de trésorerie	22.243.815,02	130.470.195,34	82.622.827,96	1.941.889.787,32	8.328.489,32	2.185.555.114,96
Dettes financières Courantes	7.918.460,97	63.888.364,77			76.813,08	71.883.638,82
Dettes financières Non Courantes	105.608.523,16			13.945.239.642,55	477.280,78	14.051.325.446,49

Résultat des entreprises mises en équivalence

Produits	527.285.478,23	1.999.938.225,07	518.395.646,44	559.960.621,97	26.620.626,26	3.632.200.597,97
Charges	-518.755.127,30	-1.999.153.316,55	-463.891.742,57	-548.184.813,71	-24.129.760,44	-3.554.114.760,57
Résultat net	8.530.350,93	784.908,52	54.503.903,87	11.775.808,26	2.490.865,82	78.085.837,40
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	2.654.645,21	384.605,17	21.801.561,55	1.154.029,16	619.923,33	26.614.764,42
Autres éléments du résultat global		105.848,89		-1.233.685,20		-1.127.836,31

DONT:

Informations complémentaires (IFRS 12)

Dotations aux amortissements et pertes de valeur	38.247.536,14	8.845.923,02	36.064.479,17	216.436,00	794.093,41	84.168.467,74
Produits financiers	108.567,55	7.529.173,67	68.894,46	550.269.483,63	61.756,58	558.037.875,89
Charges financières	4.714.725,09	703.653,22	368.041,07	536.995.030,88	14.762,99	542.796.213,25
Charges d'impôts sur le résultat net	-179.181,18	839.947,87	26.107.564,85		884.823,56	27.653.155,10

Note 9 - Créances commerciales et autres débiteurs

9.1 Créances commerciales et autres débiteurs

EUR		Valeur brute	Réduction de valeur	Valeur nette	Valeur brute	Réduction de valeur	Valeur nette
Notes							
Non courant							
Créances commerciales		702.390,97	0,00	702.390,97	702.390,97	0,00	702.390,97
Autres créances commerciales		702.390,97		702.390,97	702.390,97		702.390,97
Autres débiteurs		667.877.212,79	-22.282,38	667.854.930,41	718.418.111,72	-36.123,52	718.381.988,20
Créances sur pouvoirs publics	35	577.762.673,84		577.762.673,84	615.498.757,69		615.498.757,69
Charges à reporter		14.020,85		14.020,85	4.580,83		4.580,83
Produits acquis		-29.302,84		-29.302,84	-118.742,62		-118.742,62
Créances de location-financement	9.3	86.391.135,64	-22.282,38	86.368.853,26	94.700.679,16	-36.123,52	94.664.555,64
Autres créances		3.738.685,30		3.738.685,30	8.332.836,66		8.332.836,66
Total partie non courante		668.579.603,76	-22.282,38	668.557.321,38	719.120.502,69	-36.123,52	719.084.379,17
Courant							
Créances commerciales		675.871.426,32	-11.828.007,85	664.043.418,47	669.174.499,14	-12.374.354,90	656.800.144,24
Montants relatifs aux contrats de construction	10	4.322.567,14		4.322.567,14	3.371.481,90		3.371.481,90
Créances sur pouvoirs publics	35	481.828.809,42		481.828.809,42	478.850.084,09		478.850.084,09
Autres créances commerciales		189.720.049,76	-11.828.007,85	177.892.041,91	186.952.933,15	-12.374.354,90	174.578.578,25
Autres débiteurs		781.013.770,69	-3.990.858,74	777.022.911,95	683.614.990,77	-3.023.323,13	680.591.667,64
Créances sur pouvoirs publics	35	103.772.893,40		103.772.893,40	106.433.796,89		106.433.796,89
Charges à reporter		125.756.028,93		125.756.028,93	125.471.921,21		125.471.921,21
Produits acquis		20.582.112,86		20.582.112,86	16.473.138,98		16.473.138,98
Créances de location-financement	9.3	5.282.648,15		5.282.648,15	5.103.207,46		5.103.207,46
Autres créances		525.620.087,35	-3.990.858,74	521.629.228,61	430.132.926,23	-3.023.323,13	427.109.603,10
Total partie courante		1.456.885.197,01	-15.818.866,59	1.441.066.330,42	1.352.789.489,91	-15.397.678,03	1.337.391.811,88

dont :

	31/12/2019	31/12/2018
Non courant		
SNCB	668.549.601,80	719.076.659,59
Autres filiales	7.719,58	7.719,58
Valeur comptable nette	668.557.321,38	719.084.379,17
Courant		
SNCB	1.427.644.948,77	1.323.282.205,61
Autres filiales	13.421.381,65	14.109.606,27
Valeur comptable nette	1.441.066.330,42	1.337.391.811,88

Les créances commerciales et autres débiteurs au 31 décembre 2019 incluent, notamment, des créances envers les pouvoirs publics pour 1.163.364.376,66 EUR (2018: 1.200.782.638,67 EUR) dont 1.162.963.712,07 EUR (2018 : 1.200.387.618,67 EUR) concernent la SNCB. A la SNCB, il s'agit principalement des créances sur l'Etat et les Régions relatives aux subsides à recevoir dans le cadre :

- du contrat de gestion : 481.428.144,83 EUR de créances relatives aux subsides d'exploitation et 37.380.000,00 EUR de créances relatives aux subsides d'investissements ;
- de contrats particuliers de financement d'investissements pour 590.933.055,85 EUR dont matériel RER : 360.485.232,51 EUR ; HLE 18 : 101.681.845,48 EUR ; Desiro : 81.698.178,12EUR ; Te Kort TGV : 47.067.799,74EUR ;

- de projets régionaux prioritaires : Gare de Mons : 19.256.936,21 EUR et SPV LLN : 21.685.640,50 EUR. Etant donné que l'organe de gestion juge que les subsides dans le cadre des contrats SPV LLN ont un caractère quasi certain, le Groupe SNCB comptabilise ces créances, ainsi que les subsides en capital y relatifs, à l'état de la situation financière.
- d'interventions publiques autres que l'Etat pour 10.538.757,32 EUR.

Elles incluent également des autres créances courantes pour un montant de 373.797.202,00 EUR (2018: 313.867.049,29 EUR) relatives aux cautionnements versés en numéraire dans le cadre des Credit Support Annex (CSA) avec des institutions financières.

9.2 Réductions de valeur sur créances commerciales et autres débiteurs

La valeur nominale des créances commerciales et autres débiteurs faisant l'objet de réductions de valeur s'élève à 15.841.148,97 EUR (15.433.801,55 EUR) au 31 décembre 2019 (2018). Le tableau ci-dessous indique les variations des réductions de valeur cumulées sur ces créances.

EUR		31/12/2019	31/12/2018
	Notes		
Réductions de valeur sur créances commerciales et autres débiteurs partie non courante			
Au 1^{er} janvier		-36.123,52	0,00
Impact 01/01/2018 première application IFRS 9			-18.467,18
Dotations aux réductions de valeur	27		-17.656,34
Reprises de réductions de valeur	27	13.841,14	
Au 31 décembre		-22.282,38	-36.123,52

EUR		31/12/2019	31/12/2018
Réductions de valeur sur créances commerciales et autres débiteurs partie courante			
Au 1^{er} janvier		-15.397.678,03	-8.506.563,26
Impact 01/01/2018 première application IFRS 9			-4.473.506,83
Dotations aux réductions de valeur	27	-12.697.946,25	-11.795.559,72
Utilisation de réductions de valeur sur créances annulées car irrécupérables		-58.034,41	1.350.629,76
Reprises de réductions de valeur	27	12.334.792,10	7.521.099,93
Autres mouvements		0,00	506.222,09
Au 31 décembre		-15.818.866,59	-15.397.678,03

L'exposition du Groupe SNCB aux risques de crédit et de change relatifs aux créances commerciales et autres débiteurs, à l'exclusion des contrats de construction et des charges à reporter, figure en note 2.

9.3 Créances de location-financement

EUR	A moins d'un an	Entre un an et cinq ans	A plus de cinq ans	Total
Investissements nets au 31/12/2018				
Paielements minimaux futurs	8.473.835,85	33.895.343,42	104.942.987,91	147.312.167,18
Produits financiers non acquis	-3.370.628,39	-12.592.870,75	-31.580.904,94	-47.544.404,08
Total	5.103.207,46	21.302.472,67	73.362.082,97	99.767.763,10
Investissements nets au 31/12/2019				
Paielements minimaux futurs	8.473.835,85	33.895.343,42	93.197.549,11	135.566.728,38
Produits financiers non acquis	-3.191.187,70	-11.772.292,65	-28.951.746,62	-43.915.226,97
Total	5.282.648,15	22.123.050,77	64.245.802,49	91.651.501,41

Les créances de location-financement de 91.651.501,41 EUR au 31 décembre 2019 concernent exclusivement la SNCB et sont relatives aux contrats avec Lineas Group ainsi qu'aux baux emphytéotiques de 99 ans avec des tiers relatifs aux terrains et bâtiments. Les valeurs résiduelles non garanties revenant à la SNCB dans le cadre des contrats de location-financement s'élèvent à 1.343.804,81 EUR (4.615.407,76 EUR) au 31 décembre 2019 (2018).

Les produits d'intérêts relatifs aux créances de location-financement comptabilisés au 31 décembre 2019 s'élèvent à 3.625.393,92 EUR. Voir aussi la note 29.1. Produits financiers.

Note 10 – Actifs et passifs découlant des contrats avec les clients

EUR		31/12/2019	31/12/2018
	Notes		
Montant brut dû par clients pour les travaux des contrats de construction	9	4.322.567,14	3.371.481,90
Avances reçues des clients pour les travaux des contrats de construction	23	18.124.124,43	35.229.191,23

Les produits et les coûts associés aux contrats de construction sont comptabilisés respectivement en produits et en charges en fonction du degré d'avancement des travaux et de la marge estimée en fin d'affaires. En cas de marge négative attendue, une charge est actée à concurrence de la totalité de la perte estimée. Le degré d'avancement des travaux est déterminé par le rapport entre les coûts encourus pour les travaux exécutés jusqu'à la date considérée et les coûts totaux estimés du contrat.

Le total des contrats de construction vis-à-vis des clients, dont le total des coûts encourus augmentés des profits et/ou diminués des pertes comptabilisées dépasse les facturations intermédiaires, est repris dans les états financiers à l'actif parmi les créances commerciales courantes :

EUR		31/12/2019	31/12/2018
	Note		
Cumul des : Coûts encourus		90.663.878,99	79.175.520,95
Bénéfices comptabilisés		507.491,74	361.449,48
Réductions / Pertes de valeur comptabilisées		-4.378,21	-0,01
Cumul des : Facturations intermédiaires		-86.844.425,38	-76.165.488,52
Le montant brut dû par clients pour les travaux des contrats de construction		4.322.567,14	3.371.481,90
	Non courant 9.1	0,00	0,00
	Courant 9.1	4.322.567,14	3.371.481,90

Le total des contrats de construction vis-à-vis des clients, dont les facturations intermédiaires dépassent le total des coûts encourus augmentés des profits et/ou diminués des pertes comptabilisées sont repris dans les états financiers au passif parmi les dettes commerciales :

EUR		31/12/2019	31/12/2018
	Note		
Cumul des : Coûts encourus		40.669.668,35	35.094.723,05
Bénéfices comptabilisés		650.193,78	399.628,79
Réductions / Pertes de valeur comptabilisées		-517.638,66	-962.757,44
Cumul des : Facturations intermédiaires		-43.740.208,47	-36.890.724,83
Montant brut dû aux clients pour les travaux des contrats de construction		2.937.985,00	2.359.130,43
	Non courant 23	665.414,34	
	Courant 23	2.272.570,66	

Le montant des avances reçues reprises au passif parmi les dettes commerciales non courantes se décompose comme suit :

EUR		31/12/2019	31/12/2018
	Note		
Avances reçues		144.952.410,78	141.395.910,78
Intérêts capitalisés		2.090.420,93	2.090.420,93
Cumul des : Coûts encourus		-131.856.692,28	-110.616.270,91
Avances reçues des clients pour les travaux des contrats de construction	23	15.186.139,43	32.870.060,80

Le montant des produits des contrats comptabilisés en résultat 2019 (au niveau du chiffre d'affaires) s'élève à 17.656.081,69 EUR (9.246.678,58 EUR en 2018).

Le tableau ci-dessous présente les obligations de prestation non satisfaites résultant de contrats avec les clients :

EUR	31/12/2019	31/12/2018
Montant cumulé du prix de transaction affecté aux obligations de performance partiellement ou totalement insatisfaites au	122.624.404,60	118.852.748,11

Ces montants concernent essentiellement les produits relatifs au trafic. Le Groupe SNCB s'attend à ce que le prix de transaction affecté aux obligations non satisfaites au 31 décembre 2019 soient comptabilisés en produits au cours de l'exercice 2020.

Note 11 - Instruments financiers dérivés

11.1 Instruments financiers dérivés par catégories

Au sein du Groupe SNCB, la juste valeur des swaps est décomposée en trois parties :

- le nominal: différence entre la valeur du nominal de la jambe à recevoir et celui de la jambe à payer, converti au cours de clôture.
- l'ajustement de juste valeur.
- les produits acquis et charges à imputer.

La juste valeur des instruments financiers dérivés, séparés en court terme et long terme et par type, est présentée dans le tableau ci-dessous :

Instruments financiers dérivés				31/12/2019
Actif	Nominal	Ajustements de juste valeur	Produits acquis	Total
Instruments financiers dérivés liés à la gestion des flux de trésorerie	47.879.143,12	244.954.601,51	0,00	292.833.744,63
Swaps de taux	45.093.162,86	224.770.977,63	0,00	269.864.140,49
Swaps de devise	2.785.980,26	20.139.143,45	0,00	22.925.123,71
Swaps de pétrole	0,00	44.480,43	0,00	44.480,43
Swaps d'inflation	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
Total partie non courante	47.879.143,12	244.954.601,51	0,00	292.833.744,63
Instruments financiers dérivés liés à la gestion des flux de trésorerie	9.291.004,33	658.600,23	45.646,40	9.995.250,96
Swaps de taux	9.291.004,33	535.545,61	0,00	9.826.549,94
Swaps de devise	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps de pétrole	0,00	123.054,62	45.646,40	168.701,02
Swaps d'inflation	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
Total partie courante	9.291.004,33	658.600,23	45.646,40	9.995.250,96
Passif	Nominal	Ajustements de juste valeur	Charges à imputer	Total
Instruments financiers dérivés liés à la gestion des flux de trésorerie	-162.681.448,17	-353.893.956,28	1.517.938,61	-515.057.465,84
Swaps de taux	-135.337.173,51	-337.533.130,50	-820.992,33	-473.691.296,34
Swaps de devise	-27.344.274,66	-11.759.492,74	2.338.930,94	-36.764.836,46
Swaps de pétrole	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps d'inflation	0,00	-4.601.333,04	0,00	-4.601.333,04
Autres instruments financiers dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
Total partie non courante	-162.681.448,17	-353.893.956,28	1.517.938,61	-515.057.465,84
Instruments financiers dérivés liés à la gestion des flux de trésorerie	0,00	-2.696.798,45	-9.922.459,39	-12.619.257,84
Swaps de taux	0,00	-2.670.955,09	-9.925.740,91	-12.596.696,00
Swaps de devise	0,00	0,00	454.351,74	454.351,74
Swaps de pétrole	0,00	-25.843,36	-17.626,80	-43.470,16
Swaps d'inflation	0,00	0,00	-433.443,42	-433.443,42
Autres instruments financiers dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
Total partie courante	0,00	-2.696.798,45	-9.922.459,39	-12.619.257,84

Instruments financiers dérivés				31/12/2018
Actif	Nominal	Ajustements de juste valeur	Produits acquis	Total
Instruments financiers dérivés liés à la gestion des flux de trésorerie	148.892.283,93	118.726.614,43	0,00	267.618.898,36
Swaps de taux	149.122.834,75	100.976.717,18	0,00	250.099.551,93
Swaps de devise	-230.550,82	17.749.897,25	0,00	17.519.346,43
Swaps de pétrole	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps d'inflation	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
Total partie non courante	148.892.283,93	118.726.614,43	0,00	267.618.898,36
Instruments financiers dérivés liés à la gestion des flux de trésorerie	0,00	122.703,95	21.438,80	144.142,75
Swaps de taux	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps de devise	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps de pétrole	0,00	122.703,95	21.438,80	144.142,75
Swaps d'inflation	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
Total partie courante	0,00	122.703,95	21.438,80	144.142,75
Passif	Nominal	Ajustements de juste valeur	Charges à imputer	Total
Instruments financiers dérivés liés à la gestion des flux de trésorerie	-186.947.345,83	-215.563.922,05	511.033,53	-402.000.234,35
Swaps de taux	-159.197.739,75	-197.827.505,33	-751.972,97	-357.777.218,05
Swaps de devise	-27.749.606,08	-13.618.804,65	1.263.006,50	-40.105.404,23
Swaps de pétrole	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps d'inflation	0,00	-4.117.612,07	0,00	-4.117.612,07
Autres instruments financiers dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
Total partie non courante	-186.947.345,83	-215.563.922,05	511.033,53	-402.000.234,35
Instruments financiers dérivés liés à la gestion des flux de trésorerie	0,00	-2.791.352,11	-10.112.493,28	-12.903.845,39
Swaps de taux	0,00	-2.307.729,07	-10.245.639,03	-12.553.368,10
Swaps de devise	0,00	0,00	601.760,07	601.760,07
Swaps de pétrole	0,00	-483.623,04	-3.019,20	-486.642,24
Swaps d'inflation	0,00	0,00	-465.595,12	-465.595,12
Autres instruments financiers dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
Total partie courante	0,00	-2.791.352,11	-10.112.493,28	-12.903.845,39

Suite à la reprise de la dette par l'Etat belge au 1^{er} janvier 2005, des contrats swaps ont été conclus avec l'Etat belge. Les intérêts capitalisés et les produits acquis de ces contrats dérivés sont comptabilisés avec les créances Back-to-Back dans les autres actifs financiers. Au 31 décembre 2019, il s'agit d'un montant de 132.216.627,35 EUR (2018 : 121.120.950,04 EUR).

Pour plus d'information, l'exposition du Groupe SNCB aux risques financiers est présentée dans la note 2.

11.2 Tableau de mutation de valeur des instruments financiers dérivés

Le tableau ci-dessous donne un aperçu exhaustif des variations des instruments financiers dérivés :

	Variation des instruments financiers dérivés								31/12/2019
	31/12/2018	Paiements en nominal nets	Intérêts nets payés	Autres paiements nets	Charges d'intérêts nets	Autres charges nets	Effets de change	Variations de la juste valeur	
Swaps de taux	-120.231.034,22	-70.878.101,32	28.344.478,10	0,00	-28.093.599,34	0,00	0,00	-15.739.045,13	-206.597.301,91
Swaps de devise	-21.984.297,73	1.197.467,15	-739.229,07	0,00	1.667.745,18	0,00	2.224.395,35	4.248.558,11	-13.385.361,01
Swaps de pétrole	-342.499,49	0,00	0,00	-256.914,00	0,00	266.514,00	0,00	502.610,78	169.711,29
Swaps d'inflation	-4.583.207,19	0,00	0,00	627.658,09	0,00	-595.506,39	0,00	-483.720,97	-5.034.776,46
Total	-147.141.038,63	-69.680.634,17	27.605.249,03	370.744,09	-26.425.854,16	-328.992,39	2.224.395,35	-11.471.597,21	-224.847.728,09

Les coupons payés et/ou reçus dans le cadre des swaps pétrole et inflation ne sont pas considérés comme des intérêts.

Note 12 - Autres actifs financiers

12.1 Généralités

Les autres actifs financiers comprennent les investissements dans des instruments de capitaux propres d'entreprises sur lesquelles le Groupe SNCB n'exerce ni une autorité ni une influence notable et les créances porteuses d'intérêts (les titres à revenus fixes, les dépôts et les transactions « Back-to-Back » avec l'Etat).

Le tableau ci-dessous donne une répartition des autres actifs financiers selon leur principe d'évaluation au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018.

Autres actifs financiers		31/12/2019			TOTAL
	Nominal	Ajustements de juste valeur	Pertes de crédit attendue	Produits acquis	
Non courant					
Coût amorti	316.700.938,99		0,00	7.267.189,47	323.968.128,46
Juste valeur par					
les autres éléments du résultat global (investissements en actions)	96.059.614,29	-619.733,86		0,00	95.439.880,43
le résultat net (désigné)	107.470.342,85	3.458.144,53		935.557,40	111.864.044,78
le résultat net (obligatoire)	140.698.933,85	0,00		820.992,33	141.519.926,18
Total partie non courante	660.929.829,98	2.838.410,67	0,00	9.023.739,20	672.791.979,85
Courant					
Coût amorti	49.711.254,00		0,00	120.383,13	49.831.637,13
Juste valeur par					
les autres éléments du résultat global (investissements en actions)	0,00	0,00		0,00	0,00
le résultat net (désigné)	0,00	0,00		339.034,37	339.034,37
le résultat net (obligatoire)	-9.291.004,33	0,00		-12.294,50	-9.303.298,83
Total partie courante	40.420.249,67	0,00	0,00	447.123,00	40.867.372,67
Total autres actifs financiers	701.350.079,65	2.838.410,67	0,00	9.470.862,20	713.659.352,52

Autres actifs financiers		31/12/2018			TOTAL
	Nominal	Ajustements de juste valeur	Pertes de crédit attendue	Produits acquis	
Non courant					
Coût amorti	374.190.739,77		-20.866,70	6.676.442,41	380.846.315,48
Juste valeur par					
les autres éléments du résultat global (investissements en actions)	93.059.323,93	-41.793.295,24		0,00	51.266.028,69
le résultat net (désigné)	102.699.694,61	1.885.547,78		884.731,20	105.469.973,59
le résultat net (obligatoire)	120.355.582,75	0,00		780.137,89	121.135.720,64
Total partie non courante	690.305.341,06	-39.907.747,46	-20.866,70	8.341.311,50	658.718.038,40
Courant					
Coût amorti	7.355.198,37		0,00	97.932,94	7.453.131,31
Juste valeur par					
les autres éléments du résultat global (investissements en actions)	0,00	0,00		0,00	0,00
le résultat net (désigné)	0,00	0,00		387.251,32	387.251,32
le résultat net (obligatoire)	0,00	0,00		-14.770,60	-14.770,60
Total partie courante	7.355.198,37	0,00	0,00	470.413,66	7.825.612,03
Total autres actifs financiers	697.660.539,43	-39.907.747,46	-20.866,70	8.811.725,16	666.543.650,43

12.2 Actifs financiers valorisés à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur dans les autres éléments du résultat global

Le tableau ci-dessous présente les mouvements des années 2019 et 2018 pour les actifs financiers valorisés à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur dans les autres éléments du résultat global. Au 31 décembre 2019 et 2018, les actifs concernés sont uniquement des instruments de capitaux propres :

	2019		2018	
	Instruments de capitaux propres	Total	Instruments de capitaux propres	Total
Au 1er janvier	51.266.028,69	51.266.028,69	51.885.762,55	51.885.762,55
Dividendes	3.370.035,32	3.370.035,32	585.991,75	585.991,75
Dividendes encaissés	-3.370.035,32	-3.370.035,32	-585.991,75	-585.991,75
(Reprises) pertes de valeur par le biais des autres éléments du résultat global	41.173.561,38	41.173.561,38	-619.733,86	-619.733,86
Transfert vers/venant d'une autre rubrique	3.000.290,36	3.000.290,36	0,00	0,00
Au 31 décembre	95.439.880,43	95.439.880,43	51.266.028,69	51.266.028,69
Dont				
non courant	95.439.880,43	95.439.880,43	51.266.028,69	51.266.028,69
courant	0,00	0,00	0,00	0,00

En 2019, le transfert de 3.000.290,36 EUR concerne la participation résiduelle de 10% dans Lineas Group transférée des Participations mises en équivalence (voir aussi 8.3 Participations dans des entreprises associées) suite au rachat par l'autre actionnaire de 21,12% des actions de Lineas Group. La valeur de 3.000.290,36 EUR correspond à la juste valeur au 31 décembre 2019 de la participation restante dans Lineas Group.

Les instruments de capitaux propres suivants sont repris dans les Autres actifs financiers du Groupe SNCB :

Nom	2019	2018	Localisation du siège social
	Quote-part dans les droits de vote en%		
ICRRL (*)	14,99%	14,99%	Birmingham (UK)
Bureau Central de Clearing	4,73%	4,76%	Brussel
Eurostar International Ltd.	5,00%	5,00%	London (UK)
Hit Rail (**)	9,52%	8,00%	Tiel (NL)
Transurb	10,00%	10,00%	Brussel
Lineas Group	10,00%	31,12%	Brussel

(*) société dormante

(**) le nombre d'actions représentant le capital est passé de 3.000 à 2.520 actions entraînant une augmentation du pourcentage de détention de la SNCB

Le Groupe SNCB a fait le choix non révocable de valoriser ses instruments de capitaux propres repris dans la rubrique des autres actifs financiers à la juste valeur avec comptabilisation des variations de valeur dans les autres éléments du résultat global.

La valorisation de la participation de 5% dans Eurostar International au 31 décembre 2019 est basée sur le business plan sur 20 ans approuvé par son Conseil d'administration en novembre 2018. En conséquence, une reprise des pertes de valeur comptabilisées dans le passé a été comptabilisée via les Autres éléments du résultat global.

Le Groupe SNCB n'a reçu aucune information complémentaire qui pourrait remettre en question la valeur existante des autres instruments de capitaux propres.

12.3 Actifs financiers donnés en gage

Le tableau ci-dessous indique quelles parties des créances reconnues ont été fournies en garantie dans le cadre de transactions de financement alternatif :

31/12/2019					
	Nominal	Ajustements de juste valeur	Pertes de crédit attendue	Produits acquis	TOTAL
Non courant					
Donné en gage	149.582.445,71	2.885.592,70	0,00	844.452,97	153.312.491,38
Non donné en gage	144.588.836,13	572.551,83	0,00	7.358.293,90	152.519.681,86
Pas faisant partie d'une financement alternatif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total non courant	294.171.281,84	3.458.144,53	0,00	8.202.746,87	305.832.173,24
Courant					
Donné en gage	32.524.103,66	0,00	0,00	116.140,29	32.640.243,95
Non donné en gage	0,00	0,00	0,00	339.034,37	339.034,37
Pas faisant partie d'une financement alternatif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total courant	32.524.103,66	0,00	0,00	455.174,66	32.979.278,32
Total créances	326.695.385,50	3.458.144,53	0,00	8.657.921,53	338.811.451,56
Dont					
faisant partie d'une financement alternatif	326.695.385,50	3.458.144,53	0,00	8.657.921,53	338.811.451,56
pas faisant partie d'une financement alternatif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

31/12/2018					
	Nominal	Ajustements de juste valeur	Pertes de crédit attendue	Produits acquis	TOTAL
Non courant					
Donné en gage	184.153.058,68	1.636.888,05	0,00	920.828,86	186.710.775,59
Non donné en gage	127.381.468,03	248.659,73	0,00	6.640.344,75	134.270.472,51
Pas faisant partie d'une financement alternatif	18.969.728,15	0,00	-20.866,70	0,00	18.948.861,45
Total non courant	330.504.254,86	1.885.547,78	-20.866,70	7.561.173,61	339.930.109,55
Courant					
Donné en gage	7.355.198,37	0,00	0,00	88.218,52	7.443.416,89
Non donné en gage	0,00	0,00	0,00	387.251,32	387.251,32
Pas faisant partie d'une financement alternatif	0,00	0,00	0,00	1.271,50	1.271,50
Total courant	7.355.198,37	0,00	0,00	476.741,34	7.831.939,71
Total créances	337.859.453,23	1.885.547,78	-20.866,70	8.037.914,95	347.762.049,26
Dont					
faisant partie d'une financement alternatif	318.889.725,08	1.885.547,78	0,00	8.036.643,45	328.811.916,31
pas faisant partie d'une financement alternatif	18.969.728,15	0,00	-20.866,70	1.271,50	18.950.132,95

Note 13 - Stocks

13.1 Stocks

EUR	31/12/2019	31/12/2018
Marchandises, fournitures et pièces relatives au matériel roulant	223.154.763,26	212.647.754,16
Matières premières	2.288.768,95	2.528.898,09
En-cours de production	2.337.973,77	2.528.412,78
Produits finis		
Valeur Nette comptable	227.781.505,98	217.705.065,03
Dont		
Valeur nette comptable recouvrable dans les 12 mois	108.938.474,00	109.723.130,00
Valeur nette comptable recouvrable à plus de 12 mois	118.843.031,98	107.981.935,03

Il s'agit presque exclusivement des stocks de la SNCB (227.689.614,00 EUR). Il n'y a pas de stocks comptabilisés à la juste valeur moins les coûts de vente.

13.2 Réductions de valeur sur stocks - impact sur le résultat net

EUR		31/12/2019	31/12/2018
	<u>Notes</u>		
Début de la période		-138.560.346,53	-136.288.880,74
Dotations aux réductions de valeur	27	-19.984.584,21	-11.951.988,81
Réductions de valeur sur stocks annulées car irrécupérables		15.976.531,45	9.590.156,32
Reprises de réductions de valeur	27	24.429,77	90.366,70
À la fin de la période		-142.543.969,52	-138.560.346,53

En 2019 (2018), une réduction de valeur sur stocks de 19.960.154,44 EUR (11.861.622,11 EUR) a été comptabilisée à la SNCB dans le résultat net. Pour les pièces relatives au matériel roulant, les réductions de valeur actées sont fonction du rythme d'amortissement du matériel roulant auxquelles elles se rapportent. Une réduction de valeur sur les consommables n'est comptabilisée que si la rotation du stock n'a pas lieu pendant un an au moins. Le pourcentage de réduction de valeur appliqué est déterminé en fonction du taux connu de la rotation du stock.

13.3 Stocks comptabilisés en résultat net

EUR	31/12/2019	31/12/2018
Acquisitions	-142.986.566,11	-130.821.680,61
Variations de	34.762.327,67	22.493.009,61
<i>Marchandises et fournitures</i>	<i>35.224.795,52</i>	<i>22.559.066,32</i>
<i>Matières premières</i>	<i>-264.558,91</i>	<i>-601.966,31</i>
<i>En-cours de production</i>	<i>-197.908,94</i>	<i>535.909,60</i>
Impact sur le résultat net	-108.224.238,44	-108.328.671,00
<i>dont inclus dans le chiffre d'affaires</i>	<i>-197.908,94</i>	<i>535.909,60</i>

Note 14 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

14.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

		31/12/2019	31/12/2018
	Note		
Trésorerie et équivalents de trésorerie			
Comptes à terme et billets de trésorerie		68.435.127,23	122.584.464,28
Comptes bancaires		296.492.396,73	166.919.110,00
Espèces et chèques		3.246.236,31	2.057.845,55
Total		368.173.760,27	291.561.419,83
Trésorerie et équivalents de trésorerie du tableau des flux de trésorerie			
Découverts bancaires utilisés pour les besoins de la gestion de la trésorerie	21	0,00	0,00
		368.173.760,27	291.561.419,83

Soit :

	31/12/2019	31/12/2018
SNCB	367.752.136,49	289.765.580,14
Autres filiales	421.623,78	1.795.839,69
Valeur comptable nette	368.173.760,27	291.561.419,83

Le solde de trésorerie et équivalents de trésorerie qui n'est pas disponible pour le Groupe SNCB est de 68.434.136,31 EUR (121.255.260,59 EUR) au 31 décembre 2019 (2018) et reprend les placements investis dans le cadre du fond RER pour le compte de l'Etat belge (« fonds géré pour compte de tiers »). Comme expliqué dans la note 2. Gestion du capital, le fond RER a été créé par l'Etat belge en 2001 afin de financer les travaux à réaliser pour la création du « Réseau Express Régional » (RER). Dans le contrat de gestion de l'ex-SNCB Holding pour les années 2005 – 2008, l'Etat belge a délégué la gestion des moyens disponibles dans le fond RER à la SNCB. L'ensemble des moyens dont la gestion est transférée à la SNCB est considéré par le Groupe SNCB comme une dette envers les pouvoirs publics (reprise dans les « Autres dettes »).

L'exposition du Groupe SNCB aux risques financiers est présentée dans la note 2.

Note 15 - Actifs non courants classés comme détenus en vue de la vente et activités abandonnées

15.1 Actifs (non courants) détenus en vue de la vente et dettes directement associées

Actifs non courants classés comme détenus en vue de la vente et dettes directement associées	31/12/2019	31/12/2018
Actifs	34.403.537,63	47.908.292,79
Dettes	0,00	0,00

Les actifs non courants détenus en vue de la vente au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018 se présentent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Immobilisations Incorporelles	0,00	120.000,00
Immobilisations corporelles	31.782.307,75	44.712.440,47
Immeubles de placement	2.621.229,88	3.075.852,32
	34.403.537,63	47.908.292,79

Les actifs non courants détenus en vue de la vente sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur moins les coûts de vente.

Les mouvements des actifs non courants détenus en vue de la vente se présentent comme suit au 31 décembre 2019:

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations corporelles	Immeubles de Placement	TOTAL
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier 2018	120.000,00	22.154.699,76	3.867.836,76	26.142.536,52
Acquisitions				0,00
Excédentaire		30.890,87	398,97	31.289,84
Transfert de la période				
Valeur d'acquisition		50.820.414,38	4.280.189,16	55.100.603,54
Pertes de valeur cumulées		-3.972.135,05	-1.314.240,49	-5.286.375,54
Amortissements cumulés		-11.049.875,34	-208.139,38	-11.258.014,72
Cessions de la période				
Valeur d'acquisition		-86.007.143,46	-5.301.307,83	-91.308.451,29
Pertes de valeur cumulées		28.046.629,69	1.397.076,01	29.443.705,70
Amortissements cumulés		45.506.955,66	405.950,26	45.912.905,92
Pertes de valeur après transfert à la rubrique Dotations		-817.996,04	-51.911,14	-869.907,18
Valeur nette comptable au 31 décembre 2018	120.000,00	44.712.440,47	3.075.852,32	47.908.292,79
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier 2019	120.000,00	44.712.440,47	3.075.852,32	47.908.292,79
Excédentaire		2.925,57		2.925,57
Transfert de la période				
Valeur d'acquisition	-750.000,00	33.442.462,39	11.443.457,92	44.135.920,31
Pertes de valeur cumulées		-5.072.012,59	-925.112,31	-5.997.124,90
Amortissements cumulés	630.000,00	-9.032.680,71	-268.468,25	-8.671.148,96
Cessions de la période				
Valeur d'acquisition		-60.086.096,01	-11.921.417,25	-72.007.513,26
Pertes de valeur cumulées		6.600.924,89	932.494,72	7.533.419,61
Amortissements cumulés		21.349.163,08	268.468,25	21.617.631,33
Pertes de valeur après transfert à la rubrique Dotations		-134.819,34		-134.819,34
Reprises			15.954,48	15.954,48
Valeur nette comptable au 31 décembre 2019	0,00	31.782.307,75	2.621.229,88	34.403.537,63

Les transferts de 2019 vers les actifs non courants détenus en vue de la vente concernent exclusivement la SNCB et sont relatifs à des immeubles de placement, des bâtiments et du matériel roulant qui ont été transférés dans cette rubrique suite à la décision de les vendre. En

2019, la SNCB a notamment vendu des actifs repris d'Eurostation lors de la fusion ainsi que des terrains. Ces opérations lui ont permis de générer des plus-values (voir 15.2 ci-dessous).

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immeubles de Placement	TOTAL
Au 31 décembre 2018				
Valeur d'acquisition	750.000,00	117.128.159,95	3.306.826,26	121.184.986,21
Pertes de valeur cumulées		-16.486.059,04	-181.840,04	-16.667.899,08
Amortissements cumulés	-630.000,00	-55.929.660,44	-49.133,90	-56.608.794,34
Valeur comptable nette au 31 décembre 2018	120.000,00	44.712.440,47	3.075.852,32	47.908.292,79
Au 31 décembre 2019				
Valeur d'acquisition	0,00	90.487.451,90	2.828.866,93	93.316.318,83
Pertes de valeur cumulées		-15.091.966,08	-158.503,15	-15.250.469,23
Amortissements cumulés	0,00	-43.613.178,07	-49.133,90	-43.662.311,97
Valeur comptable nette au 31 décembre 2019	0,00	31.782.307,75	2.621.229,88	34.403.537,63

15.2 Profits et pertes relatifs aux actifs non courants détenus en vue de la vente qui ne sont pas des activités abandonnées

	31/12/2019	31/12/2018
Dotations aux pertes de valeur	-118.864,86	-957.895,23
Moins-values sur cessions	-214.236,54	-1.463.930,86
Plus-values sur cessions	20.874.327,88	14.047.667,73

Les dotations et reprises de pertes de valeur de la période sont enregistrées dans l'état du résultat global à la rubrique « Autres charges d'exploitation ». Les profits et pertes de la période sont enregistrés dans l'état du résultat global aux rubriques « Autres produits d'exploitation » et « Autres charges d'exploitation ». Ils incluent les plus-et moins-values générées suite à des ventes de matériel roulant de la SNCB et principalement suite à des ventes de terrains et de bâtiments de la SNCB.

Note 16 – Regroupements d'entreprises

En 2019, il n'y a pas eu de regroupement d'entreprises au sein du Groupe SNCB.

Note 17 - Capital

L'évolution du capital se présente comme suit :

	Actions ordinaires	Actions de jouissance	Total
Au 31 décembre 2019			
CAPITAL			
Montant souscrit (EUR)	249.022.345,57	0,00	249.022.345,57
Nombre d'actions	1.053.611.251	20.000.000	1.073.611.251
Au 31 décembre 2018			
CAPITAL			
Montant souscrit (EUR)	249.022.345,57	0,00	249.022.345,57
Nombre d'actions	1.053.611.251	20.000.000	1.073.611.251

Le capital social de la SNCB est composé de :

- 333.754.509 actions ordinaires d'une valeur nominale de 2,47893525 euros chacune, attribuées à l'Etat belge ;
- 719.856.742 actions ordinaires d'une valeur nominale de 3,09866906 euros chacune, attribuées à l'Etat belge ;
- 20.000.000 actions de jouissance dont 16.615.153 détenues par l'Etat belge et 3.384.847 détenues par des actionnaires privés. Suite à la loi sur la dématérialisation des titres au porteur, depuis 2016, les titres au porteur dont les titulaires ne se sont pas fait connaître ont été déposés à la Caisse de Dépôt et de Consignation. Le 1^{er} janvier 2026, les titres non réclamés seront attribués à l'Etat.

Une action ordinaire donne droit à un droit de vote à l'Assemblée Générale. Dix actions de jouissance donnent droit à un droit de vote. L'Etat possède directement et indirectement 99,97% des droits de vote.

Note 18 - Réserves consolidées

EUR	Variation de juste valeur par les autres éléments du résultat global	Ecart de conversion	Résultats reportés	Total réserves consolidées
Au 1^{er} janvier 2018	-2.854.991,02	-24.125,92	-505.429.083,15	-508.308.200,09
Impact changement des règles d'évaluation (IFRS 9)			-4.438.168,94	-4.438.168,94
Réserves consolidées retraitées au 01/01/2018	-2.854.991,02	-24.125,92	-509.867.252,09	-512.746.369,03
Résultat net 2018	0,00	0,00	14.308.245,54	14.308.245,54
<i>Quote-part des entités consolidées</i>			-12.477.145,08	-12.477.145,08
<i>Quote-part des entreprises mises en équivalence</i>			26.785.390,62	26.785.390,62
Autres éléments du résultat global 2018	-181.648,02	31.334,44	7.887.226,78	7.736.913,20
<i>Quote-part des entités consolidées</i>			7.774.613,52	7.774.613,52
<i>Quote-part des entreprises mises en équivalence</i>	-181.648,02	31.334,44	112.613,26	-37.700,32
Résultat global total 2018	-181.648,02	31.334,44	22.195.472,32	22.045.158,74
Variations du périmètre			-122.204,27	-122.204,27
Arrondis			0,16	0,16
Au 31 décembre 2018	-3.036.639,04	7.208,52	-487.793.983,88	-490.823.414,40
Au 1^{er} janvier 2019	-3.036.639,04	7.208,52	-487.793.983,88	-490.823.414,40
Résultat net 31-12-2019	0,00	0,00	76.248.305,68	76.248.305,68
<i>Quote-part des entités consolidées</i>			50.813.338,64	50.813.338,64
<i>Quote-part des entreprises mises en équivalence</i>			25.434.967,04	25.434.967,04
Autres éléments du résultat global 31-12-2019	41.173.561,38	23.597,55	-32.132.038,29	9.065.120,64
<i>Quote-part des entités consolidées</i>	41.173.561,38		-30.474.934,76	10.698.626,62
<i>Quote-part des entreprises mises en équivalence</i>		23.597,55	-1.657.103,53	-1.633.505,98
Résultat global total 31-12-2019	41.173.561,38	23.597,55	44.116.267,39	85.313.426,32
Arrondis			0,04	0,04
Au 31 décembre 2019	38.136.922,34	30.806,07	-443.677.716,45	-405.509.988,04

En 2019, la variation de la juste valeur par les autres éléments du résultat global de 41.173.561,38 EUR concerne la SNCB suite à la valorisation à la juste valeur de sa participation dans Eurostar International. Nous vous renvoyons à la note 12.2. Actifs financiers valorisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Les écarts de conversion de 23.597,55 EUR concernent Eurofima jusqu'à la date de conversion de sa devise fonctionnelle et de présentation vers l'euro (voir aussi la note 8.3. Participations dans des entreprises associées).

Note 19 - Dettes pour avantages au personnel

19.1 Récapitulatif des dettes pour avantages au personnel

Les dettes pour avantages au personnel reconnues à l'état de la situation financière s'analysent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Dettes inscrites à l'état de la situation financière au titre :		
Avantages postérieurs à l'emploi	332.810.871,60	297.108.794,49
Autres avantages à long terme	94.042.168,60	94.861.265,15
Indemnités de cessation d'emploi	15.301.790,52	17.782.113,29
Avantages à court terme (jours de congé uniquement)	41.342.643,19	41.233.185,55
Total des dettes inscrites à l'état de la situation financière :	483.497.473,91	450.985.358,48
- dont courant	118.604.171,45	121.604.864,42
- dont non courant	364.893.302,46	329.380.494,06

Les dettes pour avantages au personnel au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018 concernent uniquement la SNCB.

19.2 Description des avantages au personnel

19.2.1 Avantages postérieurs à l'emploi

Les différents avantages postérieurs à l'emploi accordés au personnel sont les suivants :

1. Cotisation patronale à la Caisse de Solidarité Sociale

Les agents statutaires pensionnés, ainsi que leurs ayants droit (enfants et conjoint) et les ayants droit des agents décédés, sont couverts par la Caisse de Solidarité Sociale. Cette Caisse est partiellement financée par le Groupe SNCB qui verse une cotisation exprimée en pourcentage des pensions reçues.

2. Couverture hospitalisation

Dans le cadre du protocole d'accord social 2008-2010, il a été convenu que les Chemins de fer belges poursuivent le financement des primes d'une assurance collective qui couvre les frais liés à une hospitalisation en chambre à deux lits. Cette couverture s'applique aux agents statutaires en activité de service ou pensionnés, ainsi qu'à leurs ayants droit (enfants, conjoint) affiliés au Fonds des Œuvres Sociales, et aux agents contractuels en activité.

3. Prestations en cas d'accident du travail

Etant donné que le personnel statutaire ne bénéficie pas du système légal de couverture en cas d'accident du travail, un système propre aux Chemins de fer belges a été instauré. Ainsi, les membres du personnel et leurs ayants droit bénéficient d'indemnités en cas d'accident du travail, en ce compris les accidents survenant sur le lieu de travail ou sur le chemin du travail, et les maladies professionnelles. Les indemnités comprennent des remboursements de soins médicaux, des rentes viagères dont le montant dépend du niveau d'incapacité de

travail, et de rentes et indemnités aux ayants droit en cas de décès suite à un accident de travail.

4. Cotisation patronale au fonds syndical

Dans le cadre de l'accord syndical 2016-2019 conclu avec les organisations reconnues, les Chemins de fer belges versent auxdites organisations un montant annuel de 10 EUR par affilié pensionné.

5. Plans de pension

Depuis le 1^{er} janvier 2007, l'Etat a repris les obligations assumées auparavant par les Chemins de fer belges en matière de pensions du personnel statutaire. L'obligation des Chemins de fer belges se limite au versement de la cotisation patronale à l'Etat. En ce qui concerne le personnel contractuel, un plan de pension du type « cotisations définies » est applicable pour un nombre limité de personnes.

Par ailleurs, plusieurs plans de pension du type « cotisations définies » sont applicables dans des filiales.

A l'exception de la couverture hospitalisation qui est assurée auprès d'une compagnie d'assurance, les avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas préfinancés dans un véhicule de financement externe et n'ont donc aucun actif de couverture, ni de droits à remboursement.

19.2.2 Autres avantages à long terme

Les différents autres avantages à long terme accordés au personnel sont les suivants :

1. Primes d'ancienneté

Des décorations civiques sont versées au personnel après un certain nombre d'années de service.

2. Jours de congé liés à l'âge

Des jours de congé additionnels sont octroyés au personnel statutaire à 45 et 50 ans. Une dette correspondante est déterminée uniquement pour la population pour laquelle des prestations doivent être assurées.

3. Congé de disponibilité

Sous certaines conditions, des congés de disponibilité peuvent être accordés pour une période allant de un à trois ans. Une indemnité sera versée aux agents concernés.

4. Jours de crédit

Les jours de crédit octroyés au personnel peuvent être reportés au-delà des 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice. Conformément à la norme IAS 19 révisée, ils sont considérés comme autres avantages à long terme.

5. Primes de fidélité pour les conducteurs

Depuis 2018, une allocation de fidélité est octroyée aux agents en service au sein du personnel de conduite des trains lorsque l'ancienneté de service atteint 18 ans.

Il n'y a pas d'actifs de couverture pour ces avantages, ni de droits à remboursement.

19.2.3 Indemnités de cessation d'emploi

Les différentes indemnités de cessation d'emploi accordées au personnel sont les suivantes :

1. Interruption de carrière à temps partiel

Les membres du personnel statutaire peuvent bénéficier de « préretraites » à temps partiel instaurées par différents systèmes. Ces systèmes s'appliquent à certaines catégories de personnel et prévoient, pour les personnes qui ont atteint un âge minimum, des allocations complémentaires compensant partiellement la perte de temps de travail. Seules les indemnités octroyées aux personnes entrées dans les systèmes d'interruption de carrière jusqu'en 2006 (date de modification des systèmes) sont considérées comme indemnités de cessation d'emploi.

2. Système de temps partiel

Des systèmes de compensation en cas de temps partiel existent pour certaines catégories de personnel ne pouvant bénéficier du congé de préretraite. Il s'agit de régimes volontaires de travail à temps partiel, prévoyant une allocation complémentaire compensant partiellement la perte de temps de travail. Seules les indemnités octroyées aux personnes entrées dans les systèmes de temps partiel jusqu'en 2006 (date de modification des systèmes) sont considérées comme indemnités de cessation d'emploi.

Il n'y a pas d'actifs de couverture pour ces avantages, ni de droits à remboursement.

19.3 Dettes pour avantages au personnel (hors court terme)

Les montants reconnus à l'état de la situation financière pour l'ensemble des avantages accordés au personnel sont les suivants :

	31/12/2019			Total	31/12/2018			Total
	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi		Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	
Passif / (actif) net à l'état de la situation financière								
Valeur actuelle de l'obligation à la clôture	332.810.871,60	94.042.168,60	15.301.790,52	442.154.830,72	297.108.794,49	94.861.265,15	17.782.113,29	409.752.172,93
Juste valeur des actifs du régime à la clôture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	332.810.871,60	94.042.168,60	15.301.790,52	442.154.830,72	297.108.794,49	94.861.265,15	17.782.113,29	409.752.172,93
Dont : Passifs nets comptabilisés	332.810.871,60	94.042.168,60	15.301.790,52	442.154.830,72	297.108.794,49	94.861.265,15	17.782.113,29	409.752.172,93
Dont : Régimes non financés	332.810.871,60	94.042.168,60	15.301.790,52	442.154.830,72	297.108.794,49	94.861.265,15	17.782.113,29	409.752.172,93

Les montants relatifs aux plans du type « prestations définies », reconnus à l'état du résultat global se décomposent, comme suit :

	31/12/2019				31/12/2018			
	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	Total	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	Total
Notes								
Charge enregistrée en résultat								
Coût des services rendus	8.726.292,15	48.182.283,12	0,00	56.908.575,27	9.698.425,42	46.721.454,06	684.786,07	57.104.665,55
Intérêt financier net (*)	5.426.677,68	426.106,08	158.398,32	6.011.182,08	5.179.717,56	292.792,92	132.125,88	5.604.636,36
Ecart actuariels (avantages à long terme et indemnités de cessation d'emploi)	-	958.254,64	-943.997,81	14.256,83	-	-925.660,39	-1.116.401,97	-2.042.062,36
Transferts	4.725,95	-121.504,02	-7.738,52	-124.516,59	-16.425,50	-1.719,80	310.135,35	291.990,05
Coût des services passés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15.740.042,78	0,00	15.740.042,78
Charge totale enregistrée en résultat	14.157.695,78	49.445.139,82	-793.338,01	62.809.497,59	14.861.717,48	61.826.909,57	10.645,33	76.699.272,38
Dont :								
Comptabilisé en frais de personnel	28 8.731.018,10	49.019.033,74	-951.736,33	56.798.315,51	9.681.999,92	61.534.116,65	-121.480,55	71.094.636,02
Comptabilisé en charges financières	29 5.426.677,68	426.106,08	158.398,32	6.011.182,08	5.179.717,56	292.792,92	132.125,88	5.604.636,36
Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	34.009.233,44	-	-	34.009.233,44	-4.926.363,26	-	-	-4.926.363,26

(*) Dont : rendement attendu des actifs du régime = 0

Conformément à la norme IAS 19 révisée, les écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi sont reconnus dans les autres éléments du résultat global. Les écarts actuariels des autres avantages à long terme et des indemnités de cessation d'emploi sont comptabilisés dans le résultat net.

Le total des primes versées par le Groupe SNCB en 2019 dans le cadre des plans du type « cotisations définies » s'élève à 2.751.530,36 EUR.

Les mouvements de la valeur actuelle de l'obligation pendant la période peuvent être résumés comme suit :

	31/12/2019				31/12/2018			
	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	Total	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	Total
Valeur actuelle de l'obligation								
Au 1^{er} janvier	297.108.794,49	94.861.265,15	17.782.113,29	409.752.172,93	299.435.527,38	88.682.316,69	19.726.307,21	407.844.151,28
Coût des services rendus	8.726.292,15	48.182.283,12	0,00	56.908.575,27	9.698.425,42	46.721.454,06	684.786,07	57.104.665,55
Coût des services passés (modification de régime et réduction de régime)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15.740.042,78	0,00	15.740.042,78
Coût financier	5.426.677,68	426.106,08	158.398,32	6.011.182,08	5.179.717,56	292.792,92	132.125,88	5.604.636,36
Ecart actuariels de la période	34.009.233,44	958.254,64	-943.997,81	34.023.490,27	-4.926.363,26	-925.660,39	-1.116.401,97	-6.968.425,62
Prestations versées	-12.464.852,11	-50.264.236,37	-1.686.984,76	-64.416.073,24	-12.262.087,11	-55.647.961,11	-1.912.445,62	-69.822.493,84
Transferts	4.725,95	-121.504,02	-7.738,52	-124.516,59	-16.425,50	-1.719,80	310.135,35	291.990,05
Transfert vers les actifs détenus en vue vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-42.393,63	-42.393,63
Valeur actuelle de l'obligation à la fin de la période	332.810.871,60	94.042.168,60	15.301.790,52	442.154.830,72	297.108.794,49	94.861.265,15	17.782.113,29	409.752.172,93

La répartition de la valeur actuelle de l'obligation, séparément pour la population active et la population inactive (pensionnés et ayants droit), est la suivante :

	31/12/2019				31/12/2018			
	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	Total	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	Total
Valeur actuelle de l'obligation à la fin de la période								
Obligation relative au personnel actif	95.737.751,40	94.042.168,60	15.301.790,52	205.081.710,52	80.853.138,43	94.861.265,15	17.782.113,29	193.496.516,87
Obligation relative au personnel retraité ou aux inactifs (ayants droit, ...)	237.073.120,20	0,00	0,00	237.073.120,20	216.255.656,06	0,00	0,00	216.255.656,06
Total de l'obligation à la fin de la période	332.810.871,60	94.042.168,60	15.301.790,52	442.154.830,72	297.108.794,49	94.861.265,15	17.782.113,29	409.752.172,93

La réconciliation à l'état de la situation financière se présente comme suit :

	31/12/2019				31/12/2018			
	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	Total	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	Total
Situation du régime								
Valeur actuelle de l'obligation au 1er janvier	297.108.794,49	94.861.265,15	17.782.113,29	409.752.172,93	299.435.527,38	88.682.316,69	19.726.307,21	407.844.151,28
Juste valeur des actifs du régime au 1er janvier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	297.108.794,49	94.861.265,15	17.782.113,29	409.752.172,93	299.435.527,38	88.682.316,69	19.726.307,21	407.844.151,28
Passif / (actif) net à l'état de la situation financière								
Au 1^{er} janvier	297.108.794,49	94.861.265,15	17.782.113,29	409.752.172,93	299.435.527,38	88.682.316,69	19.726.307,21	407.844.151,28
Charge totale comptabilisée dans les états financiers	14.157.695,78	49.445.139,82	-793.338,01	62.809.497,59	14.861.717,48	61.826.909,57	10.645,33	76.699.272,38
Ecart actuariels reconnus dans les autres éléments du résultat global	34.009.233,44	-	-	34.009.233,44	-4.926.363,26	-	-	-4.926.363,26
Cotisations effectuées ou prestations versées directement par l'employeur	-12.464.852,11	-50.264.236,37	-1.686.984,76	-64.416.073,24	-12.262.087,11	-55.647.961,11	-1.912.445,62	-69.822.493,84
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-42.393,63	-42.393,63
A la fin de la période	332.810.871,60	94.042.168,60	15.301.790,52	442.154.830,72	297.108.794,49	94.861.265,15	17.782.113,29	409.752.172,93

Pour l'année 2020, le Groupe SNCB estime que les cotisations et les prestations versées directement seront de 12,1 millions EUR pour les avantages postérieurs à l'emploi, de 48,8 millions EUR (en ce compris les jours de crédit) pour les avantages à long terme et de 1,5 millions EUR pour les indemnités de cessation d'emploi.

19.4 Décomposition des écarts actuariels

Les écarts actuariels se décomposent comme suit :

	31/12/2019				31/12/2018			
	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	Total	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	Total
Écarts actuariels de la période								
Écarts dus aux changements d'hypothèses financières	41.497.511,03	2.246.025,90	757.398,58	44.500.935,51	-4.631.072,80	-436.936,38	-332.998,64	-5.401.007,82
Écarts dus aux changements d'hypothèses démographiques	-570.538,18	0,00	0,00	-570.538,18	-651.715,44	0,00	0,00	-651.715,44
Écarts d'expérience	-6.917.739,41	-1.287.771,26	-1.701.396,39	-9.906.907,06	356.424,98	-488.724,01	-783.403,33	-915.702,36
Total des écarts actuariels	34.009.233,44	958.254,64	-943.997,81	34.023.490,27	-4.926.363,26	-925.660,39	-1.116.401,97	-6.968.425,62

19.5 Hypothèses actuarielles et analyse de sensibilité

Hypothèses actuarielles

Les dettes pour avantages au personnel sont calculées de façon actuarielle, sur base de la méthode des unités de crédit projetées. Les principaux paramètres (hypothèses financières et démographiques) utilisés pour le calcul de la dette sont résumés ci-dessous:

	31/12/2019	31/12/2018
Taux d'actualisation		
Pour les avantages postérieurs à l'emploi	1,00%	1,84%
Pour les autres avantages à long terme	0%-0,68%	0% - 1,42%
Pour les indemnités de cessation d'emploi	0%-0,31%	0% - 0,94%
Taux de rendement attendu des actifs du régime	0,00%	0,00%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux d'évolution des coûts médicaux	2,00%	2,00%
Tables de mortalité	MR et MR-1 (si nés après 1950)/FR	MR et MR-1 (si nés après 1950)/FR

Au 31 décembre, le taux d'actualisation appliqué pour actualiser les engagements est déterminé par référence au taux de marché à la date de clôture des obligations d'entreprises de première catégorie et de maturité comparable à celle des engagements (source : Bloomberg).

L'hypothèse d'augmentation des frais médicaux (inflation comprise) a été déterminée sur base du contrat en vigueur. Toutes les hypothèses reflètent la meilleure estimation du Groupe SNCB.

Durations moyennes pondérées

	31/12/2019	31/12/2018
Pour les avantages postérieurs à l'emploi	16,09	15,74
Pour les autres avantages à long terme (*)	10,93	10,90
Pour les indemnités de cessation d'emploi	8,11	8,13
Duration totale moyenne pondérée	15,08	14,65

(*) sans tenir compte de l'obligation relative aux jours de crédit

Les hypothèses de mortalité sont basées sur les tables de mortalité officielles belges et sur l'expérience observée au sein des Chemins de fer belges.

Espérance de vie moyenne

	Personnel actif (espérance de vie à la retraite)	Personnel actif (espérance de vie à la retraite)
Hommes	20,33	15
Femmes	23,7	10,51

Analyses de sensibilité

	Effet sur la valeur actuelle de l'obligation au 31/12/2019	
	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation (variation de 0,5%)		
Avantages postérieurs à l'emploi	-25.408.584,39	27.665.272,30
Autres avantages à long terme	-1.580.165,18	1.554.399,77
Indemnités de cessation d'emploi	-604.626,32	388.887,88
Evolution des coûts médicaux (variation de 1%)	11.636.316,25	-9.054.382,91
Mortalité (variation de l'espérance de vie de 1 an)	21.868.264,20	-

Note 20 - Provisions

Les mouvements des années 2019 et 2018 se synthétisent comme suit :

EUR	Litiges juridiques	Assainissement du sol	Autres provisions	Total
Au 1^{er} janvier 2018	107.760.695,36	118.343.634,24	32.078.517,94	258.182.847,54
<u>Dont</u>				
Non courant	81.719.520,29	66.381.930,55	14.998.614,92	163.100.065,76
Courant	26.041.175,07	51.961.703,69	17.079.903,02	95.082.781,78
Comptabilisé à l'état du résultat global				
Dotations de l'exercice	8.472.453,45	9.645.090,50	1.311.861,41	19.429.405,36
Utilisations de l'exercice	-3.013.602,18	-600.655,67	-12.414.843,53	-16.029.101,38
Reprises de l'exercice (non utilisées)	-831.522,99	-4.451.600,05	-1.208.449,58	-6.491.572,62
Changement de taux	19.014,65	-1.835.115,67	0,00	-1.816.101,02
Passage du temps	11.403,31	162.125,10	0,00	173.528,41
Transferts - Autre			-3.626.401,03	-3.626.401,03
Au 31 décembre 2018	112.418.441,60	121.263.478,45	16.140.685,21	249.822.605,26
<u>Dont</u>				
Non courant	82.147.828,27	77.850.580,74	7.881.934,70	167.880.343,71
Courant	30.270.613,33	43.412.897,71	8.258.750,51	81.942.261,55

EUR	Litiges juridiques	Assainissement du sol	Autres provisions	Total
Au 1^{er} janvier 2019	112.418.441,60	121.263.478,45	16.140.685,21	249.822.605,26
<u>Dont</u>				
Non courant	82.147.828,27	77.850.580,74	7.881.934,70	167.880.343,71
Courant	30.270.613,33	43.412.897,71	8.258.750,51	81.942.261,55
Comptabilisé à l'état du résultat global				
Dotations de l'exercice	6.830.157,85	16.541.460,85	695.179,68	24.066.798,38
Utilisations de l'exercice	-3.341.808,90	-1.043.988,17	-6.761.081,02	-11.146.878,09
Reprises de l'exercice (non utilisées)	-64.629.244,36	-6.147.731,58	-751.144,57	-71.528.120,51
Changement de taux	116.239,16	-1.610.030,15		-1.493.790,99
Passage du temps	100.761,11	149.288,14		250.049,25
Transferts - Autre	1.070.333,89	0,00	-1.070.333,89	0,00
Au 31 décembre 2019	52.564.880,35	129.152.477,54	8.253.305,41	189.970.663,30
<u>Dont</u>				
Non courant	23.322.130,91	76.941.094,71	3.114.985,48	103.378.211,10
Courant	29.242.749,44	52.211.382,83	5.138.319,93	86.592.452,20

La provision pour litiges juridiques correspond à la valeur actuelle de la meilleure estimation des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques sur une période de 20 ans en raison de litiges juridiques intentés contre le Groupe SNCB. Elle est ajustée à la date de clôture sur base d'une réestimation par Legal Affairs des risques encourus dans le cadre des litiges en cours et de la valeur actualisée des flux futurs attendus selon la courbe IRS. Au 31 décembre 2019, elle s'élève à 52.564.880,35 EUR et concerne presque exclusivement la SNCB. La variation par rapport au 31 décembre 2018 est due à une évolution favorable du dossier pour lequel, conformément à la norme IAS 37, aucun détail n'est donné compte tenu de la nécessité de préserver les intérêts propres de la SNCB.

La provision pour assainissement du sol représente la valeur actuelle du coût estimé des travaux à effectuer sur une période de 20 ans pour ce qui concerne les obligations légales connues et implicites de dépollution des terrains. Elle a été constituée pour faire face aux frais de dépollution à long terme des terrains sur base des coûts estimés par les services

techniques et de leur timing de réalisation ainsi que de la courbe des taux. Elle concerne exclusivement la SNCB et s'élève à 129.152.477,54 EUR au 31 décembre 2019. L'augmentation par rapport au 31 décembre 2018 est notamment due à une obligation d'évacuation des terres entreposées sur le site de Schaerbeek-Formation.

Dans le cadre du plan de sauvetage de l'activité Cargo de la SNCB, l'Etat a introduit, en décembre 2009, auprès de la Commission Européenne un dossier soumettant à son approbation les mesures opérationnelles, organisationnelles et financières proposées par le Groupe SNCB. Par décision du 26/05/2010, la Commission Européenne a approuvé les mesures d'aide à la restructuration des activités fret de la SNCB pour un montant total de 145 millions EUR, soit :

1. 30 millions EUR par augmentation de capital de la SNCB Holding dans la SNCB, augmentation concrétisée en janvier 2011 (7,5 millions EUR le 26/01/2011 et 22,5 millions EUR le 30/01/2011) ;
2. 30 millions EUR afin d'aligner les rémunérations du personnel statutaire détaché chez B-logistics aux conditions de marché ;
3. 85 millions EUR afin d'aligner le coût des prestations "Gare" et "Conduite" aux conditions de marché.

L'enveloppe de 145 millions EUR est épuisée au 31 décembre 2019. Il a donc été mis fin aux mesures d'alignement aux conditions de marché décrites ci-dessus. La provision Fret est nulle au 31 décembre 2019.

Note 21 - Dettes financières

21.1 Dettes financières

La présente note fournit des informations sur les termes contractuels des emprunts portant intérêts conclus par le Groupe SNCB. Pour plus d'informations sur l'exposition du Groupe SNCB au risque de taux d'intérêt, au risque de change et de liquidité, nous renvoyons le lecteur à la note 2.

Un détail des dettes financières, par type et séparées en court et moyen terme est présenté dans le tableau ci-dessous :

Dettes financières		31/12/2019				TOTAL
	Notes	Endettement net			Autres	
		Nominal	Ajustements de juste valeur	Charges à imputer	Autres	
Dettes financières - non courantes						
Emprunts auprès des institutions financières		1.511.366.787,96	0,00	3.690.911,03	0,00	1.515.057.698,99
Emprunts obligataires		456.253.393,76	0,00	4.745.469,64	0,00	460.998.863,40
Dettes locatives	21.2	35.144.656,90	0,00	0,00	0,00	35.144.656,90
Autres dettes financières		357.563.167,19	32.483.438,26	12.255.750,82	0,00	402.302.356,27
Total		2.360.328.005,81	32.483.438,26	20.692.131,49	0,00	2.413.503.575,56
Dettes financières - courantes						
Découverts bancaires	14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts auprès des institutions financières		210.652.628,18	0,00	3.867.102,72	0,00	214.519.730,90
Emprunts obligataires		153.962.542,96	0,00	6.971.126,40	0,00	160.933.669,36
Dettes locatives	21.2	10.565.004,61	0,00	59.159,75	0,00	10.624.164,36
Billets de trésorerie		50.008.753,17	0,00	0,00	0,00	50.008.753,17
Autres dettes financières		149.849.254,00	0,00	940.645,69	0,00	150.789.899,69
Total		575.038.182,92	0,00	11.838.034,56	0,00	586.876.217,48
Total dettes financières		2.935.366.188,73	32.483.438,26	32.530.166,05	0,00	3.000.379.793,04
Dettes financières		31/12/2018				TOTAL
	Notes	Endettement net			Autres	
		Nominal	Ajustements de juste valeur	Charges à imputer	Autres	
Dettes financières - non courantes						
Emprunts auprès des institutions financières		1.713.835.626,89	0,00	3.415.035,13	0,00	1.717.250.662,02
Emprunts obligataires		604.419.539,42	0,00	4.538.160,01	0,00	608.957.699,43
Dettes locatives	21.2	12.643.862,22	0,00	0,00	0,00	12.643.862,22
Autres dettes financières		386.938.216,32	33.566.845,48	11.109.270,62	0,00	431.614.332,42
Total		2.717.837.244,85	33.566.845,48	19.062.465,76	0,00	2.770.466.556,09
Dettes financières - courantes						
Découverts bancaires	14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts auprès des institutions financières		171.651.633,88	0,00	3.412.569,24	0,00	175.064.203,12
Emprunts obligataires		39.900.440,38	0,00	8.252.933,28	0,00	48.153.373,66
Dettes locatives	21.2	1.981.052,89	0,00	59.339,54	0,00	2.040.392,43
Billets de trésorerie		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres dettes financières		7.493.198,37	0,00	1.147.580,24	0,00	8.640.778,61
Total		221.026.325,52	0,00	12.872.422,30	0,00	233.898.747,82
Total dettes financières		2.938.863.570,37	33.566.845,48	31.934.888,06	0,00	3.004.365.303,91

	31/12/2019	31/12/2018
Dettes financières - non courantes		
SNCB	2.408.405.223,27	2.769.005.817,09
Filiales	5.098.352,29	1.460.739,00
Valeur comptable nette	2.413.503.575,56	2.770.466.556,09
Dettes financières - courantes		
SNCB	583.583.434,64	232.566.747,82
Filiales	3.292.782,84	1.332.000,00
Valeur comptable nette	586.876.217,48	233.898.747,82

Tableau de mutations de valeur des dettes financières

L'application d'IFRS 16 a conduit à une augmentation de la dette financière de 30.025.655,25 EUR au 1^{er} janvier 2019 par rapport au 31 décembre 2018 comme illustré dans le tableau ci-dessous :

	Impact IFRS 16		
	31/12/2018	01/01/2019	Impact
Découverts bancaires	0,00	0,00	0,00
Emprunts auprès des institutions financières	1.892.314.865,14	1.892.314.865,14	0,00
Emprunts obligataires	657.111.073,09	657.111.073,09	0,00
Dettes locatives	14.684.254,65	44.709.909,90	30.025.655,25
Billets de trésorerie	0,00	0,00	0,00
Autres dettes financières	440.255.111,03	440.255.111,03	0,00
Total	3.004.365.303,91	3.034.390.959,16	30.025.655,25

A la date de la première application de la norme IFRS 16, le taux d'emprunt marginal moyen pondéré appliqué aux dettes locatives comptabilisées dans l'état de la situation financière s'élève à 0,26%.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu exhaustif des mouvements sur les dettes financières après le 1^{er} janvier 2019 :

	Variation des dettes financières								31/12/2019
	01/01/2019	Nouvelles opérations	Palements	Charges d'intérêts	Produits divers	Effets de change	Variations de la juste valeur	Autres	
Découverts bancaires	0,00	0,00	-523.505,82	523.505,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts auprès des institutions financières	1.892.314.865,14	6.360.667,09	-196.801.637,60	25.880.413,10	0,00	1.823.122,16	0,00	0,00	1.729.577.429,89
Emprunts obligataires	657.111.073,09	5.895.956,92	-58.759.683,56	17.685.186,31	0,00	0,00	0,00	0,00	621.932.532,76
Dettes locatives	44.709.909,90	11.145.748,67	-11.249.626,86	1.224.263,13	0,00	0,00	0,00	-61.473,58	45.768.821,26
Billets de trésorerie	0,00	50.018.131,57	3.972,85	0,00	-13.351,25	0,00	0,00	0,00	50.008.753,17
Autres dettes financières	440.255.111,03	115.639.265,36	-29.244.205,39	22.896.719,34	-68.166,67	4.696.939,51	-1.083.407,22	0,00	553.092.255,96
Total	3.034.390.959,16	189.059.769,61	-296.574.686,38	68.210.087,70	-81.517,92	6.520.061,67	-1.083.407,22	-61.473,58	3.000.379.793,04

Les nouvelles transactions conclues par le Groupe SNCB comprennent, hors capitalisation des intérêts :

- la reconnaissance de dettes locatives en application de IFRS 16 pour un montant de 11.117.842,34 EUR ;
- un financement à court terme de 100 millions EUR conclu auprès d'Eurofima d'une durée de 2 mois ;
- des transactions à court terme avec des entreprises liées hors du périmètre de consolidation et l'émission de billets de trésorerie.

La fin anticipée de certaines transactions locatives ont conduit à une décomptabilisation des dettes locatives pour un total de 61.473,58 EUR.

Le total des paiements peut-être subdivisé en remboursements du montant nominal de la dette existante (229.284.284,60 EUR) et le paiement des intérêts (67.290.401,78 EUR). Les variations de la juste valeur de la dette sont reconnues dans le résultat net (1.783.782,15 EUR) et dans les autres éléments du résultat global (-2.867.189,37 EUR : composant du risque de crédit propre au Groupe SNCB en application de IFRS 9).

La juste valeur des dettes financières est reprise dans la note 32.

Caractéristiques des dettes financières

Le tableau ci-dessous donne l'allocation des différentes dettes financières par devises d'émission, type de taux et durée restante.

Caractéristiques des dettes financières		31/12/2019			
	Devise	Coupon	Echéance finale	Nominal (Devise)	Valeur comptable (EUR)
Découverts bancaires	EUR	N/A	< 1an	0,00	0,00
	Total EUR			0,00	0,00
Total découverts bancaires					0,00
Emprunts auprès des institutions financières	EUR	Variable	1 - 2 ans	100.000.000,00	100.022.291,67
			2 - 5 ans	185.900.000,00	185.906.073,25
			> 5 ans	260.927.037,73	260.859.192,21
		0% - 2%	< 1an	200.000.000,00	200.677.222,22
			2 - 5 ans	314.350.000,00	315.525.315,00
			> 5 ans	171.651.300,00	171.740.342,68
		2% - 4%	2 - 5 ans	415.000.000,00	411.041.292,03
	Total EUR			1.647.828.337,73	1.645.771.729,06
	USD	4% - 6%	2 - 5 ans	5.719.382,72	5.408.235,14
			> 5 ans	35.182.695,64	33.277.567,50
		6% - 8%	> 5 ans	48.964.653,94	45.119.898,19
	Total USD			89.866.732,30	83.805.700,83
Total emprunts auprès des institutions financières					1.729.577.429,89
Emprunts obligataires	EUR	Variable	< 1an	109.000.000,00	109.088.560,68
		Zéro Coupon	> 5 ans	213.000.000,00	118.326.067,40
		0% - 2%	> 5 ans	190.000.000,00	189.693.035,55
		2% - 4%	< 1an	25.000.000,00	25.750.054,56
			> 5 ans	100.000.000,00	102.247.492,84
		4% - 6%	< 1an	20.000.000,00	20.601.696,59
			> 5 ans	55.000.000,00	56.225.625,14
	Total EUR			712.000.000,00	621.932.532,76
Total emprunts obligataires					621.932.532,76
Dettes locatives	EUR	0% - 2%	< 1an	1.720.731,73	1.720.731,73
			1 - 2 ans	128.608,90	128.608,90
			2 - 5 ans	24.028.784,28	24.028.784,28
			> 5 ans	8.648.413,38	8.648.377,83
		2% - 4%	> 5 ans	7.328.326,98	7.387.522,28
		> 10%	2 - 5 ans	3.854.796,24	3.854.796,24
	Total EUR			45.709.661,51	45.768.821,26
Total Dettes locatives					45.768.821,26
Billets de trésorerie	EUR	Variable	< 1an	50.000.000,00	50.008.753,17
	Total EUR			50.000.000,00	50.008.753,17
Total billets de trésorerie					50.008.753,17
Autres dettes financières	EUR	Variable	< 1an	100.138.000,00	100.069.833,33
		0% - 2%	2 - 5 ans	4.500.000,00	4.500.955,50
			> 5 ans	10.500.000,00	10.506.513,50
		4% - 6%	< 1an	43.202.703,25	43.290.750,08
			1 - 2 ans	62.599.367,70	62.640.004,63
			2 - 5 ans	80.848.142,17	80.904.077,53
	Total EUR			301.788.213,12	301.912.134,57
	USD	4% - 6%	2 - 5 ans	76.238.684,13	84.750.915,61
			> 5 ans	28.397.033,95	26.834.870,71
		6% - 8%	2 - 5 ans	7.490.896,09	8.774.407,45
			> 5 ans	117.956.593,45	130.819.927,62
	Total USD			230.083.207,62	251.180.121,39
Total autres dettes financières					553.092.255,96
Total dettes financières					3.000.379.793,04

Caractéristiques des dettes financières	31/12/2018		Echéance finale	Nominal (Devise)	Valeur comptable (EUR)
	Devise	Coupon			
Découverts bancaires	EUR	N/A	< 1an	0,00	0,00
	Total EUR			0,00	0,00
Total découverts bancaires					0,00
Emprunts auprès des	EUR	Variable	< 1an	163.000.000,00	163.031.385,14
			2 - 5 ans	225.000.000,00	225.076.488,90
			> 5 ans	325.478.671,61	330.435.849,75
		0% - 2%	1 - 2 ans	200.000.000,00	200.677.222,22
			2 - 5 ans	200.000.000,00	200.615.000,00
			> 5 ans	286.001.300,00	286.096.060,18
		2% - 4%	2 - 5 ans	415.000.000,00	409.139.307,43
	Total EUR			1.814.479.971,61	1.815.071.313,62
	USD	4% - 6%	2 - 5 ans	5.409.738,40	4.998.617,85
			> 5 ans	33.269.000,05	30.748.892,15
		6% - 8%	> 5 ans	46.084.404,77	41.496.041,52
	Total USD			84.763.143,22	77.243.551,52
Total emprunts auprès des institutions financières					1.892.314.865,14
Emprunts obligataires	EUR	Variable	1 - 2 ans	109.000.000,00	109.088.613,71
		Zéro Coupon	> 5 ans	213.000.000,00	112.515.589,52
		0% - 2%	> 5 ans	190.000.000,00	189.631.948,32
		2% - 4%	1 - 2 ans	25.000.000,00	25.742.914,44
			> 5 ans	100.000.000,00	102.234.933,20
		4% - 6%	< 1an	40.000.000,00	41.172.947,39
			1 - 2 ans	20.000.000,00	20.588.556,31
			> 5 ans	55.000.000,00	56.135.570,20
	Total EUR			752.000.000,00	657.111.073,09
Total emprunts obligataires					657.111.073,09
Dettes locatives	EUR	0% - 2%	1 - 2 ans	2.792.739,00	2.792.739,00
		2% - 4%	> 5 ans	7.346.183,72	7.405.523,26
		> 10%	2 - 5 ans	4.485.992,39	4.485.992,39
	Total EUR			14.624.915,11	14.684.254,65
Total Dettes locatives					14.684.254,65
Billets de trésorerie	EUR	Variable	< 1an	0,00	0,00
	Total EUR			0,00	0,00
Total billets de trésorerie					0,00
Autres dettes financières	EUR	Variable	< 1an	138.000,00	138.000,00
		0% - 2%	> 5 ans	15.000.000,00	15.007.469,00
		4% - 6%	1 - 2 ans	45.176.844,51	45.269.355,71
			2 - 5 ans	144.308.190,14	144.405.414,32
	Total EUR			204.623.034,65	204.820.239,03
	USD	4% - 6%	2 - 5 ans	72.267.684,10	82.054.396,95
			> 5 ans	26.851.596,64	24.794.988,28
		6% - 8%	2 - 5 ans	7.012.059,28	8.501.348,53
			> 5 ans	111.218.235,94	120.084.138,24
	Total USD			217.349.575,96	235.434.872,00
Total autres dettes financières					440.255.111,03
Total dettes financières					3.004.365.303,91

21.2 Dettes financières relatives aux contrats de location

Les échéances des dettes locatives sont les suivantes :

	A moins d'1 an	Entre un 1 et 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Valeur actualisée des paiements minimaux futurs - 31/12/2019				
Paiements minimaux futurs	11.665.609,82	26.175.405,38	23.980.834,33	61.821.849,53
Intérêts / Charges futures d'intérêts sur contrats	-1.041.445,46	-2.334.834,40	-12.676.748,41	-16.053.028,27
Total	10.624.164,36	23.840.570,98	11.304.085,92	45.768.821,26
Valeur actualisée des paiements minimaux futurs - 31/12/2018				
Paiements minimaux futurs	3.076.153,36	8.065.064,10	19.890.000,00	31.031.217,46
Intérêts / Charges futures d'intérêts sur contrats	-1.035.760,93	-2.672.067,88	-12.639.134,00	-16.346.962,81
Total	2.040.392,43	5.392.996,22	7.250.866,00	14.684.254,65

A l'exception des contrats de location à court terme, ceux dont le montant sous-jacent est de faible valeur et ceux qui ne sont pas considérés comme des contrats de location en application de IFRS 16, les contrats de location conclus par le Groupe SNCB sont :

- des contrats d'emphytéose pour des bâtiments d'une durée de 20 à 93 ans sans option d'achat ;
- des contrats concernant des panneaux publicitaires d'une durée de 3 à 5 ans avec une option d'achat ;
- des contrats de location de bâtiments d'une durée de 6 à 15 ans sans option d'achat ;
- des contrats de location de matériel roulant d'une durée de 3 ans avec une option de prolongation de 3 ans (exercée) sans option d'achat ;
- des contrats de location de voitures de sociétés d'une durée de 4 à 5 ans sans option d'achat ;
- des contrats de location pour des actifs divers (IT, chariots élévateurs, ...) d'une durée de 2 à 8 ans sans option d'achat.

L'impact de l'implémentation de la norme IFRS 16 sur les charges financières au 31 décembre 2019 s'élève à 129.306,90 EUR. Nous vous renvoyons à la note 29.2. Charges financières.

Note 22 - Actifs / passifs d'impôts différés

EUR	31/12/2019	31/12/2018
Impôts courants		
Créances d'impôt courant	3.414.150,25	0,00
Dettes d'impôt courant	-509.083,70	-3.744.193,71
Situation nette d'impôts courants	3.923.233,95	-3.744.193,71
Impôts différés		
Actifs d'impôt différé	14.399.087,60	13.106.475,11
Passifs d'impôt différé	-1.820.323,35	-1.841.312,10
Situation nette d'impôts différés	12.578.764,25	11.265.163,01

Les mouvements de l'année se synthétisent comme suit :

EUR	31/12/2019	31/12/2018
Actifs d'impôts différés		
Au 1 ^{er} janvier	13.106.475,11	20.942.917,37
Impôts imputés en résultat net	625.503,18	-9.544.503,94
Impôts imputés aux autres éléments du résultat global	667.109,31	1.708.061,68
Au 31 décembre	14.399.087,60	13.106.475,11
Passifs d'impôts différés		
Au 1 ^{er} janvier	-1.841.312,10	-1.858.544,34
Impôts imputés en résultat net	16.787,48	17.232,24
Autres mouvements	4.201,27	0,00
Au 31 décembre	-1.820.323,35	-1.841.312,10

Etat de la situation financière		
	31/12/2019	31/12/2018
Impôts différés actifs		
Pertes fiscales récupérables et autres déductions fiscales	229.499.989,52	229.558.908,00
Provision litige juridique, assainissement du sol et produits dérivés,...	20.314.350,31	38.514.491,91
Dettes pour avantages au personnel	38.905.106,29	36.287.308,61
Réduction de valeur sur créances commerciales et autres débiteurs	1.309.362,65	1.155.382,27
Immobilisations corporelles et immeubles placement	0,00	40.014,65
Instruments financiers à la juste valeur	24.747.702,18	19.713.921,06
Impôts différés actifs bruts	314.776.510,95	325.270.026,50
	0,00	
Impôts différés passifs	0,00	
Immobilisations corporelles et immeubles placement	12.264.493,10	12.538.547,78
Impôts différés passifs bruts	12.264.493,10	12.538.547,78
Moins: impôts différés actifs non reconnus	-289.933.253,60	-301.466.315,70
Situation nette d'impôts différés	12.578.764,25	11.265.163,01

Les autres déductions fiscales concernent les crédits d'investissements. Les crédits d'investissements et les pertes fiscales reportables ont une valeur économique qui est reconnue dans les comptes sous la forme d'un actif d'impôt différé lorsqu'il est probable que ces crédits d'investissements et ces pertes fiscales pourront être utilisés en raison de bénéfices taxables attendus au cours des exercices comptables futurs.

En conformité avec l'interprétation IFRIC 23, nous avons tenu compte des scénarios les plus probables lors de la détermination du bénéfice imposable, des pertes fiscales reportables et des crédits d'investissements.

La capacité du Groupe SNCB à recouvrer les actifs d'impôts différés est appréciée au travers d'une analyse basée notamment sur le plan d'affaires et sur les aléas liés aux conjonctures économiques et aux incertitudes des marchés sur lesquels le Groupe SNCB intervient. Au vu des différentes incertitudes décrites ci-avant, le Groupe s'est basé sur un horizon de temps de trois années dans son analyse. Les hypothèses sous-jacentes de cette analyse sont revues annuellement.

Pour déterminer la valeur de son actif d'impôt différé au 31 décembre 2019, le Groupe SNCB a considéré un horizon de temps de trois années en se basant, pour 2020, sur le budget 2020 approuvé par le Conseil d'Administration de la SNCB en novembre 2019 et, pour 2021 et 2022, sur le plan pluriannuel d'entreprise 2018-2022 approuvé par le Conseil d'Administration du 26 octobre 2017. Le Groupe SNCB a tenu compte de l'utilisation de la déduction pour investissements reportés (la déduction pour investissements est limitée à 25% du résultat fiscal), de l'utilisation des pertes fiscales reportées (suite à la réforme de l'impôt des sociétés applicable à partir du 1^{er} janvier 2018, l'utilisation des pertes fiscales est limitée à 1.000.000 EUR plus 70% du bénéfice imposable qui dépasse les 1.000.000 EUR) et d'un taux d'imposition de 25%.

Au 31 décembre 2019, le Groupe SNCB a reconnu un actif d'impôts différés de 14.399.087,60 EUR. Le Groupe SNCB conclut que cet actif d'impôt différé sera recouvrable en utilisant les bénéfices futurs taxables estimés sur base des budgets approuvés sur un horizon de trois années. L'actif d'impôt différé non reconnu au 31 décembre 2019 s'élève à 289.933.253,60 EUR et provient essentiellement des pertes fiscales reportables après 2022. Au 31 décembre 2018, le Groupe SNCB a reconnu un actif d'impôts différés de 13.106.475,11 EUR. La différence par rapport au 31 décembre 2019 de 1.292.612,49 EUR est comptabilisée au niveau du résultat net 2019 pour 625.503,18 EUR et au niveau des autres éléments du résultat global 2019 pour 667.109,31 EUR. Si les résultats nets estimés pour la période de 3 ans devaient diminuer de 10%, à paramètres fiscaux inchangés, les actifs d'impôts différés devraient être réduits de 177.998,44 EUR au 31 décembre 2019 (2018 : 441.909 EUR).

Le Groupe SNCB reconnaît un passif d'impôt différé depuis 2017 suite au regroupement d'entreprise réalisé par étapes et à la valorisation à la juste valeur des actifs acquis lors de ce regroupement.

Note 23 - Dettes commerciales

EUR		31/12/2019	31/12/2018
	Note		
Dettes commerciales - non courantes			
Avances reçues relatives aux contrats de construction	10	15.851.553,77	32.870.060,80
Total		15.851.553,77	32.870.060,80
Dettes commerciales - courantes			
Pouvoirs Publics		11.551,02	0,00
Fournisseurs		421.338.784,50	383.151.412,08
Avances reçues relatives aux contrats de construction	10	2.272.570,66	2.359.130,43
Total		423.622.906,18	385.510.542,51
Total dettes commerciales		439.474.459,95	418.380.603,31

Soit :

EUR	31/12/2019	31/12/2018
Non courant		
SNCB	15.186.139,43	30.874.150,02
Autres filiales	665.414,34	1.995.910,78
Valeur comptable nette	15.851.553,77	32.870.060,80
Courant		
SNCB	403.590.647,28	359.203.718,05
Autres filiales	20.032.258,90	26.306.824,46
Valeur comptable nette	423.622.906,18	385.510.542,51

A la SNCB, les dettes commerciales non courantes concernent les avances reçues dans le cadre des contrats de cofinancement.

Note 24 - Dettes sociales

EUR	31/12/2019	31/12/2018
Précompte retenu	266.563,81	299.944,46
ONSS	301.455,87	324.710,73
Rémunérations	61.729,02	62.354,64
Pécules de vacances	59.364.005,32	56.516.999,28
Autres dettes sociales	45.619.814,48	38.159.865,44
Total	105.613.568,50	95.363.874,55
Dont		
Dettes sociales échues	1.405.206,86	1.451.560,48
Dettes sociales non échues	104.208.361,64	93.912.314,07

Au 31 décembre 2019 (2018), la part de la SNCB dans les dettes sociales non échues est de 100.400.168,37 EUR (90.332.116,85 EUR). La part des filiales dans le total des dettes sociales est de 5.213.400,13 EUR (5.031.757,70 EUR).

Note 25 - Subsidés

25.1 Subsidés en capital

Les mouvements de l'année se synthétisent comme suit :

	2019	2018
Subsidés en capital		
Au 1^{er} janvier	6.972.155.799,57	6.710.049.651,27
Nouveaux subsidés	615.643.042,53	638.111.490,60
Affectés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-388.061.414,85	-376.005.342,30
Autres mouvements	4.201,27	
Au 31 décembre	7.199.741.628,52	6.972.155.799,57
Dont		
Non courant	6.820.979.366,34	6.598.985.195,89
Courant	378.762.262,18	373.170.603,68

Les subsidés en capital, obtenus dans le cadre des investissements en immobilisations incorporelles et corporelles, sont présentés au passif de l'état de la situation financière et sont reconnus en résultat d'exploitation au même rythme que les amortissements des immobilisations pour lesquelles ils ont été obtenus. Les subsidés en capital acquis mais non encore encaissés sont repris à la rubrique Créances commerciales et autres débiteurs.

Les nouveaux subsidés en capital de 2019 sont intégralement attribuables à la société mère. Il n'y a pas de nouveaux subsidés en capital acquis par les filiales.

Le montant de -388.061.414,85 EUR en 2019 (2018 : -376.005.342,30 EUR) concerne pour -389.341.673,01 EUR (2018 : -378.177.024,99 EUR) la prise en résultat des subsidés en capital et pour 1.280.258,16 EUR (2018 : 2.171.682,69 EUR) la reconstitution des subsidés non amortis annulés suite à des cessions d'actifs subsidiés.

25.2 Subsidés d'exploitation

Les mouvements de l'année se synthétisent comme suit :

	2019	2018
Subsidés d'exploitation à recevoir		
Au 1^{er} janvier	476.964.152,72	498.208.535,58
Nouveaux subsidés	1.249.852.760,92	1.216.136.951,13
Encaissements	-1.247.533.000,00	-1.237.381.333,99
Au 31 décembre	479.283.913,64	476.964.152,72

	2019	2018
Nouveaux Subsidés d'exploitation		
SNCB	1.249.852.760,92	1.216.084.222,26
Filiales	0,00	52.728,87
Total	1.249.852.760,92	1.216.136.951,13

Les subsides d'exploitation du Groupe SNCB sont principalement ceux de la maison mère. Ils incluent la dotation de base (fixe et variable), la dotation pour la sécurité et la lutte contre le terrorisme et le radicalisme.

Les subsides acquis pour compenser la part de l'Etat dans la gratuité du déplacement domicile-travail sont comptabilisés dans le chiffre d'affaire.

Les subsides d'exploitation acquis mais non encore encaissés sont repris à la rubrique Créances commerciales et autres débiteurs.

25.3 Subsidés financiers

Les mouvements de l'année se synthétisent comme suit :

	2019	2018
Subsidés financiers à recevoir		
Au 1er janvier	19.300.509,46	17.821.520,73
Nouveaux subsides	26.308.460,60	27.687.838,21
Encaissements	-25.775.397,88	-26.208.849,48
Autres mouvements	0,00	0,00
Au 31 décembre	19.833.572,18	19.300.509,46

Les subsides financiers incluent les produits d'intérêts qui découlent des créances sur l'Etat dans le cadre des contrats de préfinancement « Te Kort TGV », des projets régionaux prioritaires, du préfinancement du matériel roulant et des cofinancements. Les intérêts acquis dans le cadre des contrats Back to Back ne sont pas considérés comme des subsides.

Les créances relatives aux subsides financiers sont comptabilisées dans la rubrique Créances commerciales et autres débiteurs.

Les nouveaux subsides financiers sont comptabilisés dans le résultat net en déduction des charges financières (voir note 29.2).

Note 26 - Autres dettes

EUR	31/12/2019	31/12/2018
Autres dettes - non courantes		
Fonds gérés pour compte de tiers (Fonds RER)	16.647.001,97	33.545.266,91
Commissions opérations de financement alternatif	20.695.521,76	23.808.708,48
Autres dettes	243.059,99	241.907,88
Total	37.585.583,72	57.595.883,27
Autres dettes - courantes		
Fonds gérés pour compte de tiers (Fonds RER)	51.787.146,98	87.710.000,00
Commissions opérations de financement alternatif	3.113.186,71	3.262.910,54
Produits à reporter	132.319.386,32	127.951.302,06
Charges à imputer	16.957.390,54	17.074.496,06
CSA	0,00	9.700.000,00
Dettes envers parties liées	110.661,17	61.142,31
Dettes diverses sur l'Etat	2.436.658,96	2.088.462,95
TVA, impôts et précomptes à payer	183.078,54	2.089.998,79
Autres dettes	18.952.733,39	18.709.088,54
Total	225.860.242,61	268.647.401,25
Total autres dettes	263.445.826,33	326.243.284,52

Au 31 décembre 2019, la part de la SNCB dans les Autres dettes est de 260.330.758,78 EUR (318.921.858,89 EUR en 2018), celle des filiales de 3.115.067,55 EUR (7.321.425,63 EUR en 2018).

Parmi les Autres dettes de la SNCB figurent notamment au 31 décembre 2019 :

- 68.434.148,95 EUR (121.255.266,91 EUR en 2018) de dettes envers l'Etat dans le cadre du Fonds RER., un montant presque équivalent (68.434.136,31 EUR), non disponible pour la SNCB, est comptabilisé dans la rubrique Trésorerie et équivalents de trésorerie (voir Note 14. Trésorerie et équivalents de trésorerie) ;
- 23.808.708,47 EUR (27.071.619,02 EUR en 2018) de commissions sur les opérations de financement alternatif (NPV) ;
- en 2019, il n'y a pas de cautionnements en numéraire dans le cadre des Credit Support Annex (CSA) dans cette rubrique (9.700.000,00 EUR en 2018). Le montant des cautionnements versés en numéraire dans le cadre des CSA avec des institutions financières s'élève à 373.797.202,00 EUR et est comptabilisé dans les Créances commerciales et autres débiteurs.

Les produits à reporter et charges à imputer concernent principalement la SNCB et comprennent essentiellement les produits et charges relatifs au trafic et aux relations inter-réseaux.

En 2019, les dettes diverses sur l'Etat comprennent, notamment, la partie des subsides d'exploitation et des subsides en capital reçus par la SNCB dans le cadre des mesures anti-terrorisme excédant les charges réelles d'exploitation et d'investissement de la Société (1.396.261,71 EUR en 2019 et 699.941,89 EUR en 2018).

Note 27 - Produits et charges d'exploitation

27.1 Produits d'exploitation

27.1.1 Chiffre d'affaires

EUR	31/12/2019	31/12/2018
Transport	881.114.522,79	844.706.945,72
<i>National</i>	775.853.719,34	741.964.413,94
<i>International</i>	103.546.228,71	99.292.960,10
<i>Freight Services</i>	1.714.574,74	3.449.571,68
Gestion du patrimoine	234.821.687,40	238.370.961,39
Prestations de services	8.949.115,64	9.449.053,05
Vente d'actifs	3.317.207,06	4.216.903,97
Divers	47.040.310,56	44.231.962,65
Total chiffre d'affaires	1.175.242.843,45	1.140.975.826,78

Soit :

EUR	31/12/2019	31/12/2018
SNCB	1.146.638.150,59	1.112.125.814,95
Publifer	15.800.983,84	15.243.292,73
Ypto	6.543.675,46	6.352.269,63
B-Parking	1.805.542,03	1.657.569,89
Autres filiales	4.454.491,53	5.596.879,58
Total chiffre d'affaires	1.175.242.843,45	1.140.975.826,78

27.1.2 Autres produits d'exploitation

EUR	31/12/2019	31/12/2018
Plus-value sur cessions d'immobilisations incorporelles, corporelles, immeubles de placement et actifs non courants détenus en vue de la vente	20.874.327,88	14.047.667,73
Prise en résultat 2018 : plus-value 2017 suite vente Transurb	0,00	2.684.000,04
NPV réalisées sur opérations de financement alternatif	3.512.634,69	8.333.990,60
Refacturation de charges	14.304.673,22	7.272.017,07
Produits d'exploitation divers (amendes, indemnisations reçues, etc.)	9.567.530,14	9.988.996,92
Autres	17.881.842,75	11.650.924,87
Total autres produits d'exploitation	66.141.008,68	53.977.597,23

Soit :

EUR	31/12/2019	31/12/2018
SNCB	65.266.712,04	52.216.153,70
Autres filiales	874.296,64	1.761.443,53
Total autres produits d'exploitation	66.141.008,68	53.977.597,23

Au 31 décembre 2019, les plus-values sur cessions d'immobilisations incorporelles, corporelles, immeubles de placement et actifs non courants détenus en vue de la vente concernent principalement la SNCB (20.871.620,75 EUR) et sont surtout relatives à des cessions de terrains et bâtiments.

Depuis 2019, les refacturations de charges incluent la facturation de la SNCB à la NS des surcoûts en application du SWA conclu entre les parties (en 2018, cette facturation faisait partie du Chiffre d'affaires). Les Autres produits d'exploitation de 2019 incluent 5.451.268 EUR à récupérer par la SNCB de l'inspection spéciale des impôts suite au règlement d'un litige et 1.888.485 EUR de compensation pour les coûts supportés par la SNCB dans le cadre d'un projet informatique.

27.2 Charges d'exploitation

27.2.1 Services et biens divers

EUR	31/12/2019	31/12/2018
Loyers et charges locatives	27.855.182,10	35.910.586,16
Entretiens et réparations	94.458.943,90	88.947.393,56
Fournitures	116.184.104,42	120.103.847,78
Frais liés à l'exploitation	33.364.821,97	32.858.783,75
Rétributions de tiers	140.183.369,38	141.447.849,05
Redevances	754.487.740,05	734.475.452,47
Coûts HR Rail et frais de personnel divers	52.143.993,25	54.534.323,90
Provisions pour risques et charges	-60.101.991,21	-4.907.369,66
Autres	64.973.404,99	56.055.737,35
Total services et biens divers	1.223.549.568,85	1.259.426.604,36

Soit :

EUR	31/12/2019	31/12/2018
SNCB	1.148.413.065,75	1.159.281.731,87
Ypto	63.109.337,48	63.151.273,59
Eurogare	6.612.326,59	7.636.280,31
Publifer	2.464.281,16	3.832.364,89
Autres filiales	2.950.557,87	25.524.953,70
Total services et biens divers	1.223.549.568,85	1.259.426.604,36

La charge comptabilisée au 31 décembre 2019 relative aux contrats de location à court terme et à ceux de faible valeur s'élève à 2.139.556 EUR.

En 2018, les services et biens divers des autres filiales incluaient ceux d'Eurostation avant sa fusion par absorption le 1^{er} juillet 2018.

27.2.2 Autres charges d'exploitation

EUR		31/12/2019	31/12/2018
	Notes		
Moins-values sur cessions d'immobilisations incorporelles, corporelles, immeubles de placement et actifs non courants détenus en vue de la vente		214.236,54	1.463.930,86
Moins-value sur cession de participation MEQ		4.290.871,99	
Réductions de valeur sur créances commerciales et autres débiteurs	9	349.313,01	4.292.116,13
Réductions de valeur sur commandes en cours		-440.740,58	1.589.575,42
Réductions de valeur sur stocks	13	19.960.154,44	11.861.622,11
Perte de valeur sur actifs détenus en vue de la vente	15	118.864,86	87.988,05
Autres charges d'exploitation		8.361.616,80	9.293.088,30
Total autres charges d'exploitation		32.854.317,06	28.588.320,87

Soit :

EUR	31/12/2019	31/12/2018
SNCB	32.308.525,27	25.760.690,31
Filiales	545.791,79	2.827.630,56
Total autres charges d'exploitation	32.854.317,06	28.588.320,87

En 2019, la moins-value sur cession de participation mise en équivalence de 4.290.871,99 EUR découle de la vente de 21,12% des actions de Lineas Group à l'autre actionnaire (voir Note 4. Périmètre de consolidation).

Note 28 - Frais de personnel

28.1 Frais de personnel

		31/12/2019	31/12/2018
	Note		
Salaires et rémunérations et autres avantages à court terme		914.409.115,48	885.065.638,32
Charges de sécurité sociale		188.790.110,37	187.108.225,40
Avantages de type cotisations définies		2.751.530,36	2.277.518,95
Avantages postérieurs à l'emploi	19.3	8.731.018,10	9.681.999,92
Autres avantages à long terme	19.3	49.019.033,74	61.534.116,65
Indemnités de cessation d'emploi	19.3	-951.736,33	-121.480,55
Autres		-2.174.647,92	5.057.336,69
Total frais de personnel		1.160.574.423,80	1.150.603.355,38

La charge financière relative aux avantages au personnel est enregistrée en résultats financiers cfr. note 29.

28.2 Effectif du personnel

	31/12/2019	31/12/2018
A. Effectif du personnel		
Effectif moyen du personnel (en ETP)	18.115	18.342
Ouvriers	8.829	9.679
Employés	8.792	8.245
Personnel de direction	494	418
Autres	0	0
B. Intérimaires (en ETP)		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	N.D.	N.D.

Note 29 - Produits et charges financières

29.1 Produits financiers

	31/12/2019	31/12/2018
<i>Produits d'intérêt sur</i>	<u>21.881.076,60</u>	<u>23.639.745,29</u>
actifs financiers au coût amorti		
non dépréciés	19.447.211,68	21.484.642,47
actifs financiers à la juste valeur par le biais		
du résultat net	3.460.125,78	3.183.083,50
instruments financiers dérivés	-1.026.260,86	-1.027.980,68
<i>Variation de juste valeur des</i>	<u>58.374.338,49</u>	<u>24.789.433,25</u>
actifs financiers à la juste valeur par le résultat net	1.572.596,75	0,00
passifs financiers à la juste valeur par le résultat net	49.912,60	2.361.644,48
instruments financiers dérivés	56.751.829,14	22.427.788,77
<i>Gains de change</i>	902.428,48	3.449.142,30
<i>Dividendes perçus</i>	3.370.035,32	1.980.567,66
<i>Autres produits financiers</i>	1.040.660,49	10.104.826,75
Total produits financiers	85.568.539,38	63.963.715,25

Les produits d'intérêts relatifs aux créances de location-financement comptabilisés au 31 décembre 2019 s'élèvent à 3.625.393,92 EUR.

29.2 Charges financières

	31/12/2019	31/12/2018
Notes		
<i>Charge d'intérêt sur</i>	<u>61.886.559,05</u>	<u>62.726.545,71</u>
dettes financières au coût amorti	32.864.257,97	30.555.791,87
passifs financiers à la juste valeur par le résultat net	7.388.392,59	6.885.596,23
instruments financiers dérivés	14.148.414,03	18.298.386,67
dettes locatives	1.224.263,13	1.208.606,17
dettes pour avantages au personnel	19.3 6.011.182,08	5.604.636,36
provisions	20 250.049,25	173.528,41
<i>Intérêts intercalaires activés</i>	-218.382,80	-201.701,52
<i>Variation de juste valeur des</i>	<u>70.057.121,10</u>	<u>24.845.822,35</u>
actifs financiers à la juste valeur par le résultat net	0,00	1.667.325,72
passifs financiers à la juste valeur par le résultat net	1.833.694,75	0,00
instruments financiers dérivés	68.223.426,35	23.178.496,63
<i>Pertes de valeur sur</i>	<u>52.851,00</u>	<u>31.426,00</u>
actifs financiers au coût amorti	52.851,00	31.426,00
<i>Pertes de change</i>	306.990,16	2.617.086,61
<i>Autres charges financières</i>	2.244.080,15	3.714.980,50
Total charges financières	134.329.218,66	93.734.159,65

L'impact de l'implémentation de la norme IFRS 16 sur les charges financières au 31 décembre 2019 s'élève à 129.306,90 EUR.

Les intérêts reçus dans le cadre des contrats « Back to Back » et les subsides financiers (voir note 25.3) sont repris en déduction des charges financières.

Les tableaux ci-dessous réconcilient le total des charges d'intérêts renseigné ci-dessus avec les intérêts sur les dettes financières (tableau de mutation dans la note 21.1) et avec les

produits d'intérêts des subsides financiers (note 25.2) qui sont repris en déduction des charges d'intérêts présentées.

	Dettes financières	Back-to-Back	31/12/2019		TOTAL
			Subsides	Autres	
dettes financières au coût amorti	59.597.431,98	-535.407,96	-26.308.460,60	110.694,55	32.864.257,97
passifs financiers à la juste valeur par le résultat net	7.388.392,59				7.388.392,59
instruments financiers dérivés		-11.251.179,27		25.399.593,30	14.148.414,03
dettes de location-financement	1.224.263,13				1.224.263,13
dettes pour avantages au personnel				6.011.182,08	6.011.182,08
provisions				250.049,25	250.049,25
Total charges d'intérêts	68.210.087,70	-11.786.587,23	-26.308.460,60	31.771.519,18	61.886.559,05

	Dettes financières	Back-to-Back	31/12/2018		TOTAL
			Subsides	Autres	
dettes financières au coût amorti	58.670.974,72	-478.313,20	-27.687.838,21	50.968,56	30.555.791,87
passifs financiers à la juste valeur par le résultat net	6.885.596,23				6.885.596,23
instruments financiers dérivés		-10.711.256,81		29.009.643,48	18.298.386,67
dettes de location-financement	1.208.606,17				1.208.606,17
dettes pour avantages au personnel				5.604.636,36	5.604.636,36
provisions				173.528,41	173.528,41
Total charges d'intérêts	66.765.177,12	-11.189.570,01	-27.687.838,21	34.838.776,81	62.726.545,71

Note 30 - Charges d'impôt sur le résultat global

		31/12/2019	31/12/2018
	<u>Note</u>		
Impôts courants par le résultat net		4.584.122,17	-1.736.058,05
Impôts différés par le résultat net	22	642.290,66	-9.527.271,70
Impôts différés par les autres éléments du résultat global	22	667.109,31	1.708.061,68
(Charges) / produits d'impôt sur le résultat global		5.893.522,14	-9.555.268,07

	2019	2018
Résultat global avant impôts des activités poursuivies	79.485.238,03	31.863.339,49
Impôts calculés sur base du taux d'imposition (2018 & 2019 = 29,58%)	-23.511.733,41	-9.425.175,82
Effet des dépenses non déductibles fiscalement	-9.226.297,34	-10.092.729,78
Impôts liés aux participations mises en équivalence	7.040.515,98	7.911.987,44
Autres différences permanentes	12.205.430,08	1.730.723,97
Modification de comptabilisation d'actifs d'impôts différés	13.229.890,81	579.799,93
Corrections d'exercices antérieurs	6.130.251,50	-89.676,61
Autres mutations	25.464,52	-170.197,22
(Charges) / produits d'impôt sur le résultat global des activités poursuivies	5.893.522,14	-9.555.268,08

Note 31 - Actifs et passifs éventuels

Au 31 décembre 2019 (2018), les actifs éventuels s'élèvent à 468.958,17 EUR (407.700,13 EUR) et représentent principalement les sommes réclamées par le Groupe SNCB à des tiers responsables d'incapacités de travail du personnel. Les passifs éventuels s'élèvent à 9.105.763,52 EUR (6.626.867,61 EUR) et représentent les litiges juridiques intentés contre le Groupe SNCB pour lesquels la probabilité de sortie de ressources est faible à cette date.

Note 32 - Informations complémentaires sur les instruments financiers

32.1. Actifs financiers

Catégorie selon IFRS 9		31/12/2019		31/12/2018	
		Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers non courants					
Créances commerciales et autres débiteurs	Coût amorti	667.199.495,72	884.586.307,42	714.464.390,58	903.468.307,26
	Juste valeur par le résultat net (obligatoire)	0,00	0,00	0,00	0,00
Instruments financiers dérivés	Juste valeur par le résultat net (obligatoire)	292.833.744,63	292.833.744,63	267.618.898,36	267.618.898,36
Autres actifs financiers	Juste valeur par les autres éléments du résultat global (investissement en actions)	95.439.880,43	95.439.880,43	51.266.028,69	51.266.028,69
	Juste valeur par le résultat net (désigné)	111.864.044,78	111.864.044,78	105.469.973,59	105.469.973,59
	Juste valeur par le résultat net (instrument de couverture)	141.519.926,18	141.519.926,18	121.135.720,64	121.135.720,64
	Coût amorti	323.968.128,46	379.077.301,43	380.846.315,48	428.774.611,58
Total		1.632.825.220,20	1.905.321.204,87	1.640.801.327,34	1.877.733.540,12
Actifs financiers courants					
Créances commerciales et autres débiteurs	Coût amorti	1.183.520.208,06	1.183.520.208,06	1.099.621.094,94	1.099.621.094,94
	Juste valeur par le résultat net (obligatoire)	78.603,39	78.603,39	78.603,39	78.603,39
Instruments financiers dérivés	Juste valeur par le résultat net (obligatoire)	9.995.250,96	9.995.250,96	144.142,75	144.142,75
Autres actifs financiers	Juste valeur par les autres éléments du résultat global (investissement en actions)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Juste valeur par le résultat net (désigné)	339.034,37	339.034,37	387.251,32	387.251,32
	Juste valeur par le résultat net (instrument de couverture)	-9.303.298,83	-9.303.298,83	-14.770,60	-14.770,60
	Coût amorti	49.831.637,13	51.289.770,62	7.453.131,31	7.453.131,31
Total		1.234.461.435,08	1.235.919.568,57	1.107.669.453,11	1.107.669.453,11

L'analyse ci-dessus ne concerne que les actifs financiers selon IFRS 7, en excluant dès lors les charges à reporter, les montants relatifs aux contrats de constructions, etc.

Le Groupe SNCB considère la valeur nominale des « Créances commerciales et autres débiteurs », jusqu'à présent non réévalués à la juste valeur, comme une estimation raisonnable de leur juste valeur. Cette rubrique comprend principalement, d'une part, des créances à court terme sans composante de financement significative et, d'autre part, des créances porteuses d'intérêts à long terme avec l'Etat.

Les justes valeurs de comparaison des actifs financiers valorisés au coût amorti, repris dans les rubriques « Autres actifs financiers » et « Créances commerciales et autres débiteurs » sont calculées en utilisant les mêmes modèles et hypothèses que ceux utilisés pour la valorisation des actifs, dont le Groupe SNCB a choisi volontairement la reconnaissance dans la catégorie « Actifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat net ».

Le tableau ci-dessous détaille les modifications de la juste valeur des actifs financiers reconnus, ou à devoir être reconnus, comme évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. La ligne autres variations contient toutes les variations qui sont la conséquence de remboursements, capitalisations et, dans le cas d'actifs en devises étrangères, de l'impact des écarts de conversion. La variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée dans la note 11.2.

	2019	2018
Au 1^{er} janvier	105.935.828,30	100.655.137,20
Risque de marché	889.961,20	-2.072.813,39
Risque de crédit	682.635,55	405.487,67
Variations de la juste valeur	1.572.596,75	-1.667.325,72
Autres variations	4.773.257,49	6.948.016,82
Au 31 décembre	112.281.682,54	105.935.828,30

Le composant “risque de crédit” a été isolé des variations comptabilisées de la juste valeur en comparant les variations de la juste valeur si une courbe de valorisation risque neutre avait été utilisée.

La part cumulée séparément du risque de marché et du risque de crédit dans les ajustements à la juste valeur fin 2019 et 2018 est indiquée dans le tableau ci-dessous:

	31/12/2019	31/12/2018	Δ
Risque de marché	4.584.788,23	3.694.827,03	889.961,20
Risque de crédit	-1.126.643,70	-1.809.279,25	682.635,55
Ajustements à la juste valeur	3.458.144,53	1.885.547,78	1.572.596,75

32.3 Passifs financiers

		31/12/2019		31/12/2018	
Catégorie selon IFRS 9		Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Passifs financiers non courants					
Dettes financières	Coût amorti	2.275.735.535,28	2.605.526.881,85	2.638.979.892,74	2.925.396.628,93
	Juste valeur par le résultat net (désigné)	137.768.040,28	137.768.040,28	131.486.663,35	131.486.663,35
Instruments financiers dérivés	Juste valeur par le résultat net (obligatoire)	515.057.465,84	515.057.465,84	402.000.234,35	402.000.234,35
Dettes commerciales	Coût amorti	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres dettes	Coût amorti	16.890.061,96	16.890.061,96	33.787.174,79	33.787.174,79
Total		2.945.451.103,36	3.275.242.449,93	3.206.253.965,23	3.492.670.701,32
Passifs financiers courants					
Dettes financières	Coût amorti	586.025.076,49	588.661.353,37	232.851.254,00	233.241.889,93
	Juste valeur par le résultat net (désigné)	851.140,99	851.140,99	1.047.493,82	1.047.493,82
Instruments financiers dérivés	Juste valeur par le résultat net (obligatoire)	12.619.257,84	12.619.257,84	12.903.845,39	12.903.845,39
Dettes commerciales	Coût amorti	409.116.021,40	409.116.021,40	378.072.567,15	378.072.567,15
Autres dettes	Coût amorti	86.878.410,10	86.878.410,10	131.976.657,88	131.976.657,88
Total		1.095.489.906,82	1.098.126.183,70	756.851.818,24	757.242.454,17

L'analyse ci-dessus ne concerne que les passifs financiers selon IFRS 7, en excluant dès lors les produits à reporter, les montants relatifs aux contrats de constructions, etc.

Le Groupe SNCB considère la valeur nominale des « Dettes commerciales » et des « Autres dettes », comme une estimation raisonnable de leur juste valeur. Les « Dettes commerciales » se composent principalement des dettes à court terme sans composante de financement significative et les « Autres dettes » comprennent principalement la dette reconnue envers

l'État pour la gestion des moyens dans le cadre du Fond RER (court et long terme) et les cautionnements reçus dans le cadre des contrats CSA.

Les justes valeurs de comparaison des dettes valorisées au coût amorti sont calculées en utilisant les mêmes modèles et hypothèses que ceux utilisés pour la valorisation des dettes dont le Groupe SNCB a choisi volontairement la reconnaissance dans la catégorie « Passifs financiers à la juste valeur par le résultat net ».

Le tableau ci-dessous détaille les modifications de la juste valeur des dettes financières reconnues, ou à devoir être reconnues, comme évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net. La ligne autres variations contient toutes les variations qui sont la conséquence de remboursements, capitalisations et, dans le cas de passifs en devises étrangères, de l'impact des écarts de conversion.

La variation de juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée dans la note 11.2.

	2019	2018
Au 1^{er} janvier	132.534.157,17	127.859.616,34
<i>Risque de marché</i>	<i>1.783.782,15</i>	<i>-2.361.644,48</i>
<i>Risque de crédit</i>	<i>-2.867.189,37</i>	<i>-1.759.922,44</i>
Variations de la juste valeur	-1.083.407,22	-4.121.566,92
Autres variations	7.168.431,32	8.796.107,75
Au 31 décembre	138.619.181,27	132.534.157,17

Le composant "risque de crédit" a été isolé des variations comptabilisées de la juste valeur en comparant les variations de la juste valeur si une courbe de valorisation risque neutre avait été utilisée.

La part cumulée séparément du risque de marché et du risque de crédit dans les ajustements à la juste valeur fin 2018 et 2017 est indiquée dans le tableau ci-dessous:

	31/12/2019	31/12/2018	Δ
Risque de marché	24.562.516,81	22.778.734,66	1.783.782,15
Risque de crédit	7.920.921,45	10.788.110,82	-2.867.189,37
Ajustements à la juste valeur	32.483.438,26	33.566.845,48	-1.083.407,22

Note 33 - Opérations de financement alternatif

Le Groupe SNCB est entré dans des opérations de locations transfrontalières (actifs vendus ou loués à un Trust et ensuite immédiatement reloués au Groupe SNCB) ayant pour objectif de réaliser un avantage financier partagé avec le Trust. Ces opérations, dites « Opérations de financement alternatifs », sont comptabilisées en fonction de leur substance économique dans le respect des normes IFRS 16 et IFRS 15. Les actifs immobilisés sous-jacents de ces transactions peuvent être regroupés comme suit :

- du matériel roulant (locomotives électriques et diesel, automotrices, trains à grande vitesse et voitures pour passagers): les contrats y relatifs ont une durée initiale de base entre 17 et 28 ans.
- des bâtiments administratifs : les contrats y relatifs ont une durée initiale de base de 29,5 ans.

Les transactions comportent quelques restrictions quant à l'utilisation des actifs sous-jacents (par exemple : pas de vente, pas de sous-location sans l'approbation préalable du Trust). Les risques sont limités aux risques liés à la propriété de l'actif, aux risques qui découlent de la législation belge et au risque de crédit sur les contreparties pour lesquelles le compte d'investissement a été maintenu.

Le Groupe SNCB a maintenu les immobilisations corporelles à l'état de la situation financière et n'a pas reconnu de perte ou de gain suite à la vente au Trust. Ces immobilisations corporelles relatives aux financements alternatifs sont principalement destinées à un usage propre ou font l'objet de contrats de location envers les sociétés du Groupe SNCB ou d'autres sociétés faisant partie de la sphère d'influence du Groupe SNCB, tel qu'explicité à la note 9.3.

Les comptes d'investissements (investissement d'une portion des fonds issus de la vente ou de la location principale) et les obligations de paiement envers le Trust (sur la durée du contrat) sont reconnus à l'état de la situation financière, à l'exception des comptes d'investissements dont la contrepartie est une entité gouvernementale ou une organisation supranationale (ou garantie par une entité gouvernementale). Les comptes d'investissements qui ne sont pas reconnus à l'état de la situation financière représentent au 31 décembre 2019 (2018) 582.198.303,61 EUR (599.787.826,13 EUR). Les comptes d'investissements et les obligations de paiement envers le Trust sont reconnus en appliquant la norme IFRS 9 dans les rubriques Autres actifs financiers et Dettes financières. Au 31 décembre 2019 (2018), 338.811.451,56 EUR (328.811.916,31 EUR) sont reconnus en comptes d'investissements. D'autre part, 867.714.308,62 EUR (854.255.241,50 EUR) sont reconnus pour les obligations de paiement envers le Trust au 31 décembre 2019 (2018).

Le tableau ci-dessous permet de réconcilier les comptes d'investissements non reconnus avec les actifs non reconnus donnés en gage et les prépaiements repris dans la note 34 :

	2019	2018
Donné en gage	131.626.973,48	155.596.178,96
Prepaiements	56.868.878,64	51.187.635,16
Autres montants investi	393.702.451,49	393.004.012,01
Pas reconnu au bilan	582.198.303,61	599.787.826,13

Pour certaines transactions, le Groupe SNCB a eu recours à des instruments dérivés afin de couvrir les risques de taux d'intérêts et de change. Dans ce cas, le Groupe SNCB a utilisé l'option juste valeur prévue par IFRS 9 pour la comptabilisation des actifs et passifs financiers. L'utilisation d'instruments dérivés est présentée à la note 11. A fin 2019 (2018), la juste valeur négative des instruments dérivés utilisés dans le cadre des financements alternatifs représente -10.532.487,73 EUR (-13.557.125,84 EUR). L'analyse de la gestion des risques liés à l'utilisation d'instruments financiers, y compris les instruments financiers liés aux financements alternatifs, est présentée à la note 2.2.

Les commissions obtenues dans le cadre de ces opérations sont reconnues par le biais du résultat d'exploitation de manière linéaire sur la durée de ces opérations. En 2019 (2018), 3.510.481,92 EUR (8.331.837,84 EUR) ont été reconnues en résultats. La grande différence entre les deux montants est principalement expliquée par la fin anticipative d'un financement alternatif en 2018 pour lequel le solde des commissions (4.211.120,64 EUR) a été immédiatement pris en résultat.

En fonction du type de transaction, le Groupe SNCB a plusieurs options à la fin de la durée initiale de base du contrat y compris :

- l'exercice de l'option d'achat ;
- le retour de l'actif au Trust qui l'utilisera pour son propre compte ;
- le retour de l'actif au Trust pour qui le Groupe SNCB agira comme agent de vente pour l'actif ;
- l'extension du contrat par une location ou un contrat de service au-delà de la durée initiale de base du contrat ; ou
- la recherche d'une tierce partie qui assumera les obligations restantes envers le Trust par le biais d'une location ou d'un contrat de service.

Note 34 - Droits et engagements

Le montant des engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement est de 536.211.153,06 EUR (494.703.605,01 EUR) au 31 décembre 2019 (2018).

Le montant des engagements contractuels pour l'acquisition de services est de 1.237.542.630,06 EUR (1.099.682.385,12 EUR) au 31 décembre 2019 (2018).

Le montant des engagements contractuels pour l'acquisition de stocks est de 309.018.826,99 EUR (197.680.390,92 EUR) au 31 décembre 2019 (2018).

Les garanties personnelles constituées par le Groupe SNCB pour compte de tiers s'élèvent à 183.007.011,54 EUR (170.168.518,12 EUR) au 31 décembre 2019 (2018).

Les lignes de crédit accordées par les tiers pour le Groupe SNCB sont de 1.813.007.506,22 EUR (1.813.007.506,22 EUR) au 31 décembre 2019 (2018).

Les garanties constituées par des tiers pour compte du Groupe SNCB sont de 1.907.972.963,01 EUR (1.968.228.688,27 EUR) au 31 décembre 2019 (2018) et concernent principalement les garanties constituées par l'Etat dans le cadre des opérations de financement alternatif. Pour 2019 : garanties sur placements : 64.704.594,70 EUR ; garanties sur dettes (Eurofima/Infrabel) : 1.841.848.100,79 EUR et autres garanties : 1.420.267,52 EUR.

Les biens et valeurs détenus par des tiers en leur nom mais aux risques et profits du Groupe SNCB sont de 56.868.878,64 EUR (51.187.635,16 EUR) au 31 décembre 2019 (2018) et concernent des prépaiements dans le cadre des opérations de financement alternatif.

Les stocks appartenant à des tiers mais reçus en consignation par le Groupe SNCB qui en supporte les risques s'élèvent à 8.523.894,97 EUR (9.221.153,36 EUR) au 31 décembre 2019 (2018).

Les garanties réelles constituées par le Groupe SNCB sur avoirs propres sont de 2.270.119.676,29 EUR (2.319.772.587,49 EUR) au 31 décembre 2019 (2018) et concernent les investissements donnés en gage dans le cadre des opérations de financement alternatif (2019 : 313.733.522,84 EUR) et la valeur comptable du matériel dans les opérations (2019 : 1.956.386.153,45 EUR).

Les garanties bancaires reçues sont de 462.524.254,11 EUR (453.952.995,56 EUR) au 31 décembre 2019 (2018).

Le Groupe SNCB répond de manière illimitée en qualité de membre indéfiniment responsable dans le groupement d'intérêt économique Eurail Group (NL 809837353 B01) PO BOX 2112, NL 3500 Utrecht – Pays-Bas).

Les comptes d'investissements relatifs aux opérations de financement alternatif non reconnus à l'état de la situation financière sont repris à la note 33.

35.1 Sociétés consolidées

La liste des filiales et des entreprises mises en équivalence, figure à la note 4.

35.2 Relations avec l'État

35.2.1 Liens de participation

L'État possède directement et indirectement 99,97% des droits de vote de la SNCB.

35.2.2 Contrats de gestion

L'État a conclu avec la SNCB un contrat de gestion portant sur la période 2008-2012. Dans ce contrat de gestion, il est stipulé que la SNCB constitue un élément essentiel du système des transports en Belgique. Il lui est confié, dans le cadre d'une politique de groupe cohérente, la mission de veiller à ce que les activités s'inscrivent dans le cadre de la politique de mobilité durable menée par le Gouvernement et à contribuer à la satisfaction des besoins de déplacement.

La concrétisation du prochain contrat de gestion est actuellement en cours.

La SNCB a pour objet :

1. le transport de voyageurs, en ce compris l'accueil et l'information de sa clientèle, et de marchandises par chemin de fer;
2. le transport de marchandises en général et les services de logistique prévus à cet effet;
3. l'acquisition, la maintenance, la gestion et le financement de matériel roulant ferroviaire;
4. la sécurité et le gardiennage dans le domaine ferroviaire;
5. l'acquisition, la conception, la construction, le renouvellement, l'entretien et la gestion des gares ferroviaires, des points d'arrêts non gardés et de leurs dépendances ainsi que de leurs abords, en ce compris la conception, le développement, la modernisation et la valorisation des centres urbains;
6. le développement d'activités commerciales ou autres, destinées à favoriser directement ou indirectement ses services ou à optimiser l'utilisation de ses biens.

La SNCB peut, par elle-même ou par voie de participation à des organismes et personnes morales existants ou à créer, belges, étrangers ou internationaux, faire toutes opérations commerciales, industrielles ou financières se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet ou qui seraient susceptibles d'en faciliter ou d'en favoriser la réalisation ou le développement, y compris la constitution de sûretés pour dettes de sociétés liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation.

Sont notamment considérées comme susceptibles de favoriser la réalisation ou le développement de l'objet, la fabrication et la vente de biens ou services ayant trait directement ou indirectement à l'activité ferroviaire.

La SNCB peut en outre agir comme administrateur, porteur d'une procuration, mandataire ou liquidateur dans d'autres sociétés ou entreprises.

35.2.3 Services aux administrations

La SNCB fournit des services de transport et de télécommunications à l'État belge et à différentes administrations de l'État belge. Toutes ces transactions s'effectuent dans le cadre de relations normales client/fournisseur à des conditions n'étant pas plus favorables que celles proposées aux autres clients et fournisseurs. Les services fournis à ces administrations ne représentent pas de composante significative des revenus nets de la SNCB.

35.3 Relations entre sociétés du Groupe SNCB

Dans le cadre de l'exécution du contrat de gestion, la SNCB est amenée à avoir des relations avec les autres sociétés du Groupe SNCB. Les principales relations qui sont effectuées par la Société au profit de certaines Sociétés du Groupe sont les suivantes :

- prestations de trésorerie, de coordination comptable, etc. ;
- prestations de conduite et prestations en gares freight services.

35.4 Données chiffrées relatives aux relations avec les pouvoirs publics et les sociétés mises en équivalence

Les subsides accordés par les pouvoirs publics sont détaillés à la note 25.

Outre ces subsides, les opérations suivantes ont été réalisées avec des parties liées :

EUR	31/12/2019	31/12/2018
Chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés mises en équivalence	72.285.674,46	121.109.733,82
Créances nettes sur les sociétés mises en équivalence	32.948.690,47	115.448.940,69
Créances nettes sur les pouvoirs publics	1.163.364.376,66	1.200.782.638,67
Dettes sur les sociétés mises en équivalence	27.427.091,13	24.848.087,16

La diminution par rapport au 31 décembre 2018 découle de la sortie du périmètre de consolidation de Lineas Group (et ses filiales) qui était mise en équivalence dans les comptes consolidés du Groupe. Avant cette opération, Lineas Group a remboursé en 2019 l'avance à terme qui lui avait été accordée par la SNCB en 2015.

Les créances sur les pouvoirs publics concernent presque exclusivement la SNCB et sont détaillées dans la note 9. Créances commerciales et autres débiteurs.

35.5 Relations avec les principaux dirigeants

Les administrateurs et les membres du Comité de Direction de la SNCB sont considérés comme les principaux dirigeants du Groupe SNCB.

Le montant total des rémunérations aux administrateurs et aux membres du Comité de Direction s'élevait à 1.433.333,04 EUR en 2019 et à 1.877.394,65 EUR en 2018. Ils n'ont pas reçu de prêts ou d'avances de la part de la SNCB. Pour la liste des administrateurs et des membres du Comité de Direction nous faisons référence aux Informations générales.

Ces montants totaux de rémunération des principaux dirigeants comprennent les éléments suivants :

- avantages à court terme : salaire annuel (base et variable) ainsi que les autres avantages salariaux à court terme comme l'assurance médicale, l'usage privé de la voiture de société, ... ainsi que les contributions payées à la sécurité sociale sur ces avantages ;
- indemnités de cessation d'emploi ;
- avantages postérieurs à l'emploi : primes d'assurances payées par la SNCB. Les primes couvrent essentiellement un plan de pension complémentaire ;
- indemnités de rupture éventuelles.

La rémunération des principaux dirigeants se ventile comme suit :

EUR	31/12/2019	31/12/2018
Salaires et autres avantages à court terme	1.386.441,93	1.797.047,38
Avantages postérieurs à l'emploi	46.891,11	80.347,27
Total	1.433.333,04	1.877.394,65

Aucun prêt n'a été consenti aux principaux dirigeants.

Note 36 - Honoraires du commissaire

Le Groupe SNCB a comptabilisé en 2019 (2018) un montant de 486.705,00 EUR (572.012,00 EUR) relatif aux honoraires des réviseurs d'entreprise du Groupe dans le cadre de leurs mandats de commissaire et un montant de 24.251 EUR (14.900 EUR) relatif à des missions non-audit prestées par les commissaires et par les sociétés avec lesquelles ils ont un lien de collaboration.

	31/12/2019		31/12/2018	
	Commissaire	Réseau du commissaire	Commissaire	Réseau du commissaire
Missions d'attestations	486.705,00		572.012,00	
Missions de conseils fiscaux	1.951,00		4.300,00	
Autres missions	22.300,00		10.600,00	
Total	510.956,00	0,00	586.912,00	0,00

Note 37 - Evénements postérieurs à la clôture

La crise du Coronavirus a des impacts organisationnels et financiers pour le Groupe SNCB. Suite à la crise sanitaire actuelle, les revenus actuels et attendus ont diminué d'une manière importante après la date de clôture. Sur base d'une analyse des conséquences financières attendues et en particulier de la position actuelle de liquidité, des flux financiers attendus et des sources financières disponibles, il apparaît que la continuité des activités du Groupe SNCB n'est pas compromise. D'autant plus que le Groupe SNCB dispose de la possibilité de faire appel à une garantie de l'Etat belge pour un montant jusqu'à 1.138 millions EUR (le Groupe SNCB n'a pas fait appel à cette garantie de l'Etat et n'a actuellement pas l'intention d'y faire appel). Par conséquent, les comptes consolidés au 31 décembre 2019 ont été établis dans une hypothèse de continuité des activités du Groupe.

3. Rapport du collège des commissaires sur les comptes consolidé



Rapport des réviseurs d'entreprises membres du Collège des commissaires (ci-après « le Collège des commissaires ») à l'assemblée générale de la société SNCB SA de Droit Public sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de SNCB SA de Droit Public (la « Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport du Collège des commissaires. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, ainsi notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 31 mai 2017, conformément à la proposition de l'organe de gestion émise sur recommandation du comité d'audit. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2019. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés de SNCB SA de Droit Public durant trois exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des comptes consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Ces comptes consolidés comprennent l'état de la situation financière consolidé au 31 décembre 2019, l'état consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et un tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi que des annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Le total de l'état de la situation financière consolidé s'élève à 12.058.102.238 EUR et l'état consolidé du résultat net se solde par un bénéfice de l'exercice de 76.313.640 EUR.

À notre avis, ces comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2019, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

KPMG Réviseurs d'Entreprises SCRL / TVA BE 0419.122.548 RPM Bruxelles

IBAN : BE 62 4377 5152 9261

BIC : KREDBEBB

Maatschappelijke zetel: Luchthaven Brussel Nationaal 1K - 1930 Zaventem - België

KPMG Réviseurs d'Entreprises, a Belgian CVBA/SCRL and a member firm of the KPMG network of independent member firms affiliated with KPMG International Cooperative ("KPMG International"), a Swiss entity.

BDO Bedrijfsrevisoren CVBA / TVA BE 0419.122.548 RPM Bruxelles

IBAN : BE 62 4377 5152 9261

BIC : KREDBEBB

Maatschappelijke zetel: Da Vincilaan 9 Box E.6 - Elsinore Building - 1930 Zaventem - België

BDO Bedrijfsrevisoren CVBA, a coöperative company with limited liability, is a member of BDO International Limited, a UK company limited by guarantee, and forms part of the international BDO network of independent member firms.

BDO is the brand name for the BDO network and for each of the BDO Member Firms.



Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Collège des commissaires relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Observation - Evènements survenus après la clôture de l'exercice - COVID-19

Nous attirons l'attention sur la note 37 des comptes consolidés où les conséquences de la crise du COVID-19 sur les opérations et la situation financière du Groupe sont décrites. Cette observation ne modifie pas notre opinion

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du Collège des commissaires relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du Collège des commissaires contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes consolidés ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future du Groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires du Groupe.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du Collège des commissaires sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du Collège des commissaires. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.



Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Responsabilités du Collège des commissaires

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

- Nos cabinets de révision et nos réseaux n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans les annexes des comptes consolidés.

Bruxelles, le 6 mai 2020

Le Collège des commissaires

KPMG Réviseurs d'Entreprises
représentée par

Patrick De Schutter
Réviseur d'Entreprises

BDO Réviseurs d'Entreprises
représentée par

Felix Fank
Réviseur d'Entreprises